



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Année 2023

Table des matières

Le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable	5
Des crises qui s'accroissent et des défis à relever	7
Quels impacts concrets en Alsace ?	9
FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	11
1.1 Énergie	11
Transition énergétique	11
Réalisation d'un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES)	15
Diversification énergétique : hydroélectricité	16
Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental	18
Constructions neuves et réhabilitations du patrimoine bâti exemplaires	20
Exemples complémentaires de politique de sobriété et d'efficacité énergétique	21
1.2 Déplacements	22
Elaboration du Plan Vélo Alsace	22
Actions éducatives de promotion et de sensibilisation aux mobilités actives dans les collèges alsaciens	25
Actions en faveur du développement du covoiturage	27
Un Plan de Déplacement pour les agents du futur site de la Maison Alsace de HAGUENAU	29
Favoriser les alternatives au transport de marchandises routier	30
Encouragement à prendre le train via l'achat de la carte fluo	33
1.3 Déchets, Qualité de l'Air	34
Grand nettoyage de la nature	34
Plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable	36
Diminution des formulaires papier	39
1.4 Adaptation au réchauffement climatique	40
« Plan Arbre »	40
Ilots de Fraicheurs Urbains	43
Participer à la lutte contre les incendies de forêt	44
FINALITE 2 : PRESERVATION DES MILIEUX, DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES	45
2.1 Protection des milieux et de leur biodiversité	45
Préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)	45
Préservation des milieux naturels et de leur biodiversité	48
Protection des batraciens le long des routes départementales	52
2.2 Protection de la ressource en eau	54
Gestion d'un Patrimoine hydraulique et fluvial de la CeA	54
2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie	57
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	57
Lutte contre les moustiques	60

Dispositifs de soutien aux partenaires locaux, GERPLAN et préservation du cadre de vie.....	62
Soutien à la profession agricole, partenariat avec la chambre d’agriculture.....	68
2.4 Sensibilisation et Education à l’Environnement.....	71
Brigade verte.....	71
Soutien à l’éducation à l’environnement.....	73
Opération Sainte-Catherine.....	76
FINALITE 3 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	79
3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté.....	79
Conventions d’Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d’Accès à l’Emploi.....	79
Insertion et politique Revenu de Solidarité Active (RSA).....	81
Action sociale de proximité.....	84
Lutte contre la précarité alimentaire.....	87
3.2 Autonomie.....	89
Faciliter le parcours des seniors, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.....	89
3.3 Solidarité territoriale.....	93
Santé publique et Santé de la mère et de l’enfant.....	93
Accompagner les collectivités dans les politiques de transition énergétique.....	96
3.4 Lutte contre la précarité énergétique.....	99
Lutte contre la précarité énergétique et sensibilisation à la maîtrise de l’énergie dans le logement et aux travaux de réhabilitation énergétique.....	99
FINALITE 4 : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS.....	102
4.1 Culture.....	102
Stratégie en faveur du bilinguisme.....	102
4.2 Tourisme et sites de loisirs.....	103
Politique « Tourisme ».....	103
Politique « Montagne ».....	105
4.3 Citoyenneté et démarche environnementale.....	108
Impliquer les citoyens dans la démarche environnementale.....	108
4.4 Égalité femmes / hommes.....	110
Plan égalité professionnelle femmes / hommes.....	110
4.5 Politique Handicap.....	111
Politique handicap au sein de la CeA.....	111
4.6 Formation et bien-être des agents de la collectivité.....	115
Bien-être au travail : semaine de la qualité de vie au travail.....	115
Prévention des risques psycho-sociaux.....	116
Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes.....	119

FINALITE 5 : MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	120
5.1 Alimentation	120
Partenariat avec la Chambre d’Agriculture d’Alsace pour encourager la production locale et les circuits de commercialisation de proximité	120
La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges	123
La promotion des produits locaux de qualité dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux.....	125
Partenariat avec l’Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA)	126
Abattoir de proximité de CERNAY	129
5.2 Achats éco et socio-responsables	131
Adoption d’un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)	131
Sobriété, Réutilisation, Upcycling et Recyclage à la Direction de la Communication	134

Le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan annuel de leur situation en matière de développement durable.

Ce document a vocation à :

- ✓ favoriser l'information et la transparence sur l'action des collectivités en matière de développement durable ;
- ✓ encourager le débat autour de la prise en compte du développement durable dans l'action publique et éclairer les choix stratégiques ;
- ✓ faciliter l'appropriation locale et concrète des enjeux du développement durable.

Le présent rapport répond à cette exigence. Il constitue aussi une réelle opportunité de rendre régulièrement compte de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) en matière de développement territorial durable. Distinct du rapport annuel d'activité, il met en lumière les actions significatives menées en lien avec les 5 finalités et les 17 objectifs du Développement Durable (DD).

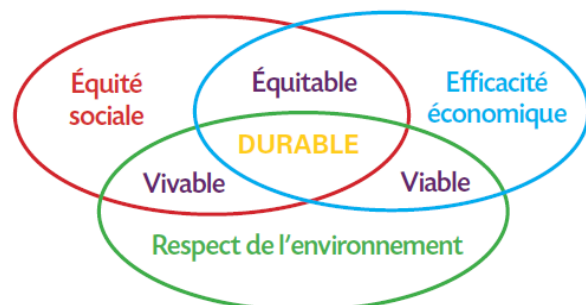
Le rapport DD est pour la CeA un document bilan permettant une visibilité stratégique des choix effectués par l'Assemblée.

Le rapport 2023 s'écrit dans un contexte aux crises multiples (écologiques, diplomatiques, sociales, économiques, ...). Son contenu reflète la richesse des actions menées en matière de Développement Durable dans tous les domaines d'interventions.

Qu'est-ce que le développement durable ?

La notion de développement durable, apparue en 1987 dans le rapport Bruntland de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU, est définie comme **un mode de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »**.

Cette notion s'applique à tous, de l'individu aux multinationales en passant par les collectivités. Elle permet d'aborder les projets de façon plus globale, en conciliant sans les opposer ambitions économiques, environnementales et sociétales.



Un cadre de référence national qui évolue

Jusqu'en 2015, le cadre de référence français pour les projets territoriaux de développement durable indiquait qu'une action contribue au développement durable d'un territoire si elle répond à au moins une des finalités suivantes :

- ✓ *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;*
- ✓ *Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ;*
- ✓ *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;*
- ✓ *Épanouissement de tous les êtres humains ;*
- ✓ *Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Suite à la COP 21 organisée à Paris en septembre 2015, 193 pays membres de l'ONU ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fixe également 17 objectifs de Développement Durable (ODD) à prendre en compte.



La France a décliné ce programme au travers d'une feuille de route baptisée **Agenda 2030 pour la transition écologique de l'économie et de la société** qui devient le nouveau référentiel de base du développement durable en France et engage l'ensemble des acteurs.

Des crises qui s'accroissent et des caps à atteindre

Cette édition 2023 s'inscrit dans un contexte où trois crises majeures, d'origine anthropique, sont en cours, au niveau de la nature :

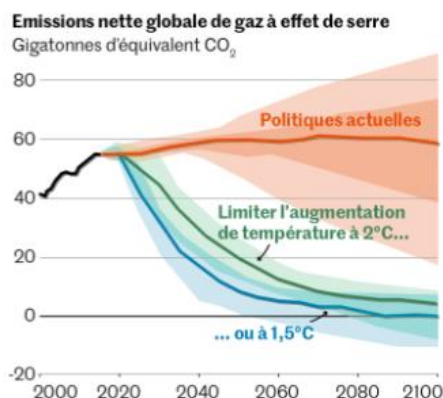
- **le dérèglement climatique, qui se fait de plus en plus sentir, et le réchauffement climatique qui va plus vite que prévu.**

En septembre 2023, les températures étaient en moyenne 1,74 C plus élevées que lors de l'ère préindustrielle. Les huit dernières années sont les plus chaudes jamais observées. L'institut européen Copernicus a prédit, mercredi 6 septembre, que 2023 serait l'année la plus chaude mesurée depuis le début des relevés, avec un allongement de la saison des vagues de chaleur contribuant à pousser les moyennes mondiales à des niveaux inédits. « Nous sommes sur une trajectoire vers les 3 C au niveau mondial et donc pour la France métropolitaine, ça veut dire + 4 C en 2100 »¹.

Il faudrait que les émissions de Gaz à effet de serre atteignent leur sommet au plus tard en 2025 et diminuent drastiquement après.

Il faut donc agir vite et maintenant, en bannissant notamment les énergies fossiles, et en limitant nos émissions de gaz à effet de serre !

limiter l'augmentation de la température à 1,5°C ou à 2°C implique une action immédiate



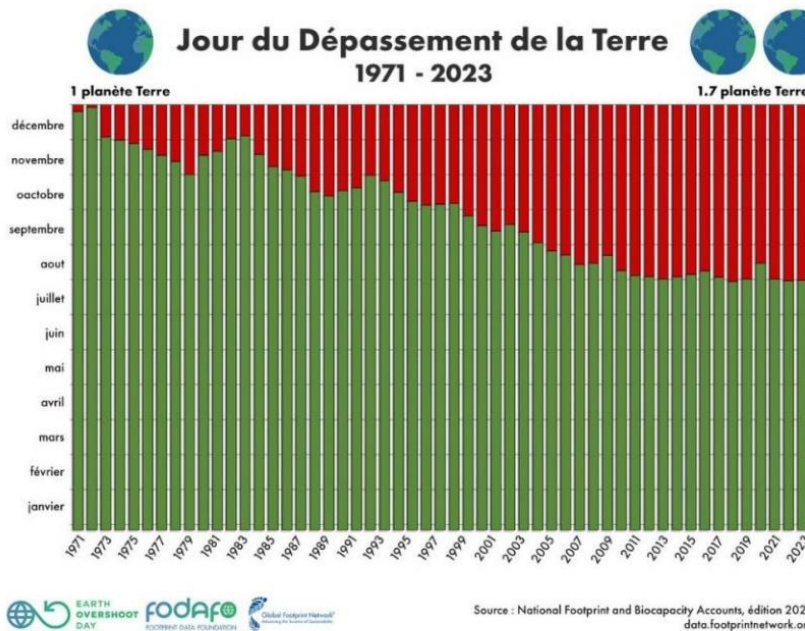
Source : GIEC, « Climate change 2023 Synthesis Report, Summary for Policymakers »

Infographie Le Monde

¹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/05/04/climat-la-france-doit-se-preparer-a-un-rechauffement-jusqu-a-4-c-appellent-elus-et-societe-civile_6172128_3244.html

- **les tensions sur la ressource en eau et les ressources naturelles qui s'accroissent** : notre empreinte écologique ne cesse de croître : chaque année, le jour du dépassement de la Terre est calculé et correspond à la date de l'année, à partir de laquelle l'humanité est supposée avoir consommé l'ensemble des ressources naturelles que la planète est capable de produire en un an.

Or ce jour du dépassement est de plus en plus précoce, comme le témoigne le graphique ci-après :



Le mercredi 2 août 2023, nous avons consommé toutes les ressources que notre planète peut régénérer en une année !



Source : National Footprint and Biocapacity Accounts, édition 2023
data.footprintnetwork.org

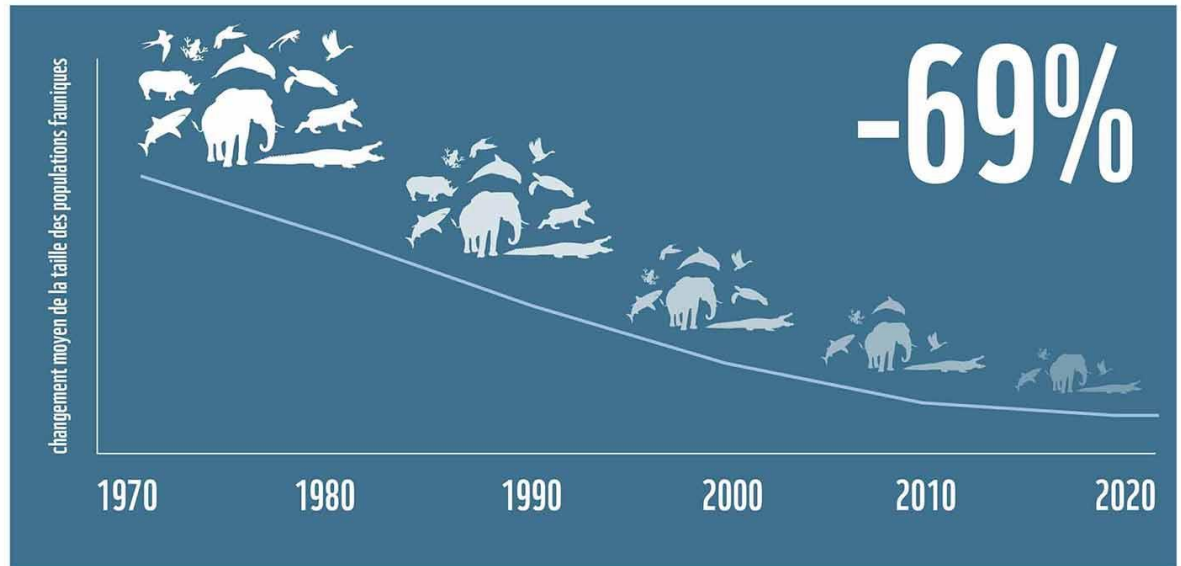
Aussi, certains éléments, soit vitaux soit cruciaux du point de vue économique, peuvent venir à manquer sous peu. Ainsi, par exemple, la ressource en eau renouvelable aurait ainsi baissé de 14 % en France métropolitaine entre les périodes 1990-2001 (229 milliards de mètres cubes) et 2002-2018 (197 milliards de mètres cubes), selon une étude du ministère de la Transition écologique.² Autre problématique en cours : certains matériaux tels que les métaux et le sable sont nécessaires à notre transition, mais il existe déjà des tensions sur ces ressources. Une étude estime que l'humanité va extraire plus de métaux en 30 ans (2020-2050) qu'en 4000 ans³. **Changer de modes de vie en privilégiant la sobriété dans nos achats, la réutilisation, le recyclage, le low tech et le localisme sont aussi des clefs de résilience.**

- **la biodiversité, qui continue de chuter dramatiquement** alors qu'elle peut constituer un rempart naturel envers les catastrophes climatiques ou sanitaires. De façon générale, nous sommes victimes de ce que certains appellent une "hypnose climatique" qui éclipse d'autres enjeux environnementaux majeurs. Or le monde est à l'aune de la sixième extinction de masse de la biodiversité, alors que celle-ci garantit la robustesse des écosystèmes qui peuvent alors se remettre de

² <https://www.actu-environnement.com/ae/news/-adapter-gestion-eau-risques-tension-rupture-service-distribution-42470.php4>

³ <https://www.ecoconso.be/fr/content/en-quoi-la-transition-ecologique-depend-elle-des-metaux>

perturbations telles que des catastrophes naturelles ou des changements induits par l'homme. Un écosystème richement diversifié compte plusieurs espèces prêtes à intervenir si une espèce décline ou disparaît, maintenant la fonction et la stabilité de l'écosystème⁴. **Repenser notre aménagement du territoire, préserver la biodiversité en sauvegardant et en restaurant des espaces naturels est essentiel ; c'est agir à la fois sur le climat, la santé... et la beauté du monde !**



L'indice des planètes vivantes (IPV) suit les populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens, et révèle une diminution moyenne de 68 % des populations d'espèces sauvages surveillées depuis 1970.

L'IPV de 2022 a analysé près de 32 000 populations d'espèces. Il fournit la mesure la plus complète de la façon dont ils réagissent aux pressions dans leur environnement.

- Par ailleurs, toutes ces crises impactant la nature ont une interaction forte d'autres types de crises : les conflits armés, les catastrophes naturelles, les pollutions, les tensions sur l'énergie, les épidémies, l'inflation et le pouvoir d'achat, les migrations économiques et climatiques,... Les imbrications économiques, sociales et environnementales sont indissociables, et aux répercussions variées.

Quels impacts concrets en Alsace ?

Ci-après quelques exemples non exhaustifs d'impacts locaux ⁵:

- Localement, d'ici 2050, l'augmentation des périodes de sécheresse devrait accentuer le risque de fissures des habitations et des canalisations. Les dommages consécutifs à la sécheresse géotechnique pourraient augmenter de plus de 60 % sur les départements alsaciens.
- Les étiages ont un impact sur la navigation fluviale qui peut être fortement perturbée, et par ricochet, avoir un impact sur les activités industrielles. Aujourd'hui : 20,2 % de la surface bâtie se trouve dans une zone à risque d'inondation (fragilisation de la structure, isolation). C'est le 1^{er} poste d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles. D'ici 2050 : l'augmentation

⁴ <https://www.especes-menacees.fr/actualites/sonner-lalarme-la-moitie-des-especes-de-la-terre-connaissent-un-declin-rapide-de-leur-population/>

⁵ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/06/grand-est-fiches-vulnerabilite-bd-page.pdf>

des emprises inondées et des dommages et pertes assurantielles associées risque d'augmenter de 20 % en Alsace.

- L'augmentation du nombre de territoires alsaciens touchés par la prolifération du « moustique tigre » est un risque sanitaire pour la santé des habitants et éventuellement le cours de l'immobilier.
- Demain, les besoins en eau pourraient augmenter (énergie et agriculture par exemple) alors que nous devrions faire face à une disponibilité moindre de la ressource une partie de l'année. Des restrictions d'eau plus fréquentes sont à prévoir, mettant à mal les espaces naturels, parcs, jardins et bois, ilots de fraîcheur, et les usages récréatifs (piscine, ...).
- Le dépérissement forestier a plus que décuplé en 50 ans dans le Grand Est et devrait s'accroître avec la sécheresse et les températures élevées.
- etc...

Pour tacler un certain nombre de problématiques, la **Stratégie Energétique et Ecologique** de la CeA, initiée en octobre 2022 et approuvée par délibération lors de la séance publique du 13 novembre 2023, permet de fixer certains caps, tout en ayant déjà engrangé des résultats concrets depuis un an. Le détail de cette stratégie, axant sur les leviers de sobriété et d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de reconquête de la biodiversité et d'assistance aux plus faibles, figure en annexe, mais ses résultats s'égrènent au fil de ce rapport.

La transition énergétique et écologique, qui se présentait pendant longtemps comme un horizon à atteindre doit se réaliser au présent, au plus vite et dans l'ensemble des politiques de la Collectivité. Elle doit être portée au plus haut niveau, orienter nos choix, et nos arbitrages financiers. En effet, investir dans la transition énergétique et écologique pour rester sous la barre des 2°C coûtera moins cher que palier aux conséquences d'un réchauffement climatique non maîtrisé. Face aux défis qui nous attendent, les élus, les agents de la collectivité, les entreprises et les citoyens, doivent agir immédiatement, avec ambition, et ensemble !

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Le changement climatique, imputable à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, est à l'origine de nombreux bouleversements : déséquilibre des écosystèmes, catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses (canicules, inondations...).

Pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici 2100, la France s'est engagée à agir en signant l'Accord de PARIS.

Au niveau local, les collectivités peuvent également agir sur de nombreux points : bâtiments et équipements publics, déplacements, approvisionnement énergétique, aménagement de l'espace, gestion des déchets...

1.1 Énergie



Transition énergétique

Le 20 octobre 2022 avait été initiée la Stratégie Énergétique et Ecologique de la CeA.

Cette stratégie a été définie dans un contexte de crise, en entrée de l'hiver 2022/23, avec une menace réelle sur la disponibilité de l'énergie et dans une tension mondiale des coûts du gaz, impactant le marché de toutes les énergies. Des mesures de court terme pour « faire face à la crise énergétique » ont été définies, ainsi que des ambitions à moyen/long terme dans un registre non seulement énergétique, mais aussi écologique, sous la dénomination de « 30 engagements pour 2030 » (voir en annexe).

Les actions internes et de mise en œuvre immédiate :

Parmi les mesures de court-terme, et davantage axées sur l'énergie, on peut citer :

1. Atteindre -15 % de consommation d'énergie sur notre patrimoine administratif par des actions sur les installations de chauffage et d'éclairage,
2. Accompagner les agents et valoriser les bonnes pratiques (équipements et lieux de travail),
3. Encourager les alternatives à l'autosolisme par des actions concrètes en territoires selon les bassins de vie,
4. Organiser des Rencontres dans tous les territoires (mois de l'énergie) : transitions de la collectivité, notamment pour les déplacements des agents et les consommations d'énergie,
5. « Bonus Énergétique Collège » : contribution au regard des économies pour des projets pédagogiques,
6. Augmenter les montants d'aide « Alsace Rénov' » pour résorber les logements en étiquettes E à G chez les bailleurs privés et pour les étiquettes F et G des bailleurs sociaux par des « éco-prêts »,
7. Adapter les fonds de Secours financiers exceptionnels pour les rendre plus accessibles.

Par ailleurs, les démarches déjà engagées concernant le photovoltaïque (à Munchhouse, ou dans les collèges- voir fiche dédiée) ou l'hydrogène ont été poursuivies. De même concernant l'hydro-électricité où les projets suivent leurs cours.

L'ensemble des énergies renouvelables produites et / ou achetées sont en effet amenées à représenter la moitié du mix des consommations de la CeA à horizon 2030.

Les actions de moyens et long-terme, à rayonnement sur le territoire alsacien :

Afin de tirer parti des potentiels du territoire, la CeA va également accompagner la géothermie haute température en alsace. L'objectif est de doter la vallée rhénane d'un outil permettant aux habitants de mieux être informés, de plus facilement avoir accès aux données et de les accompagner tout au long du développement des projets ou de leur exploitation.

De plus, la CeA se positionne pour animer les réseaux de chaleur. En effet, ceux-ci sont essentiels aux collectivités locales pour assurer une production de chaleur locale à des coûts maîtrisés et d'origine renouvelable. Dans cette perspective, la Collectivité a réalisé un recensement des réseaux de chaleur existants en Alsace et a organisé les 1^{ères} Rencontres alsaciennes des réseaux de chaleur le 25 septembre 2023, avec l'appui technique de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et de l'Association Nationale des Collectivités, des Entreprises pour la Gestion des Déchets, de l'Energie et des Réseaux de Chaleur (AMORCE), acteurs de référence aux échelles nationale et locale.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CeA est en pleine responsabilité sur plus de 6 000 km de routes et autoroutes. La transition énergétique de la mobilité, notamment pour la mobilité lourde, exige en conséquence une action de notre Collectivité en concertation avec l'Etat et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour développer des stations de recharge multi-énergie (électrique, hydrogène, biogaz) le long des axes routiers.

La CeA, outre l'action qu'elle peut entreprendre directement sur ses équipements et bâtiments, peut encourager les productions d'énergies renouvelables sur le territoire alsacien. Cela nécessite des politiques nouvelles s'appuyant sur des structures dédiées, notamment les SEM (Sociétés d'Economie Mixte) et SPL (Sociétés Publiques Locales) existantes ou à créer. Une délégation s'est rendue dans d'autres départements pour évaluer les actions à mener et s'inspirer des pratiques de territoires en avance. Il a notamment été constaté l'intérêt de se doter d'un outil puissant, de type SEM, pour décupler les projets d'énergies renouvelables.

De même, afin de favoriser l'émergence de projets sur le territoire alsacien, la CeA se propose d'accompagner les collectivités dans leurs projets de transition énergétique et écologique, notamment via la contractualisation et l'adaptation des dispositifs existants. Cela pourrait aussi passer par un service d'ingénierie financière pour les recherches de fonds européens et autres aides financières.

Par ailleurs, au niveau transfrontalier, il a été souhaité inscrire au Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) l'organisation d'un évènement majeur en région rhénane portant sur le sujet de la transition énergétique. Une candidature a été déposées pour organiser les Assises Européennes de la Transition énergétique en 2025.

Objectif(s)

L'objectif que poursuit la CeA est de garantir à ses concitoyens l'accès à l'énergie, notamment durant les périodes de fortes demandes, à un coût maîtrisé, ce qui, face à l'inflation subie depuis plus de deux ans, devient un enjeu majeur. Cette maîtrise des coûts, tout comme la garantie d'approvisionnement, passe par la sobriété et par une capacité de production locale, pour limiter la dépendance aux producteurs extérieurs au territoire.

Pour réussir la transition énergétique, deux leviers majeurs peuvent être mobilisés par la Collectivité: d'une part moins consommer d'énergie et d'autre part favoriser les énergies renouvelables dans notre consommation comme dans notre production pour des tiers.

Bilan 2023

- Engagement sur une baisse de 15 % de nos consommations : objectif largement atteint par une baisse réelle de 35 % (baisse estimée à 25 % en la corrigeant de la douceur relative de l'hiver),
- Proposition de mise en veille automatique des 5 200 postes de travail connectés validée en avril 2023 (estimation de 16 600 kwh économisés/an),
- Intégration du projet de flexoffice au projet d'administration,
- Au niveau des déplacements et pour lutter contre l'autosolisme, une réflexion a été conduite sur Haguenau mais pas encore pour d'autres sites ; des actions consistant à remplacer un véhicule thermique par des vélos électriques existent mais c'est un sujet très transversal qui mobilisera de nombreuses ressources dans la collectivité pour pouvoir être mené (Direction des Ressources Humaines/DRH, Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux/DIMG, etc.),
- Organisation d'un mois de l'énergie pour faire remonter les idées des services concernant les dépenses énergétiques et les déplacements. Si des actions sur certains thermostats ont été possibles, d'autres interventions sont plus compliquées et demandent de la programmation,
- Au vu des résultats très satisfaisants obtenus, le « Bonus Énergétique Collège » sera reconduit. En effet, sur l'ensemble des consommations de chauffage annuel, une réduction de 18,5 % a été observée par rapport à 2010 (année de référence nationale) pour les collègues,
- Accompagnement des Alsaciens les plus démunis par un renforcement de nos outils d'aide dans le paiement de factures énergétiques ou dans les aides complémentaires pour les travaux d'amélioration énergétique : extension de la garantie de paiement FSL, accès au Fonds de secours facilité, augmentation de l'aide pouvoir d'achat (+100 000 euros),
- Consommation d'une énergie 100 % renouvelable pour l'électricité et à 8 % pour le gaz. Production de 8,3 GWh d'électricité solaire. Total de 64,3 GWh d'énergie renouvelable, soit plus de 33 % de l'énergie consommée,
- SEM Alsace Habitat : projets en cours pour des réseaux de chaleur en lien à son patrimoine. Premières esquisses d'une SEM d'énergies renouvelables en cours d'élaboration, réflexions en cours pour une SEM de Réseaux de Chaleur et de froid,
- Diagnostic des besoins de stations multi-énergies le long des axes routiers en cours (compétence partagée avec l'Etat et les EPCI),

- Conférence du 15 juin 2023 à Landau sur la géothermie ayant permis de fixer les conditions d'un accompagnement pour plus de transparence et d'acceptabilité des projets. Travail à mener avec la TRK et TRION en cours de définition pour créer à terme une plateforme indépendante d'échange,
- Démarrage du champ photovoltaïque de 14,73 MWc sur la piste déclassée de Munchhouse dont la production annuelle avoisine les 16 800 MWh et finalisation de la participation à l'actionnariat de la CeA,
- Participation à un projet de production d'hydrogène décarbonné dans le cadre de la création d'un écosystème territorial de l'hydrogène (« ALSACE HY ») et de l'appel à projets national.

Perspectives 2024 et 2030

- Grâce à une mobilisation forte de chacun, les consommations de la CeA ont même atteint momentanément une réduction de 35% sur les mois d'hiver 2022/23 par rapport à l'hiver précédent, correspondant à plus de 4 millions d'euros d'économie d'énergie. Il s'agit de pérenniser cet effort par l'application de températures adaptées mais aussi par le renforcement des équipements techniques de suivi et de contrôle, tels que la gestion à distance des organes de chauffe ou la réalisation de Contrats de Performances énergétiques. Un premier chantier dans ce cadre permet de calorifuger les canalisations d'eau chaude de 96 collèges pour une baisse annuelle de consommation de 6 GWh, soit 1 million d'euros estimés d'économie par an (sur base du tarif 2023).
- Par ailleurs, une étude sur le verdissement des 2 bacs rhénans sera lancée en 2024, afin de trouver l'option la plus pertinente pour réduire la consommation de diesel de ces bacs.
- La sobriété dans l'occupation des espaces sera à développer. D'ores et déjà des Directions se sont engagées dans cette voie, en concertation avec les agents et en considérant en premier lieu les exigences de service public.
- Par ailleurs, la CeA a pris les engagements majeurs suivants (parmi les « 30 engagements pour 2030 ») :
 - ✓ atteindre – 40 % de consommation énergétique d'ici 2030 (par rapport à 2010) pour notre patrimoine immobilier. L'atteinte de cet objectif nécessitera d'accroître la performance énergétique et la réalisation de notre programme pluriannuel d'investissement,
 - ✓ atteindre 50 % de couverture de nos consommations par des énergies renouvelables d'ici 2030,
 - ✓ poursuivre annuellement l'animation à l'échelle alsacienne des réseaux de chaleur et de froid pour favoriser leur développement et leur interconnexion, et connecter 50 sites départementaux d'ici 2030 (33 sites raccordés actuellement et 15 à l'étude).

Illustration



Champ photovoltaïque de la piste déclassée de Munchhouse

Focus territorial : Territoire Sud Alsace

Réunion d'information des agents de la CeA du territoire Sud Alsace : dans le cadre de la campagne d'économie d'énergie lancée par la CeA en vue de l'hiver 2022/2023, une réunion d'information et de consultation de l'ensemble des agents des sept sites CeA du Territoire Sud Alsace a été organisée le 1^{er} décembre 2022. Cette rencontre a permis de sensibiliser une trentaine d'agents sur tous les gestes écoresponsables permettant de limiter la consommation énergétique et de recueillir leurs suggestions quant aux possibilités d'augmenter les économies en la matière.

Réalisation d'un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Au vu du réchauffement de la planète, différents textes internationaux et nationaux visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

En effet, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) estime que la température moyenne en France est déjà supérieure de 1,7° C par rapport au niveau préindustriel, tandis que le réchauffement pourrait atteindre 3,8° C en 2100 dans un scénario intermédiaire d'émissions de GES, contre 2,7° C au niveau mondial.

Face à ces défis, l'Union Européenne (UE) s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 et, en cohérence, a revu à la hausse ses objectifs à horizon 2030 (-55 % en 2030). Pour la France, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) adoptée en 2020, et dont les objectifs ont vocation à être rehaussés en 2023, prévoit de passer d'un rythme de décarbonation de 1,4 % par an en moyenne entre 2005 et 2017 à - 6,0 % par an en moyenne de 2019 à 2050 et, dans le même temps, de doubler les émissions négatives, c'est-à-dire les capacités de stockage du carbone.⁶

Au niveau français, le code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) tous les trois ans pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2023, le périmètre

⁶ https://tnova.fr/ecologie/transition-energetique/decarboner-les-transports-et-les-mobilites-quelles-reponses-efficaces-face-aux-urgences/#_ftn13

des émissions est élargi et doit prendre en compte les émissions directes et les émissions indirectes, soit les catégories 1 à 6 du schéma ci-dessous :

CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3	CATÉGORIE 4	CATÉGORIE 5	CATÉGORIE 6
DIRECTES	ÉNERGIE	TRANSPORT	PRODUITS ACHETÉS	PRODUITS VENDUS	AUTRES
Sources fixes et mobiles de combustion Procédés hors énergie Fugitives Issues de la biomasse	Consommation d'électricité Consommation d'énergie autre que l'électricité (vapeur, chaleur, froid)	Transport de marchandise amont et aval Déplacement domicile / travail Déplacements des visiteurs et des clients Déplacements professionnels	Achats de biens Immobilisations de biens Gestion des déchets Actifs en leasing amont Achats de services	Utilisation des produits vendus Actifs en leasing aval Fin de vie des produits vendus Investissements	Émissions ne pouvant être classées dans les autres postes
Émissions directes	Émissions indirectes significatives				

De plus, un plan de transition est maintenant à réaliser. Celui-ci consiste en un programme d'actions de réduction des émissions de GES de la collectivité ainsi que les moyens pour y parvenir. Cette évolution renforce aussi les attentes en termes de quantification des actions de réduction sur les émissions directes et indirectes. En effet, il s'agit d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

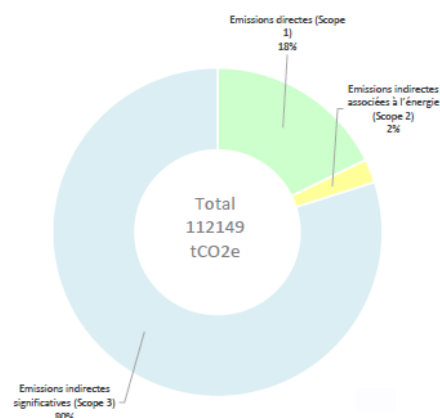
Bilan 2023

La CeA est une collectivité récente, issue de la fusion en 2021 des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Afin de pouvoir partir sur des chiffres uniformes, un premier bilan de gaz à effet de serre a été réalisé en 2023 sur les chiffres 2022.

Un groupe de travail interne a été monté, et ATMO Grand Est a accompagné la démarche de la CeA.

Les résultats du bilan GES ont été présentés fin 2023, et un plan d'actions a été initié.



Perspectives 2024

Le plan d'actions devra être affiné et mis en œuvre.

La culture du bilan carbone devra se diffuser dans tous les services afin de faciliter la production du prochain bilan, et favoriser une prise en compte des enjeux liés aux gaz à effet de serre dans les missions de chacun.

Diversification énergétique : hydroélectricité

Objectif(s) :

Valorisation énergétique du patrimoine de la CeA

Il s'agit d'étudier et de mettre en œuvre les possibilités de production hydroélectrique sur les ouvrages hydrauliques de la CeA tels que canaux et barrages.

Partenariat :

- Rivières de Haute Alsace,
- Collectivités,
- Distributeurs d'électricité/gestionnaire de réseau (EDF, ENEDIS, VIALIS).

Stratégie développée

Certains sites (sur canaux) sont déjà identifiés pour être équipés de turbines hydroélectriques et peuvent faire l'objet de projets à moyen terme. Pour d'autres sites (barrages), cela s'inscrit dans une démarche d'études des potentialités énergétiques en lien avec l'évolution des conditions climatiques et hydrologiques à échéance de plusieurs décennies. Cette production hydroélectrique, quand elle sera possible, ne se fera donc pas au détriment de l'environnement ni au prix de mobilisation de ressources préjudiciables au bilan Gaz à Effet de Serre (GES).

Bilan 2023

Le cahier des charges d'une étude de « développement durable des barrages de la CeA » avec cette optique énergétique est en cours d'élaboration et soumise à une expertise extérieure, avant consultation.

Perspectives 2024

- Obtenir les premiers résultats de l'étude précitée sur la résilience au changement climatique des différents bassins versants des Vosges alsaciennes concernés par des barrages de la CeA, comme cela a été fait dans le cadre de la réhabilitation du barrage de la Lauch.

Le suivi de la production hydroélectrique de la CeA sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé se poursuit avec une attention à porter sur le vieillissement des turbines et la productivité. D'autres sites à équiper sont envisageables.

- Réaliser annuellement des Assises Rhénanes de l'Eau (les prochaines auront lieu en mars 2024).



FOCUS 2023 : Assises Rhénanes de l'eau

La thématique de l'eau nécessite une approche globale à l'échelle de l'Alsace, avec l'ensemble des acteurs. L'eau est un atout majeur pour l'Alsace, sa qualité et son abondance sont capitales pour les territoires (paysages, activités humaines et économiques, biodiversité, milieux, sécurité sanitaire, ...) et leur avenir. Il convient de les préserver à long terme. Le dérèglement climatique se traduit déjà par des épisodes de sécheresse majeurs et récurrents, mais aussi d'inondations violentes. La préservation de la qualité de l'eau, en quantité suffisante, dans les rivières et dans la nappe phréatique d'Alsace est un défi de longue haleine.

Il est capital de préserver la ressource en eau de l'Alsace et de coordonner toutes les composantes des différentes politiques de l'eau. Les sujets à développer ou à engager sont nombreux, tels que la solidarité alsacienne entre les communes (interconnexion de

réseaux) en cas de sécheresse et de tensions sur l'eau potable, ou à l'opposé en cas d'inondations (initiatives limitant le citernage, soutien des étiages pour préserver les écosystèmes, prévention des inondations, soutien aux rejets en zone végétalisée, ...).

Le sujet de l'eau a été porté par la CeA, Porte-Parole du Pilier Politique de la Région Métropolitaine du Rhin supérieur, lors de la rencontre du 21 octobre 2022.

En continuité et conformément à la note cadre du 20 octobre 2022, des Assises de l'Eau ont été organisées par la CeA le 17 avril 2023 pour rassembler tous les acteurs de l'espace rhénan et échanger de manière transfrontalière.

Elles se sont poursuivies le 22 juin 2023 pour définir avec des représentants de l'Allemagne, de la Suisse et de la France des actions en commun afin de préserver ce patrimoine indispensable à la vie.

Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental

Dans le cadre du développement du recours aux énergies renouvelables, la Collectivité a souhaité définir dès 2019 un véritable plan de déploiement pluriannuel photovoltaïque et équiper en panneaux solaires photovoltaïques une part significative de son patrimoine immobilier.

Objectifs :

- Réduire les dépenses de fonctionnement, en produisant et autoconsommant une part significative de l'énergie électrique directement sur les sites équipés, avec vente du surplus,
- Contribuer au développement de filières locales dans le domaine du photovoltaïque,
- Produire localement une électricité d'origine renouvelable,
- Améliorer la performance thermique des bâtiments équipés en rénovant leurs toitures,
- Intégrer systématiquement la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les projets neufs.

Partenariats :

Entreprises spécialisées (bureaux d'études, installateurs, étancheurs), fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux, acteurs du domaine de l'investissement citoyen.

Bilans

Bilan 2021 :

- 1,1 MWc installés, soit 5 350 m² de panneaux photovoltaïques sur 12 sites et 11 toitures rénovées,
- Sites concernés : Les Archives Départementales de STRASBOURG et les collèges de DIEMERINGEN, DRUSENHEIM, ESCHAU, LA WANTZENAU, MERTZWILLER, STRASBOURG Louise Weiss, STRASBOURG Hans Arp, STRASBOURG Truffaut, OSTWALD, TRUCHTERSHEIM, WASSELONNE, WISSEMBOURG.

Bilan 2022 :

- 0,6 MWc installés, soit 3 161 m² de panneaux photovoltaïques sur 5 sites et 5 toitures rénovées,
- Sites concernés : collèges de HOERDT, ACHENHEIM, BRUMATH, ERSTEIN, GEISPOLSHHEIM.

Bilan 2023 :

- 2,3 MWc installés, soit 9 077 m² de panneaux photovoltaïques sur 18 sites et 17 toitures rénovées,
- Sites concernés : collèges de MARLENHEIM, MUNDOLSHEIM, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Nelson Mandela, ROSHEIM, LA BROQUE, DAMBACH, STRASBOURG Stockfeld, LINGOLSHEIM Galilée, MARMOUTIER, SOULTZ-SOUS-FORETS, SOUFFLENHEIM, SOUFFELWEYERSHEIM, VILLE, VENDENHEIM, MULHOUSE Bourtzwiller, ROUFFACH, ENSISHEIM, FERETTE.

Fin 2023, le parc photovoltaïque de la CeA, constitué d'un total de 35 sites, pour une puissance installée de 4,0 MWc (# 18 000 m² de panneaux), présentant une production annuelle prévisionnelle de 4,3 GWh/an, correspondant à la consommation électrique de 1 300 foyers de 4 personnes :

- Budget d'investissement photovoltaïque : 5 058 051 € HT (dont 268 130 € au titre du plan pluriannuel d'investissement (PPI)),
- Budget d'investissement rénovation de toitures : 5 504 102 € HT.

Perspectives :

Périmètre des sites en cours d'élaboration (sous réserve de validation par le prochain COPIL) :

- 3,1 MWc supplémentaires installés, soit 13 500 m² de panneaux photovoltaïques sur 23 sites,
- Sites concernés : les sites et collèges BISCHHEIM Ried*, DETTWILLER*, ECKBOLSHEIM*, HAGUENAU*, STRASBOURG Lezay Marnesia*, MULHOUSE Saint-Exupéry*, CEI WASELONNE*, CEI Schirmeck*, BISCHWILLER André Maurois**, ILLKIRCH Le Parc, MUTZIG**, OBERNAI, PFULGRIESHEIM, REICHSHOFFEN, SCHILTIGHEIM Leclerc, HdA Strasbourg**, Centre de Vacances de WANGENBOURG, CEI SELESTAT, ENSISHEIM**, COLMAR Molière **, SAINT LOUIS, COLMAR Berlioz.
 - * Opérations intégrées dans le PPI.
 - ** Opérations faisabilité technique confirmée.
- Entre un tiers et la moitié des besoins électriques des collèges équipés sont couverts par la production photovoltaïque.
- Subvention accordée par l'Etat pour ce plan de rénovation toiture et déploiement photovoltaïque : 5,99 M€.

Focus 2021 : Collège Hans ARP à Strasbourg Elsau



Puissance installée 98,34 KWc, soit 298 panneaux (503 m²), pour un coût total travaux de 211 852 € HT

Constructions neuves et réhabilitations du patrimoine bâti exemplaires

Pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance lourde sur son patrimoine bâti, la Collectivité se fixe des objectifs de performance énergétique ambitieux et cherche à réduire au maximum l'empreinte environnementale des projets.

Objectif(s) :

- Atteindre le niveau bâtiment passif ou bâtiment à énergie positive pour les constructions neuves,
- Atteindre le niveau bâtiment basse consommation, voire passif, pour les rénovations globales,
- Généraliser le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie,
- Favoriser le recours à la production de chaleur biomasse et particulièrement aux réseaux de chaleur en partenariat avec les collectivités locales,
- Valoriser les actions et travaux de maîtrise de l'énergie afin de générer des recettes en plus des économies de fonctionnement.

Partenariats :

Etat, collectivités locales

Bilan 2023 :

En 2023, dans le cadre d'opérations de reconstruction, de restructuration mais aussi de maintenance lourde, la Collectivité a investi de manière conséquente dans les travaux d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments.

A titre d'exemple :

- Rénovation thermique du collège de VAL DE MODER,
- Remplacement des menuiseries au collège d'OTTMARSHEIM,
- Restructuration du collège Le Ried de BISCHHEIM,
- Restructuration du collège André Maurois de BISCHWILLER,
- Rénovation thermique du collège de ROUFFACH,
- Restructuration du collège Pierre Polie de VENDENHEIM,
- Rénovation thermique du collège de MUTZIG.

Perspectives :

En 2024, la Collectivité poursuivra son action dans l'amélioration de la performance énergétique du bâti aux travers de ses nombreuses opérations de travaux.

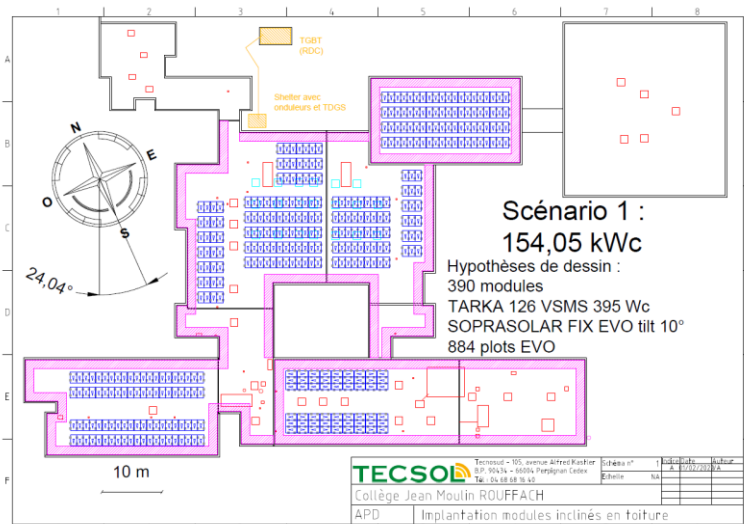
A titre d'exemple :

- Poursuite de la restructuration du collège Le Ried de BISCHHEIM,
- Poursuite de la restructuration du collège André Maurois de BISCHWILLER,
- Restructuration du collège St Exupéry de MULHOUSE,
- Restructuration du collège Kléber de HAGUENAU,
- Rénovation thermique du collège Leclerc de SCHILTIGHEIM,
- Rénovation thermique du collège Lezay Marnesia de STRASBOURG.

Focus 2023 : Projet de rénovation thermique du collège de ROUFFACH

Le collège Jean Moulin de ROUFFACH n'avait pas fait l'objet de rénovation lourde depuis sa construction en 1976. En 2023, la Collectivité a engagé une opération d'amélioration de la performance énergétique du site : isolation des toitures, réfection de l'étanchéité des toitures et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. Ces travaux seront complétés dans les prochains mois par la mise en œuvre d'une installation de production d'énergie photovoltaïque.

Au travers de ce projet, la CeA souhaite concrétiser son engagement dans la transition énergétique, contribuer au développement de filières locales dans le domaine du photovoltaïque et réduire son empreinte carbone.



Exemples complémentaires de politique de sobriété et d'efficacité énergétique

La CeA a entrepris différentes politiques de sobriété et d'efficacité énergétique. En voici deux exemples concrets.

Maison de vacances les Terrasses à Wangenbourg

La CeA est propriétaire de la maison de vacances "Les Terrasses" à Wangenbourg, station de moyenne montagne, et labellisé station verte.

- Le développement de cet équipement s'effectue, dès que possible, dans un objectif de réduction de son empreinte écologique. Afin de limiter les consommations de ressources et participer à la préservation de cet environnement naturel, des travaux de rénovation de l'éclairage du parc de la maison de vacances sont entrepris en 2023.
- L'ensemble des candélabres extérieurs sont concernés, pour un passage à un éclairage LED, qui permettra des économies évaluées à environ 50 % selon la puissance actuellement en place.

Des travaux de rénovation énergétique d'ampleur seront menés en 2024 à la maison de vacances de Wangenbourg (remplacement des systèmes de chauffage), qui permettront de diminuer les consommations de combustibles fossiles et d'énergie de manière globale sur le site.

Limitation de l'utilisation des écrans de communication

Dans la volonté d'utiliser le moins d'énergie possible, la Direction de la Communication a mis en place une gestion raisonnée des écrans de communication.

Dans ce cadre :

- Les totems d'information sont arrêtés la nuit,
- L'utilisation des grands écrans est limitée ponctuellement et les heures d'utilisation sont définies en amont.

1.2 Déplacements



Elaboration du Plan Vélo Alsace

L'usage du vélo ne cesse de croître ces dernières années, en particulier depuis la pandémie de Covid-19. Cette augmentation est aussi le résultat d'une prise de conscience croissante de l'importance du besoin de réduction de l'impact environnemental et de la promotion d'un mode de vie plus actif et plus sain. La petite reine a depuis de nombreuses années déjà toute sa place dans le quotidien des Alsaciens, que ce soit pour aller à l'école ou au travail, pour les activités de loisirs et la découverte du territoire.

La CeA, dans la continuité de l'action des deux Départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin, participe activement au développement du vélo en Alsace. Elle gère les itinéraires cyclables structurants hors agglomération sur son domaine et le long des canaux. Le maillage de ce réseau, appelé Plan vélo Alsace, doit continuellement s'adapter aux attentes et pratiques des Alsaciens.

La part modale du vélo en Alsace est évaluée à 5 %. Elle reste en-deçà des objectifs nationaux fixés en 2018 : 9 % à atteindre en 2024 et 12 % en 2030. Il est donc nécessaire de renforcer les actions de promotion du vélo.

Et en cela, le Plan Vélo est un projet de taille avec pour ambition de poursuivre le développement et la pratique du vélo en Alsace. La CeA poursuit le maillage de son réseau d'itinéraires cyclables structurants et accompagne les partenaires locaux pour leur permettre une desserte plus fine au sein de leur territoire et ainsi proposer un maillage cohérent qui relie les pôles générateurs des principaux flux vélo à l'échelle alsacienne.

Bilan 2023

Approbation du Plan vélo Alsace qui fixe un objectif de 1 783 km d'itinéraires cyclables structurants en Alsace (ajout de 388 km de nouveaux itinéraires) et multiplie par trois l'enveloppe dédiée à l'entretien de ce réseau (passage de 0,7 M€ à 2 M€ par an).

Perspectives

Premières briques d'un système vélo alsacien, le schéma des itinéraires cyclables structurants et la politique d'entretien associée votée en 2023 seront complétés en 2024 par une stratégie visant à valoriser et favoriser le vélo dans les politiques de la CeA (éducation, tourisme, sport, insertion, ressources humaines...).

Focus – chiffres clefs

Plus de 5 000 km d'itinéraires cyclables avec :

- 1 386 km d'itinéraires cyclables structurants, dont 912 km d'itinéraires cyclables à l'écart de la circulation routière (soit près de 65 %)
- 2 165 km d'itinéraire « Alsace à Vélo »
- 1 576 km d'itinéraires partagés sur les routes départementales (RD) à faible trafic (moins de 1 000 véhicules par jour).



Illustrations

Carte des itinéraires cyclables structurants votée en juin 2023.

Focus - Rénovation de la structure et du platelage d'une passerelle de 80 m à NIFFER – 1,2 M€.



Focus territorial – Région de COLMAR

Soutien à l'installation d'une passerelle pour les piétons et les cyclistes traversant la Fecht à INGERSHEIM près de l'école primaire. Aide de la CeA à hauteur de 92 750 €, soit 35 % du coût des travaux qui se sont élevés à 265 000 € HT.



Photo : E. LEVASSEUR

Focus territorial Agglomération de MULHOUSE : Création d'une liaison cyclable sécurisée entre RIEDISHEIM et ILLZACH

La création d'une liaison cyclable sécurisée a été réalisée entre RIEDISHEIM et ILLZACH. Cette liaison permet d'éviter une route départementale fortement empruntée et sécurise les cyclistes, notamment les collégiens pouvant l'emprunter pour aller au collège. Sa localisation, le long du Canal du Rhône au Rhin, permet de coupler l'enjeu mobilité et l'enjeu environnemental par la création d'un corridor écologique le long des berges du canal, la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales et le passage en LED de l'éclairage public.



La CeA a soutenu ce projet au titre du Fonds d'Attractivité Alsace à hauteur de 56 905 €.

Focus territorial Territoire Sud Alsace :

Financement au titre du Fonds Attractivité Alsace :

- Aménagement de la voie verte du Haag porté par la Communauté des Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN : 42 619 €,
- Réalisation d'un itinéraire cyclable entre CERNAY et ASPACH-LE-BAS / ASPACH-MICHELBAACH (tronçon 1, 2, 3, 4) porté par la CC THANN-CERNAY : 386 497 €,
- 7 projets de pistes cyclables à SAINT-LOUIS agglomération au titre de la convention de partenariat CeA SLA SAINT-LOUIS : 947 000 €.

Actions éducatives de promotion et de sensibilisation aux mobilités actives dans les collèges alsaciens

Avec 147 collèges publics et plus de 74 000 collégiens, la CeA se classe en tant que 2nde Collectivité de France par le nombre de collèges publics.

Ce maillage important lui confère un rôle de premier plan en matière de déploiement de politiques éducatives tournées vers la jeunesse et ses enjeux du XXIème siècle (transition énergétique et numérique, sport-santé, alimentation, apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté, ouverture culturelle et au monde ...).

Un axe fort du programme d'actions éducatives de la CeA concerne la mobilité des collégiens. Plusieurs programmes complémentaires sont déployés : amélioration continue de la desserte cyclable, mise en place de stationnements sécurisés dans les établissements mais aussi mise en place d'actions de promotion et de sensibilisation aux mobilités actives dans les collèges. L'objectif principal de ces actions de sensibilisation est de convertir un maximum de collégiens au vélo en leur proposant des séances gratuites de contrôle technique de vélo et d'autoréparation, en les sensibilisant en classe aux impacts/bienfaits des mobilités et en accompagnant certains collèges dans une démarche globale et concertée de Plan de Déplacements Collège appelée MOBY.

Faire connaître, sensibiliser, adopter pour tendre vers une pratique régulière voire même occasionnelle du vélo sont des objectifs opérationnels afin de prendre de bons réflexes pour la transition vers l'âge adulte.

Bilan 2023

Contrôle technique des vélos dans les collèges :

- Environ 50 collèges audités et près de 3 300 vélos contrôlés,
- Jusqu'à 232 vélos contrôlés par collège, soit une moyenne de 64 vélos par collège,
- Sur la totalité du parc contrôlé, environ 16 % des vélos sont signalés comme ayant un défaut majeur de sécurité.

Interventions « Mobilité Durable » dans les collèges :

Proposées dans le cadre du programme des actions éducatives, ces interventions sont déclinées en fonction des demandes des établissements :

- Intervention de 2h / classe avec une présentation des impacts des mobilités sur les piliers du développement durable et des solutions pour les réduire, un jeu de l'oie avec des questions portant sur la sécurité routière, la signalisation à vélo et l'impact des mobilités et la création d'affiches représentant les itinéraires cyclables pour accéder au collège,
- Intervention d'1h avec un format réduit de l'action précédente,
- Intervention sur plusieurs séances d'1h pour la création d'affiches représentant les itinéraires cyclables pour accéder au collège.

6 collèges ont bénéficié d'une intervention au cours de l'année 2023, soit un effectif total avoisinant les 660 élèves.

Programme d'écomobilité scolaire MOBY dans 9 collèges d'Alsace :

Depuis septembre 2021, la CeA est engagée dans le programme MOBY, qui est un programme national issu des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Il consiste à mener une démarche de Plan de Déplacements Collège, à travers un diagnostic, un plan d'actions et des animations menés durant 2 années scolaires.

Au-delà d'une démarche complète de management de la mobilité scolaire, le programme permet d'associer toutes les parties prenantes de la vie du collège au sein d'un comité de suivi appelé Comité MOBY : Direction du collège, élèves, parents d'élèves, enseignants, Commune, CeA, gendarmerie ou police municipale, associations...

6 collèges sont concernés dans le Bas-Rhin (BARR, TORENBERGERG, ALTKIRCH, CHATENOIS, VAL DE MODER et WASSELONNE) et 3 collèges dans le Haut-Rhin (HOERDT, SOULTZ HAUT-RHIN et WITTENHEIM)

Les démarches sont animées par des structures locales, en l'occurrence des Maisons de la Nature du réseau ARIENA et le cabinet Alternative Carbone pour 2 collèges du secteur de BARR.

Pionnière, la CeA a été la première Collectivité de France à l'échelon départemental à se lancer dans le programme MOBY.

Perspectives 2024

Poursuite et développement des actions éducatives menées programmés : contrôle technique des vélos, organisation d'ateliers d'autoréparation des vélos et expérimentation du contrôle des engins de déplacement personnels (trottinettes), mode de déplacement très utilisé par les collégiens.

Cette année se soldera également par la fin du programme et la réalisation d'un bilan pour une réplique potentielle sur d'autres établissements.

Focus – chiffres clefs

40 000 € d'aide versée à des associations pour assurer la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes dans les collèges.

Edition de deux affiches à destinations des collégiens pour affichage dans les garages à vélo et illustration des actions de sensibilisation :



Illustrations



Sensibilisation à l'écomobilité via le programme MOBY au collège d'ALTKIRCH



Atelier d'autoréparation au collège de CHATENOIS

Actions en faveur du développement du covoiturage

La CeA est gestionnaire routier (1^{er} opérateur en Alsace avec 6 410 km de routes supports de 80% des mobilités) et acteur historique du covoiturage. Toutefois le développement des mobilités émergentes comme le covoiturage relève de la compétence des Autorités Organisatrices de la Mobilité (Communauté de communes et Région).

A l'échelle de la CeA, le développement du covoiturage depuis le début des années 2000, a permis de mettre à disposition des usagers plus de 3 300 places sur environ 142 aires de covoiturage en Alsace.

Bilan 2023

Les travaux d'aménagement d'aires de covoiturage se sont poursuivis en 2023, dans l'emprise des dépendances routières de la CeA. 5 nouvelles aires ont ainsi été créées, en intégrant l'accessibilité multimodale quand cela était pertinent (sécurisation arrêt de transport en commun, stationnement vélo avec arceaux et box sécurisés. 128 nouvelles places ont ainsi été créées à l'échelle de la CeA, pour un coût total des opérations de 890.000€ TTC

Perspectives

Le réseau a vocation à poursuivre son développement le long des 6 410 km de routes départementales. Le développement d'initiatives locales avec des plateformes de mise en relation et des « lignes de covoiturage » va s'amplifier compte tenu des mesures incitatives mises en place par l'Etat pour le covoiturage. La CeA, dans son rôle de partenaire, accompagne ces projets au titre de l'ingénierie territoriale mais aussi partenariale avec des potentiels cofinancements.

Les perspectives de mise en compatibilité des projets avec la loi Climat Energie ont également lancé les réflexions sur les équipements de ces surfaces imperméabilisées par des ombrières pour de la production d'énergie renouvelable et l'articulation avec le besoin d'avitaillement des véhicules électriques qui va aller en s'amplifiant.



Aire de ROUFFACH



Aire de GUNDOLSHEIM

En 2024, les services de la CeA actuellement basés à HAGUENAU sur différents sites déménagent. Ainsi, c'est plus d'une centaine d'agents qui intégreront un nouveau bâtiment unique au centre-ville : **l'îlot Foch**, situé à proximité du collège éponyme.

Le regroupement de ces différents services (Délégation Territoriale Nord Alsace, Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale /UTAMS, Protection Maternelle Infantile /PMI, Aide Sociale à l'Enfance /ASE mais aussi l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique /l'ATIP et le Centre Communal d'Action Sociale/CCAS de HAGUENAU), pose un certain nombre de questions relatives à l'accès au site, au stationnement et aux mobilités domicile-travail de façon générale.

Dans une optique de développement des mobilités alternatives à l'autosolisme et de réponse aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels, la CeA a fait appel à un bureau d'études spécialisé dans le conseil et l'accompagnement sur les transitions (mobilités, bas carbone).

Les phases de diagnostic et d'enquête ont permis de sonder 80 % des agents concernés sur leurs pratiques modales (85 agents sur 106 ont répondu). Différents constats ont été révélés :

- Près de 80 % des agents se rendent au travail en voiture,
- Le covoiturage est quasi inexistant,
- 75 % des agents disposent d'une liaison directe en transports en commun vers HAGUENAU.

L'enjeu du plan de mobilité « Mobilo Foch » mis en œuvre est de faire connaître les modes de déplacement alternatifs aux agents et de les accompagner dans leur changement de pratique modale, lorsque cela est possible.

Pour ce faire, différentes journées d'ateliers autour des mobilités alternatives (transports en commun, vélo, covoiturage) ont été organisées en novembre 2022 et mai 2023, afin de faire connaître l'offre disponible (TER, réseau de bus Ritmo) et mettre en relation les agents qui souhaiteraient former des équipages de covoiturage.

Afin d'assurer l'animation et la pérennité de ce plan de mobilité, des « ambassadeurs de la mobilité » ont été recrutés parmi les agents des différents services concernés par le regroupement sur le site Foch. Leur rôle est de communiquer aux agents les nouvelles actualités sur les offres de transport en commun et les nouveaux dispositifs permettant de changer ses mobilités. Par exemple, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural/PETR de l'Alsace du Nord et de la Band Rhénane Nord ont lancé en 2023 leur plateforme de covoiturage.



Dans le cadre du Plan de Déplacement, 4 vélos à assistance électrique ont été achetés et sont mis à disposition des agents.

Favoriser les alternatives au transport de marchandises routier

Objectif(s)

Favoriser les alternatives au transport de marchandises routier, en donnant la préférence à des modes de transport générant moins de gaz à effet de serre que le camion.

Pour permettre la concrétisation de cette ambition, la CeA soutient les projets de régénération de lignes capillaires ferroviaires fret et l'aménagement de nouveaux terminaux multimodaux portuaires au travers de toute l'Alsace.

Ces projets sont mis en place grâce à l'impulsion partenariale de différents financeurs tels que l'Etat, la Région Grand Est, la CeA et les collectivités locales où les projets sont implantés.

Ainsi, la CeA a déjà soutenu :

- 4 régénérations de ligne ferroviaire capillaire fret (ROESCHWOOG-BEINHEIM ; COLMAR NEUF-BRISACH ; Voie Sud du Port Autonome de STRASBOURG et SAINT-LOUIS HUNINGUE) pour un montant total de travaux de 18 425 707 € et une participation globale de 3 534 997 €
- 2 aménagements portuaires pour les Ports de MULHOUSE Rhin sur le site de HUNINGUE / VILLAGE-NEUF pour un coût de 7 800 000 € et une participation de la CeA de 975 183 €. Ces travaux sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020.

D'autres travaux inscrits au CPER 2015-2020 sont encore à venir pour les Ports de MULHOUSE Rhin (sites de HUNINGUE et OTTMARSHEIM) et de COLMAR / NEUF-BRISACH (futur site portuaire d'Ecorhéna).

L'attractivité des installations portuaires s'en trouve renforcée ce qui favorise le développement économique alsacien mais aussi la préservation de notre environnement en permettant le transfert de certaines marchandises de la route vers la voie fluviale au travers de services innovants.

Contribuer à l'aménagement des ports fluviaux entre en résonance avec les préoccupations de la CeA en matière de décarbonation du transport de marchandises, du développement durable en général et de la préservation de l'état des routes départementales par le transfert modal. On peut souligner, pour exemple, qu'une barge transportant environ 2 500 tonnes équivaut à 250 camions qui ne circuleront pas sur la route.

Par ailleurs, le fret ferroviaire et les plateformes portuaires sont éminemment complémentaires en Alsace. En effet, la plupart des lignes ferroviaires capillaires fret alsaciennes desservent avantageusement un port si bien que lorsque le manque de précipitations provoque un étiage précoce du Rhin comme en 2022, réduisant de moitié le débit du fleuve, les chargeurs et stockeurs sont forcés de se tourner vers d'autres modes de transport.

C'est sur cette base que le fret ferroviaire prend toute son importance pour prendre le relais dans le transport de marchandises évitant leur transfert vers la route.

Perspectives 2024

La réhabilitation des lignes de chemin de fer capillaire pour le transport de marchandises n'est pas terminée. Ce sont des travaux de longue haleine et coûteux. Les premières phases de travaux pour presque toutes les lignes sont aujourd'hui lancées. Il conviendra très prochainement de se pencher sur les deuxièmes phases de travaux à venir pour en étudier les coûts et la consistance.

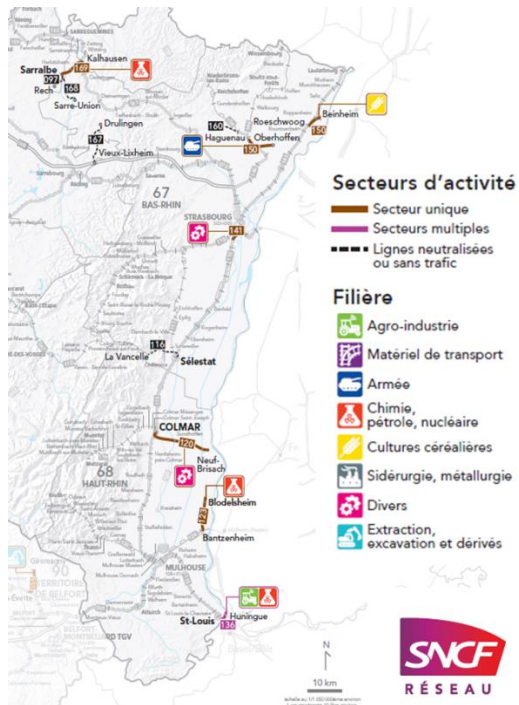
En ce qui concerne les ports fluviaux alsaciens, il est important que ces infrastructures évoluent de plus en plus vers la multi modalité au travers de plateformes dédiées (fer, eau, route) pour faire baisser la part modale de la route au profit de la voie d'eau et du fer.



Plateforme multivrac

Site portuaire de HUNINGUE VILLAGE-NEUF.

Les lignes capillaires fret en Alsace :



- ❖ 6 lignes exploitées pour 48 km linéaires
- ❖ État des lignes, de mauvais à critique

- ❖ Les voies ferrées alsaciennes
- Ligne 120 000 Colmar Neuf-Brisach,
- Ligne 150 000 Roeschwoog – Beinheim,
- Ligne 141 000 pour l'accès Sud du Port Autonome de Strasbourg,
- Ligne 136 000 Saint-Louis Huningue,
- Ligne 160 000 Haguenau Oberhoffen : dédiée uniquement aux besoins de défense, donc financée par l'Etat,
- Ligne 123 000 Blodelsheim Bantzenheim : couverte jusqu'en 2026 par une convention de maintenance avec EDF. Le besoin post 2026 sera réétudié avec EDF en fonction du planning de démantèlement de Fessenheim.

Focus 2023 : Conférence – débat et expérimentation d’un tronçon de route électrique

Le secteur des transports est le plus émissif de gaz à effets de serre en France, avec plus de 30% des émissions pour le seul usage de la route. Participer à sa décarbonation est un enjeu essentiel de bien commun.

Pour bien comprendre les mécanismes permettant de rendre les transports plus respectueux des principes du développement durable, et la manière dont notre collectivité peut y contribuer, la direction des routes, des infrastructures et des mobilités a organisé le 26 septembre 2023 une Conférence-débat de sensibilisation : « Les transports de demain : entre technologie et sobriété, quels leviers d’action pour les mutations à venir ? ».

En 2024, nous envisageons de préparer l’expérimentation, sur A36, d’un tronçon de route électrique (ERS), permettant aux PL de se recharger en énergie tout en roulant.

Encouragement à prendre le train via l’achat de la carte fluo

Dans le cadre de sa politique volontariste visant à favoriser les déplacements doux, la CeA a décidé d’octroyer à compter du 1^{er} septembre 2022 une **carte Fluo Grand Est** à tous les agents qui se déplacent régulièrement en train express régional à travers l’Alsace.

Cette carte d’un montant de 1 € pour les moins de 26 ans et 20 € plus les plus de 26 ans permet une réduction de 50 % sur tous les trajets en TER, y compris le week-end.

Par ailleurs, la participation de l’employeur pour les abonnements aux transports en commun pour les trajets domicile-travail augmente au 01/09/2023 de 50 % à 75 %.

Bilan 2023

Du 1er octobre 2022 au 1er septembre 2023, 933 cartes Fluo ont été acquises pour un montant de 20.661 €.

Du 1er janvier au 1er septembre 2023, le montant de la participation aux abonnements de transport public correspond à 131 284 €.

Perspectives 2024

En 2024, ces mesures seront poursuivies.

1.3 Déchets, Qualité de l'Air



Grand nettoyage de la nature

Dans les années 60, les abords des routes et des rivières étaient de véritables dépotoirs. L'opération Haut-Rhin Propre s'inscrivait donc dans un contexte de pollution visuelle et environnementale grave.

Chaque année depuis, un appel est lancé aux bénévoles pour participer à cette action. Le choix de la date, début de printemps, est liée à la facilité de voir les déchets avant que les herbes et autres végétations ne masquent les détritiques. Le Département met à disposition des organisateurs d'actions sur le terrain, de grands sacs poubelles de 110 litres, des gants et des affiches et organise des actions pédagogiques comme des jeux-concours, des distributions de documents de communication ou des journées de sensibilisation dans les collèges.

Les sites nettoyés sont les abords des écoles, collèges, chemins ruraux, chemins de randonnées. Parmi les déchets trouvés dans la nature, en plus de certains encombrants et des classiques films plastiques, sont dénombrés pneus usagés (alors qu'il existe une filière dédiée) et plaques d'amiante-ciment.

Parallèlement, la Direction des routes œuvre tout au long de l'année, en plus d'actions « coups de poing » pendant les campagnes de nettoyage de la nature, au ramassage des déchets sur les routes départementales.

Sur le terrain, ce sont plus de 20 000 bénévoles qui participent chaque année, à ce grand nettoyage de printemps annuel.

En 2019, ce sont environ 11 tonnes de déchets qui ont ainsi été collectés. Ce chiffre a baissé d'environ 40 % en 10 ans.

En 2022 l'opération a été étendue au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale dans le secteur de SELESTAT et la Direction des routes a réalisé un Osterputz avec ramassage des déchets sur 2 semaines et des actions de sensibilisation auprès de 230 collégiens avec réalisation de slogans.

Objectif(s) :

- Sensibiliser l'ensemble de la population au respect de la nature et à la prévention des déchets,
- Impliquer l'ensemble des communes et des acteurs en charges de la collecte et/ou du traitement des déchets,
- Réduire la quantité de déchets abandonnés dans la nature et les dépôts sauvages.

Année de lancement : 1973 dans le Haut-Rhin.

Partenariats :

Cette opération ne pourrait pas exister sans l'implication de l'ensemble des partenaires internes et externes à la CeA que sont les :

- Structures intercommunales compétentes en matière de déchets,
- Communes,
- Associations,
- Entreprises prestataires dans le domaine des déchets,
- Collèges, écoles maternelles et primaires et éducation nationale,
- Brigades vertes,
- Agents des routes du conseil départemental,
- Développeurs environnement des délégations territoriales,
- Personnel de la Direction de la communication,
- Tous les bénévoles et participants à l'opération.

Bilan 2023 :

Les opérations Haut-Rhin Propre, Osterputz et HK'putz organisées par différents services de la CeA ont été mises sous un seul chapeau et rebaptisées **Elsàssputz**.

- L'opération de grand nettoyage de la nature, baptisée Elsàssputz, a été organisée les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2023 sur l'ensemble du territoire alsacien,
- De nombreuses communes ont organisé des actions et comme chaque année, les prestataires et structures intercommunales ont participé activement à cet évènement. Au total, 215 actions ont été recensées sur l'ensemble du territoire alsacien,
- Distribution de 125 000 paires de gants et 100 000 sacs dans 23 groupements de communes qui ont été le relais des communes alsaciennes souhaitant participer à l'opération.
- Dématérialisation de la campagne de communication via le site Internet de la CeA (Affiches, guide pratique...),
- 43,4 tonnes de déchets ont été ramassées du 3 au 16 avril par 481 agents des routes,
- 7 actions ciblées ont été organisées par les délégations territoriales de la CeA.

Perspectives 2024

L'opération Elsàssputz sera reconduite en 2024 sur tout le territoire alsacien avec comme ambition la création d'une carte interactive des actions recensées et la refonte de la communication.

Illustrations



Les affiches de l'opération de grand nettoyage de la nature 2023

Focus territorial Territoire Sud Alsace : l'opération de grand nettoyage de la nature 2023

Pour le territoire Sud Alsace, l'édition 2023 de l'Elsässputz s'est déroulée le vendredi 31 mars à ILLFURTH.

Les éco-délégués, les élèves et des professeurs de 6^{ème} et de 5^{ème} du Collège de l'Ill ont participé à un après-midi de sensibilisation à la protection de l'environnement en présence de la Brigade Verte de WALHEIM, de l'ONG Sea Cleaners et de Voies navigables de France. L'ONG Sea Cleaners notamment a proposé aux élèves des animations sur les conséquences de la pollution plastique en rappelant que 17 tonnes de déchets plastiques sont déversées dans les océans chaque minute. A cette occasion, une collecte de déchets a été organisée avec une vingtaine de collégiens et l'ensemble des participants entre le collège et le Canal du Rhône au Rhin. Ce sont 14 kg de déchets qui ont été ramassés grâce au dynamisme des enfants.

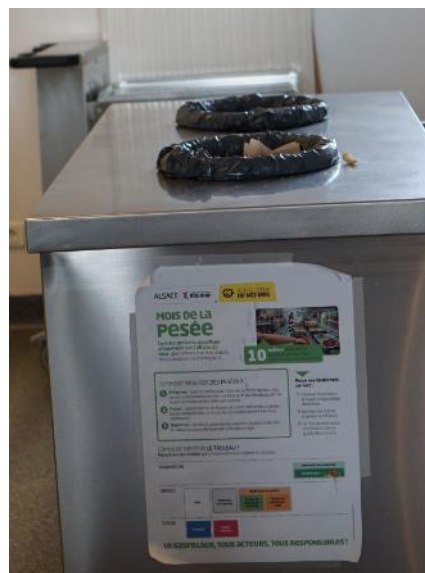


Plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable. Elle mène une démarche globale d'accompagnement des établissements dans la prévention et le tri des déchets et sensibilise également la jeunesse à la préservation des ressources.

Bilan 2023

- ✓ Game of Phones : près de 750 téléphones portables collectés dans 52 collèges participants, au profit de l'association Envie. Un support pédagogique a été envoyé aux collèges participants expliquant le cycle de vie des téléphones :
- ✓ Collecte des biodéchets dans les collèges : 80 % des collèges ayant une demi-pension ou télérestaurés ont une filière de collecte séparée de biodéchets,
- ✓ Mois de la pesée (gaspillage alimentaire) : octobre-novembre 2021 dans tous les collèges alsaciens et reconduit à l'automne 2022. La production de biodéchets dans les collèges est estimée à 510 tonnes en 2022,
- ✓ Accompagnement des équipes (formation, animation réseau restauration et maintenance) : organisation d'une action de formation en 2023 sur l'entretien des espaces verts à l'attention des agents de collèges en partenariat avec la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse sur les plans de gestion différenciée des espaces extérieurs ; environ 150 agents formés,
- ✓ Équipements (cellule de refroidissement, matériel d'entretien des espaces extérieurs...),
- ✓ Défis des écodélégués : en partenariat avec le Rectorat, la collectivité a reconduit l'opération en 2023 avec une série de 20 challenges développement durable à relever dans les collèges. Au total, 18 établissements (dont 4 établissements pour enfants handicapés) ont relevé 88 défis (entre 1 et 11 défis par collège). Une cérémonie avec remise des prix aux établissements primés a été organisée en juin 2023,
- ✓ La CeA, en partenariat avec le rectorat, a organisé le forum des écodélégués qui s'est tenu à Strasbourg le 28/11/22 et à Colmar le 29/11/22 sur le thème de l'énergie. Ce forum a rassemblé 120 écodélégués et 63 accompagnateurs représentant 61 collèges. Ce forum sera reconduit en novembre 2023, et sera consacré à la thématique de l'eau,
- ✓ Plus largement un catalogue proposant un ensemble d'animations consacrées au développement durable est proposé aux établissements. Ce catalogue a été présenté lors du forum des actions éducatives qui s'est tenu en septembre à MULHOUSE,
- ✓ Sensibilisation des élèves au développement durable : prêt de matériel, animations d'ateliers autour de l'alimentation au collège de MERTZWILLER en juin 2023,
- ✓ Accompagnement filières à la demande (déchets électriques et électroniques, mobilier, tri, composteurs, ...).



Perspectives 2024

- ✓ Foyer de l'enfance : poursuite des travaux avec les éco-ambassadeurs, mise en place d'une signalétique,
- ✓ Challenge Ecodéfis du développement durable,
- ✓ Accompagnement des agents des collèges (Formation, animation réseau).

Focus

Le forum des écodélégués 2022 a permis d'associer, en collaboration avec le Rectorat des écodélégués représentant 80 collèges afin d'animer des ateliers sur le thème de l'énergie.

Focus territorial – Région de COLMAR : action contre le gaspillage alimentaire

Organisation d'un temps d'échange à l'occasion de la journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture avec des classes de 5^{ème}, leurs enseignants, les agents de la cuisine scolaire et les responsables du collège du Hugstein de BUHL : actions concrètes mises en œuvre par chacun pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réflexions/actions en faveur de la biodiversité.



Photo : E. LEVASSEUR

Focus territorial Territoire Sud Alsace : exposition, arts et appel à projets Jeunes citoyens

Appel à projet Jeunes citoyens :

- Séjour itinérant ciné-cyclo, projet construit en collaboration avec le Centre Socioculturel du Pays de THANN, la Communauté de Communes THANN-CERNAY et la Fédération des Foyers Club d'Alsace,
- Agissons ensemble pour notre environnement : Centre Socio-Culturel Agora à CERNAY : fabrication de produits cosmétiques par une junior association,
- Séjour ados de la Maison de la nature du Sundgau : organisation de chantiers adolescents de restauration de milieu naturel : renaturation d'une mare forestière, réalisation d'un sentier d'interprétation,
- Création d'une mare pédagogique au collège Gérard de Nerval (VILLAGE-NEUF).

Exposition du collège de FERRETTE dans le cadre de Festiv'arbres du 13 au 21 novembre 2023 à l'Hôtel du département à COLMAR

Dans le cadre d'un parcours artistique réalisé entre l'Orchestre symphonique de MULHOUSE et le collège de FERRETTE au cours de l'année scolaire 2022/2023, les collégiens ont travaillé sur une pièce écrite et mise en musique par Isabelle Albouker « Myla et l'arbre-bateau ». En parallèle, un travail a été réalisé avec Madame Isabelle Frémiot, professeur

d'arts plastiques sur différentes thématiques autour des arbres : construction de modèles réduits d'arbres à cabane, travail sur les feuilles d'arbres, etc.

Ce travail a donné lieu à une exposition « éphémère » le soir de la représentation au théâtre de la Sinne à MULHOUSE. A la demande de Madame Sabine Drexler, une partie des œuvres sera exposée dans le cadre de la future exposition sur les arbres remarquables à STRASBOURG.

Dispositif Artiste en collège

« L'eau magique » au collège de SAINT-AMARIN au cours de l'année scolaire 2023-2024 est un projet consistant à réfléchir sur la récupération d'eau de pluie et de la rosée via la construction d'un bassin et fontaines avec des matériaux de récupération. Les élèves participent aux réflexions quant à l'utilisation de l'eau dans un cadre artistique, l'utilisation du vent en tant qu'énergie et les matériaux de récupération en tant que revalorisation des déchets.

Contrat de rebond culturel avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sur un projet de Street art :

Réalisation d'une fresque murale sur la thématique du développement durable au collège de SEPPOIS-LE-BAS (d'avril à juin 2023).

Diminution des formulaires papier

Les actions de communication et l'accompagnement quotidien des agents par l'unité action sociale permettent de convertir de plus en plus d'agents aux **demandes en lignes** et d'abandonner les demandes par formulaire papier, limitant ainsi les impressions et les envois postaux.

Bilan 2023

En mai 2022 : 61 % des agents haut-rhinois et 28 % des agents bas-rhinois n'avaient pas créé de compte en ligne.

Un an plus tard, en mai 2023 : ils n'étaient plus respectivement que 33 % et 21 %.

Cela s'accompagne également par une diffusion plus large des supports de communication (dépliants action sociale, Fonds de Solidarité, colonies) par mail aux agents, ce qui réduit également les impressions.

Perspectives 2024

Poursuite de la digitalisation et de la diminution des formulaires papiers.

1.4 Adaptation au réchauffement climatique



« Plan Arbre »

La CeA s'est dotée d'un « Plan Arbre », elle mène des actions pour valoriser et faire évoluer les paysages alsaciens, pour favoriser l'adaptation au changement climatique (par exemple par le dispositif Forêts d'Avenir d'Alsace) et pour développer une filière bois durable alsacienne. A ce titre elle a également engagé un programme ambitieux de construction faisant appel au bois.

Soutien au secteur forestier

En 2021, la CeA a décidé de mettre en œuvre un plan de rebond des forêts d'avenir d'Alsace doté d'un budget d'1 M€ sur la période 2022-2023.

Les projets soutenus dans le cadre de ce dispositif sont des projets communaux favorisant la régénération naturelle en préservant le peuplement existant et son potentiel d'avenir tout en le complétant dans le cadre d'une stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.

L'objectif est d'améliorer la résilience et la résistance du peuplement aux sécheresses, canicules et attaques de ravageurs.

Les projets Forêts d'Avenir d'Alsace permettent d'accroître le stockage de carbone, de préserver les sols et de favoriser la production de bois (éco matériau, bois de chauffage...), au travers d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

La CeA favorise également l'agrandissement parcellaire des forêts privées qui sont fortement morcelées dans le cadre de sa compétence aménagement foncier.

Bilan 2023

Budget consacré à ces actions en 2023 : 247 236 € (budget 2021-2023 : 917 317 €)

En 2023, la Collectivité a soutenu 20 projets représentant 64 ha de forêts d'avenir d'Alsace. 24 126 arbres ont été plantés en complément de ceux qui repousseront par régénération naturelle. Sur la période 2021-2023, la collectivité a soutenu 84 projets représentant 261 ha de forêts d'avenir. 108 443 arbres seront plantés en complément de la régénération naturelle.

Perspectives 2024

Le dispositif « Forêts d'Avenir d'Alsace » pourrait-être élargi aux forêts privées pour répondre aux enjeux de la forêt alsacienne en matière de production de bois, de biodiversité et de stockage du carbone.



Festiv'Arbres

La Collectivité a organisé du 14 novembre au 1^{er} décembre 2023 un ensemble de manifestations sous le label Festiv'Arbres.

L'objectif était de faire connaître au alsaciens les actions de la collectivité en matière d'arbre et d'écologie et de les sensibiliser à l'intérêt de l'arbre.

Festiv'Arbres s'est appuyé sur des expositions Remarqu'Arbres dans les halls des deux hôtels d'Alsace à Colmar et à Strasbourg, sur des conférences et des ateliers de travail ainsi que sur des actions dans les territoires comme des labellisation d'arbres remarquables départementaux, les manifestations organisées à l'occasion de la Sainte-Catherine ou des visites des expositions Remarqu'arbres pour les scolaires ou des personnes en situation de handicap.



Exposition Remarqu'Arbres dans le hall de l'Hôtel d'Alsace à Strasbourg

« une naissance / un arbre »

La CeA offre pour chaque naissance aux parents volontaires un arbre qu'ils peuvent planter dans leur jardin ou sur leur balcon.

L'objectif est que les parents participent à l'environnement de leur enfant, qu'ils prennent soin de la nature et consomment des fruits de qualité produit localement.

Budget consacré à ces actions en 2023 : 14 000 €

1 165 arbres ont été offerts en 2023



Focus territorial Territoire Sud Alsace : Rencontre transfrontalière de l'Environnement à BISEL (19 septembre 2023)

Le Conseil Général du Haut-Rhin avait signé un accord de coopération avec la République et Canton du Jura à LUCELLE en 1992. Dans ce cadre, un programme de travail transfrontalier CeA - République et Canton du Jura a été élaboré et porte notamment sur les volets politique, santé, mobilité, culture, patrimoine et environnement.

A ce titre, une rencontre transfrontalière de l'environnement principalement dédiée au thème de la forêt et associant les directions concernées de la CeA et de la République et Canton du Jura a été organisée le 19 septembre à BISEL.

Dans un contexte problématique quant à la santé des forêts et au changement climatique, la CeA a présenté à ses homologues suisses le plan Arbres de la CeA et plus particulièrement le dispositif Forêts d'Avenir, dispositif dont a bénéficié la commune de BISEL qui a ainsi pu montrer le résultat de cette replantation forestière.

Les sujets de la gestion de l'eau suite aux épisodes de sécheresse en lien avec les Assises rhénanes de l'eau, la question du cerf ainsi que la géothermie profonde ont également été évoqués.

Focus territorial Territoire Sud Alsace : Visite par la Commission territoriale Sud Alsace de la pépinière Wadel Wininger le 8 septembre 2023

La pépinière Wadel-Wininger et l'entreprise de reboisement Wadel, situées à UEBERSTRASS dans le Sundgau est un « groupe » familial, créé au vu des besoins de reboisement après la seconde guerre mondiale, qui compte 25 salariés. L'entreprise, premier producteur de plants forestiers de l'Est de la France, a été lauréate en 2021 de l'appel à projets « Investissements productifs dans la filière graines et plants » du plan France Relance.

Dans ce cadre, elle a investi 500 000 € en 2022 dans la construction d'une serre de 2 000 m² dédiée à la production de plants forestiers en godets. Unique en France dans ce domaine, ce nouvel équipement, avec un système d'arrosage économe en eau (récupération des eaux de pluie), contribue à l'adaptation des forêts au changement climatique et à leur reboisement grâce à des essences plus résistantes à la sécheresse, et plutôt originaires du bassin méditerranéen comme le cèdre de l'Atlas, le chêne pubescent ou le pin maritime. Avec une capacité de production de 250 000 godets par an, la pépinière

Wadel-Wininger répond à une demande qui explose actuellement. La pépinière produit également des hêtres, frênes, chênes qui poussent en "racines nues".

Ilots de Fraicheurs Urbains

Le premier îlot de fraîcheur a été réalisé en 2022.

En 2023 un peu plus de vingt collèges ont été identifiés comme prioritaires au Programme Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour amorcer l'action.

Aucun aménagement de collège n'est réalisé sans avoir étudié cette dimension.

Le CEREMA (Bureau d'Etudes de l'Etat) a fait des mesures thermiques pendant les étés 2022 et 2023 pour accompagner scientifiquement le suivi des premiers travaux de notre collectivité. Cet accompagnement, salué par des prix nationaux, permet d'objectiver les résultats et de valoriser le travail de la collectivité à l'échelle nationale.

De plus une cartographie thermique 3D est mise en œuvre en régie, selon une méthodologie inédite à notre territoire, cette démarche fait également référence à l'échelle nationale (conférences, etc.) et prouve l'expertise de nos agents.

Objectif(s)

Déployer un Plan ambitieux de création d'îlots de fraîcheurs dans les collèges alsaciens afin d'adapter les cours au changement climatique et améliorer le confort des usagers.

Bilan 2023 :

24 collèges en cours d'études et de travaux.

Perspectives 2024

Le déploiement sera renforcé à partir de 2024 selon des critères techniques, mais également pédagogiques et de contexte thermique des collèges. Car l'entretien est essentiel, la CeA a également initié un programme de formation à la gestion différenciée des espaces verts avec le CNFPT pour tous les agents techniques d'entretien de collèges.

Généraliser l'étude d'îlots de fraîcheur pour tous les collèges à l'horizon 2030 et poursuivre un plan d'action annuel. Dans un second temps étendre les outils développés par la collectivité au bénéfice des communes et EHPAD : les accompagner financièrement, notamment pour la plantation d'arbres.

Face aux aléas climatiques et naturels, les enjeux du territoire nécessitent des actions nouvelles pour lutter et s'adapter à des risques majeurs nouveaux, notamment de sécheresse et de feux de forêts. Les années 2022 et 2023 ont démontré l'importance de ce sujet à l'échelle rhénane.

Compétence première de l'Etat, la CeA entend toutefois s'appuyer sur ses Services d'Incendie et de Secours d'Alsace pour mener des actions significatives dans le domaine. Des contacts sont déjà pris pour que les points hauts que constituent nos châteaux et édifices en sommets des Vosges puissent devenir des points d'observation et de vigie du feu.

Objectif(s)

Prévenir les incendies de forêt en mettant les moyens de la CeA à disposition, notamment tous les points hauts en propriété.

Bilan 2023

Une première expérimentation de poste de vigie est en cours avec le SIS68 au Château du Hohlandsbourg.

Perspective

Intégrer au cahier des charges Forêts d'Avenir d'Alsace, et en concertation avec les gestionnaires et services incendie, des moyens permettant de faire barrière au feu.

Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

L'Alsace possède une formidable diversité de milieux naturels, de paysages et d'espèces, parfois rares et menacées. À ce tableau, il faut ajouter un important réseau hydrographique. La densité de population y est très supérieure à la moyenne nationale, concentrée autour d'un tissu urbain et industriel dense. Elle peut représenter une menace pour la biodiversité et la ressource en eau.

2.1 Protection des milieux et de leur biodiversité



Préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Cadre réglementaire

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. La préservation des sites naturels existants passe par des acquisitions foncières dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou par une gestion environnementale adéquate.

Objectif(s)

Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes et ainsi contribuer à la protection de la population grâce aux services écosystémiques rendus par la nature.

Partenariats

- ✓ Communes, en particulier pour celles auxquelles le droit de préemption ENS a été délégué,
- ✓ Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), via une convention sur des zones spécifiques dans le Bas-Rhin, et plus globalement via l'outil Vigifoncier Grand Est,
- ✓ Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace (CEN Alsace) pour la gestion d'une partie des sites naturels propriétés de le CeA et la découverte des sites au grand public via des chantiers nature,
- ✓ Parc Départemental d'Erstein pour les sites gérés en régie dans le Bas-Rhin,
- ✓ Brigade Verte pour la surveillance des sites dans le Haut-Rhin,
- ✓ Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et associations d'éducation à l'environnement locales pour la valorisation des sites (visites/animations avec scolaires et grand public, conception de panneaux pédagogiques, ...),
- ✓ Les associations naturalistes locales : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), BUFO et l'Office des Données Naturalistes du Gand Est (ODONAT), pour la veille naturaliste sur les sites et l'inventaire en continu,

- ✓ Partenaires universitaires et centres de recherche pour certains sites (Woerr à LAUTERBOURG notamment),
- ✓ Agriculteurs via des baux ruraux à clauses environnementales quand la gestion du site le permet.

Bilan 2023

- ✓ 108 sites représentant une surface d'environ 1 834 ha,
- ✓ 5 563 ha classés en zones de préemption ENS sur 41 sites,
- ✓ Renouvellement et extension du marché d'entretien des sites ENS : 3 entreprises d'insertion interviennent dans les 5 secteurs d'interventions de la CeA pour un montant annuel de travaux d'environ 100 000 €/an,
- ✓ En matière d'insertion, ces sites ENS en régie sont ainsi mis à profit pour des actions de retour à l'emploi, avec en 2023, 9 personnes en CDD d'insertion qui ont travaillé à l'entretien de ces sites (698 heures), dont 3 ont pu ensuite bénéficier d'un CDI. De même pour les sites gérés par le Conservatoire des Sites Naturels d'Alsace (CSA), 68 jours de travail ont été sous traités à des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Ces 1 834 ha d'ENS constituent aussi de véritables puits de carbones car ils concernent les milieux forestiers et prairiaux qui sont les plus efficaces en terme de stockage de carbone dans le sol. On peut estimer le stock de carbone dans le sol de ces sites à 146 720 tonnes, en sachant que les modes de gestion appliqués permettent aussi de conserver et d'améliorer ce potentiel de stockage.

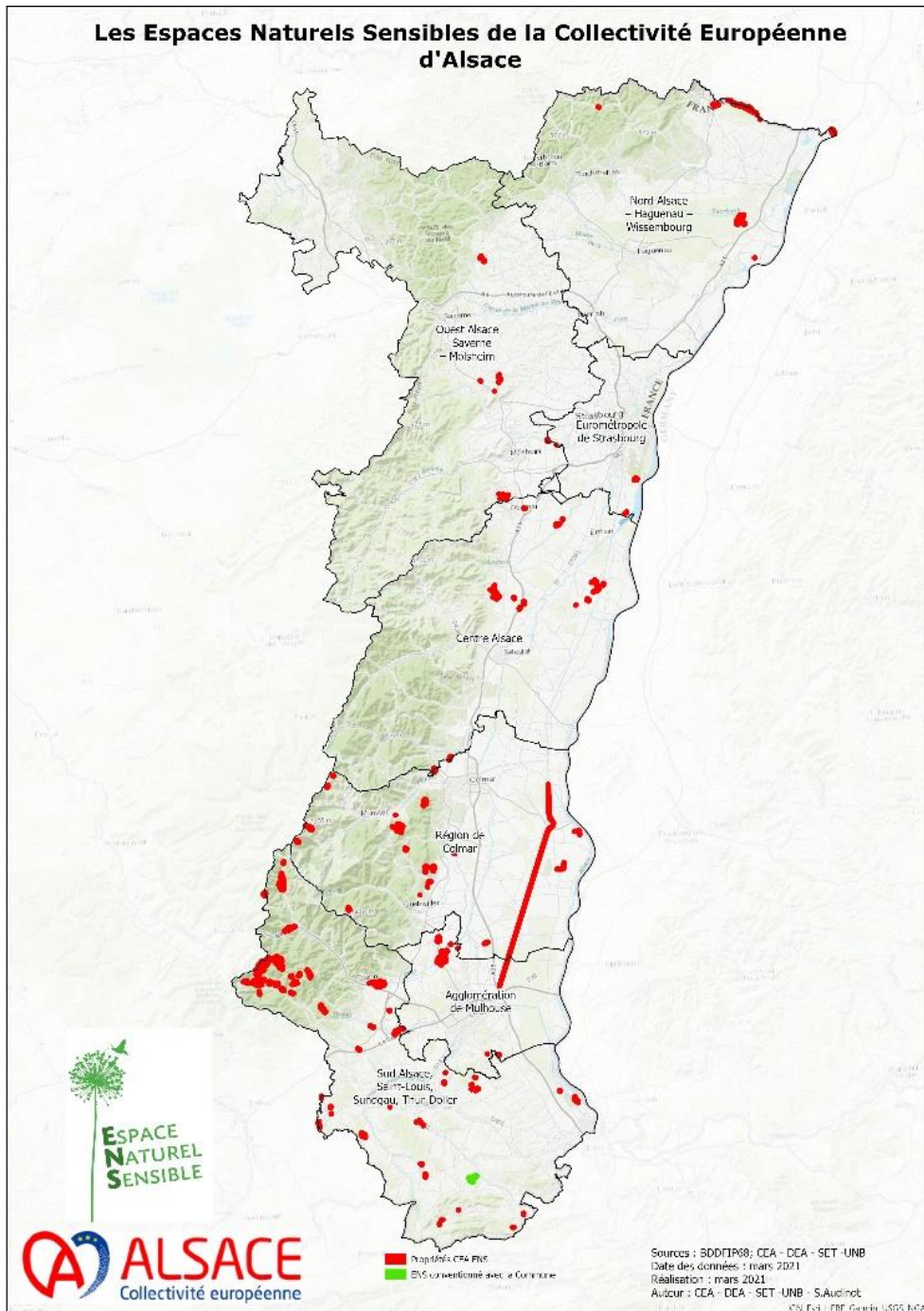
Perspectives 2024

- ✓ Rédaction d'une Stratégie Alsacienne des ENS et de la Biodiversité à l'échelle de la CeA,
- ✓ Renforcement de la valorisation des sites, notamment avec les partenariats existants avec les associations naturalistes, les CINE et les associations d'éducation à l'environnement locales.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Poursuivre l'acquisition et la restauration d'espaces naturels sensibles, pour favoriser le stockage de carbone, notamment des zones humides et forêts.

Illustration



Focus 2023

- Construction de l'observatoire à ALTENACH : finalisation de la création d'un observatoire sur l'ENS des étangs Nérac à ALTENACH avec l'appui d'un collectif d'architecte. Ce projet permettra au grand public de découvrir le site sans en perturber la quiétude. De plus, cet équipement offrira à la Maison de la Nature du Sundgau une possibilité supplémentaire pour des activités pédagogiques.



- Acquisition de nouvelles parcelles pour conforter la préservation de sites ENS dans la vallée de la LAUTER (1,48ha), de la Grossmatt (2,23 ha) et du Bischenberg (0,58ha),
- Classement du site ENS de la Haute Bers en Réserve Biologique Mixte, et lancement des actions spécifiques à ce statut en lien avec l'ONF : réunion du Copil, schéma d'accueil du public, ...
- Création d'une zone de préemption ENS sur la commune de THAL MARMOUTIER le 19 juin 2023 sur un périmètre de 49 ha.

Préservation des milieux naturels et de leur biodiversité

La restauration de la Continuité écologique des cours d'eau

Contexte :

La continuité écologique des milieux aquatiques a été introduite par la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 et traduite en droit français par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Elle se définit par la libre circulation des espèces, une hydrologie proche des conditions naturelles et le bon transit des sédiments dans les milieux fluviaux à forte valeur patrimoniale.

Cette continuité doit être maintenue ou rétablie par les propriétaires d'ouvrages impactant les cours d'eau ayant fait l'objet d'un classement au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

La CeA a en charge la gestion d'un patrimoine routier de 6 400 km équipés de plus de 2 600 ponts (hors ouvrages d'ouverture < 2m), qui, pour certains d'entre eux, sont des freins à la continuité écologique. En tant que propriétaire, la CeA doit mettre en conformité ses ouvrages impactants.



Seuil infranchissable du pont de la RD 1422 sur l'Andlau à SAINT-PIERRE

Objectif(s) :

Assurer la continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages propriétés de la CeA faisant obstacle à la circulation piscicole et au transit sédimentaire sur les cours d'eau classés en Liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

Partenariat :

Sur cette thématique, le partenariat s'exprime par :

- un Accord Cadre entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et la CeA permettant de cibler des thématiques d'interventions conjointes sur des priorités communes intéressant l'ensemble du territoire alsacien en faveur de l'Eau, de la biodiversité et de l'atténuation au changement climatique ;
- un partenariat plus technique associant un ensemble d'organismes « experts » dans la concrétisation des projets : Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), Association Saumon-Rhin, Services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires/DDT, Office Français de la Biodiversité/OFB, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement/DREAL) ;
- un soutien financier aux travaux (subvention) à Rivières de Haute Alsace (RHA) qui assure pour le compte de la CeA, des syndicats de rivières et des collectivités la gestion des cours d'eau en particulier sur le volet protection des milieux aquatiques.

Stratégie développée

La stratégie d'intervention adoptée vise à définir pour tous les ouvrages l'ensemble des options techniques possibles de rétablissement de la continuité écologique, en privilégiant systématiquement celle d'un effacement total de l'obstacle lorsque cela sera possible. L'effacement complet de l'obstacle est la solution la meilleure pour :

- permettre les continuités de circulation amont/aval de toutes les espèces aquatiques présentes (franchissabilité non sélective) ;
- rétablir l'écoulement naturel permettant une meilleure recharge des nappes alluviales d'accompagnement en période de hautes eaux et une meilleure alimentation du cours d'eau par la nappe en période de sécheresse ;
- autoriser le transit des sédiments charriés par la rivière en crue par les mécanismes naturels d'érosion / transport / dépôts dans le lit fluvial.

Les biotopes aquatiques (création de milieux neufs) et la qualité des eaux (bio-filtration / auto-épuration) en seront ainsi grandement améliorés.

Bilan des actions 2023

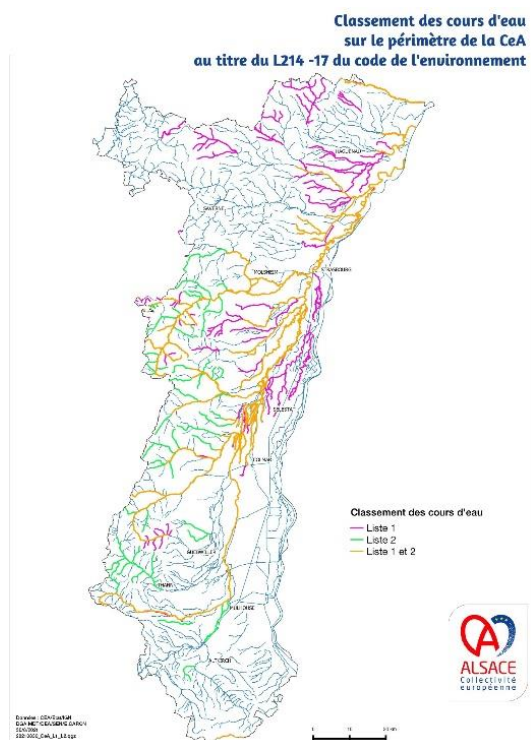
L'année 2023 a été consacrée à :

- La consolidation de la base de données « ouvrages » avec la base de données nationale, plus de 2 000 ouvrages comparés ;
- L'engagement d'un marché d'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur 12 ouvrages d'art sur le bassin de la Haute Bruche, complément d'acquisition de données piscicoles et topographiques. Le bureau d'études formalisera des propositions d'ici la fin de l'année 2023 ;
- La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour rétablir la continuité écologique sur un ouvrage d'art routier sur la rivière Andlau à SAINT-PIERRE ;
- La réalisation de campagnes de terrain pour un premier diagnostic des 170 ouvrages d'art du Haut-Rhin positionnés sur un cours d'eau classé en Liste 2. Près de la moitié devront faire l'objet d'un diagnostic plus poussé ;
- L'octroi d'un montant de subvention de 309 000 € à Rivières de Haute Alsace (RHA) pour des travaux de protection des milieux aquatiques.

Perspectives 2024

- Engager une première tranche de travaux sur les ouvrages d'art de la haute vallée de la Bruche ;
- Engager les travaux de passe à poissons sur l'ouvrage de franchissement de la RD 1422 sur l'Andlau à SAINT-PIERRE ;
- Diagnostiquer la franchissabilité des ouvrages d'art sur le territoire du Haut-Rhin ;
- Poursuivre l'intégration des ouvrages du territoire haut-rhinois dans la base de données commune avec les données partenaires (Office Français de la Biodiversité/OFB, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement/DREAL).

Illustration



Ouvrages d'art de la CeA situés sur un cours d'eau classé en Liste 2 au titre du L214-17 du code de l'environnement



Focus et/ou chiffres clés

- 6 000 km de cours d'eau en Alsace, dont 1 360 km classés au titre de la continuité écologique (liste 2) ;
- 3 811 ouvrages de franchissement sont propriété de la CeA. Ce chiffre n'intègre pas les petits ouvrages d'ouverture inférieurs à 2 mètres, qui ne sont pas tous connus ;
- Dans le Bas-Rhin : sur les 2 300 ouvrages (ponts supérieurs ou inférieurs à 2 m), 297 se situent sur un cours d'eau classé. Une première expertise révèle que :
 - 237 ouvrages ne présentent pas un obstacle à la continuité écologique,
 - 60 sont susceptibles de constituer un frein à la continuité ;
- Dans le Haut-Rhin : 170 ouvrages d'art de la CeA se situent sur un cours d'eau classé sur la liste 2 :
 - 70 ouvrages ne sont pas impactants,
 - 51 ouvrages peuvent constituer un frein,
 - 49 ouvrages doivent encore être visités et pré-expertisés d'ici la fin de l'année 2023.

A ce terme, nous disposerons d'une vision complète de l'ensemble des ouvrages posant problème. Elle permettra de bâtir une programmation pluriannuelle globale des interventions à prévoir de façon priorisée (selon critère coût/bénéfice) à l'horizon 10 ans.



La politique très volontariste de la Collectivité (coopération du service environnement et de la direction des routes) vise à éviter les écrasements massifs d'amphibiens, dont l'ensemble des espèces sont protégées au niveau national. Concrètement, il s'agit, durant la période de migration nuptiale (mi-février à mi-avril selon les espèces), de capter les amphibiens tentant de traverser les routes pour rejoindre les mares. Ce travail est réalisé en partenariat avec la Brigade Verte, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'association Les Piverts et l'association BUFO, sans compter les nombreux bénévoles qui répondent chaque année « présents » pour prêter main forte.

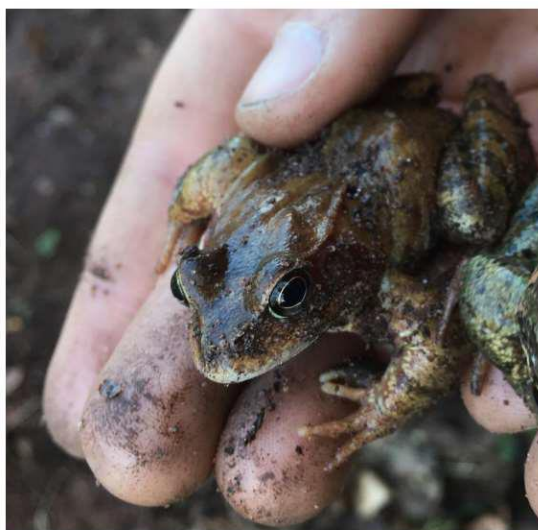


Figure 1 : Grenouille rousse - Hammerweier

Bilan 2023

- plus de 66 000 amphibiens ont échappé à l'écrasement,
- 66 sites équipés de filets + seaux,
- 7 sites équipés de crapauducs,
- 31 650 mètres linéaires de filets,
- Près de 400 bénévoles.

Autres faits marquants de l'année 2023

- Participation de deux de nos spécialistes au congrès annuel de la société française d'herpétologie, où ils sont très présents et reconnus, soit en tant que conférenciers, soit pour la création de supports graphiques pédagogiques (posters scientifiques),
- Accueil d'un doctorant à partir de fin 2023 qui va travailler sur la problématique globale des amphibiens en bords de routes.

Perspectives 2024

Le dispositif sera poursuivi en 2024.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration :

Initier la réflexion sur le déplacement des bénévoles.



Focus 2023 : crapauduc et filets de protection

- Réalisation des travaux de construction du crapauduc au Hammerweier, plus gros site du Bas-Rhin (ban communal de NEUWILLER-LES-SAVERNE mais grande directe de la commune à ESCHBOURG), avec un dispositif opérationnel pour la première fois au printemps 2023,
- Généralisation de la pose des dispositifs par les Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) sur l'ensemble des sites des RD à l'échelle de la CeA.

Focus 2023 : Charte Route et biodiversité

La Charte Route & Biodiversité a été approuvée en février 2022, elle est reconnue à échelle nationale. La collectivité a obtenu la mention spéciale de l'IDRRIM (Institut national des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) fin 2021 saluant le travail de la CeA. Elle est depuis diffusée dans tous les centres techniques de la collectivité et fait l'objet d'un accompagnement. 48 000 arbres et 5 000 ha d'accotements naturels longent les routes et sont préservés, les pratiques en faveur de la faune et la flore sont suivies. Il faudra réaliser un bilan en 2024 de la charte et procéder à sa mise à jour en fonction du retour d'expérience de son application à l'échelle de l'Alsace.

Focus territorial Territoire Sud Alsace: Les cigognes aussi sont importantes : sauvetage d'un nid de cigognes à Dannemarie.

Devant abattre à DANNEMARIE un érable malade menaçant de tomber sur la route, le service routier d'ALTKIRCH a préalablement déplacé un nid de cigognes placé sur cet arbre sur un mat spécialement posé à proximité, cela a permis de maintenir les cigognes sur un site sécurisé.



2.2 Protection de la ressource en eau



Afin d'agir de concert en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, un partenariat technique et financier entre la CeA et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a été établi par le biais d'un accord-cadre.

Gestion d'un Patrimoine hydraulique et fluvial de la CeA

La gestion du patrimoine hydraulique fluvial départemental : barrages, lacs et canaux

La CeA est propriétaire d'un important patrimoine d'ouvrages hydrauliques structurants (lacs, barrages, canaux, ...) dont elle assure elle-même la gestion ou en la confiant au Syndicat mixte des Rivières de Haute Alsace dont elle est membre. Ils sont aménagés et entretenus à des fins de prévention des crues et des inondations, mais aussi de soutien de l'étiage des cours d'eau en été. Ils ont une double fonction de rétention et d'écrêtement des crues d'hiver et de printemps (en particulier le barrage de KRUTH-WILDENSTEIN) et de soutien des écoulements en période estivale. Cette politique de prévention est aussi fondée en cas de risque important sur l'épandage des crues en plaine dans les secteurs prévus à cet effet en amont des secteurs habités.



Les canaux quant à eux, constituent des éléments structurants d'importants corridors écologiques (trames bleue et verte) dans le paysage alsacien. Pour partie, ils participent également à la recharge de la nappe phréatique par infiltration ou à l'irrigation de terres agricoles.

Lacs et canaux contribuent fortement à la valorisation touristique des territoires pour l'intérêt patrimonial qu'ils représentent, mais aussi comme support d'activités de loisirs de plein air décarbonées (cyclisme, randonnée pédestre, pêche, ...).

Afin d'agir de concert en faveur de la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des risques, un partenariat multiple est nécessaire avec le Syndicat Mixte des Rivières de Haute Alsace (opérateur qui assure pour le compte de la CeA et des collectivités riveraines la prévision des crues, l'aménagement, la gestion et l'entretien des cours d'eau et des ouvrages), les associations d'usagers (agriculteurs, usiniers, pêcheurs, associations naturalistes, ...), les acteurs institutionnels (services de l'Etat), et en particulier l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse avec laquelle la CeA a établi un partenariat technique et financier par le biais d'un accord-cadre passé en 2022 pour une durée de 4 ans.

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

- Génie écologique : Boisement berge et reconstitution de ripisylves naturelles le long des principales voies d'eau (piège à carbone) ;
- Génie civil : Réemploi de matériaux constitutifs des anciens ouvrages restaurés (moellons et maçonnerie de pierres de taille) ; usage de matériaux de construction d'origine locale (grès ou granit des Vosges) ;
- Développement de l'hydroélectricité : barrage de la Lauch, canal déclassé du Rhône au Rhin ;
- Il s'agit aussi de manière générale et par une bonne gestion de ces ouvrages (effectuée en direct ou déléguée) de contribuer à la résilience des territoires tant du point de vue de la ressource en eau compte tenu du changement climatique (stockage pour le soutien d'étiage, recharge de la nappe par infiltration) que de la valorisation énergétique (hydroélectricité) dont le potentiel et la faisabilité sera étudiée par bassin versant.

Bilan 2023

- 2023 a vu la restauration de 3 nouveaux ouvrages structurants sur le canal de la Bruche :
 - o Engagement de la première phase de restauration de la prise d'alimentation en eau du canal à WOLXHEIM,
 - o Réhabilitation des déversoirs d'alimentation des Muhlbach n°4 et n°3 respectivement à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE et à ERGERSHEIM,
 - o Restauration de l'écluse n° 3 à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.
- En travaux depuis 2020, le barrage de KRUTH-WILDENSTEIN a pu être remis en eau à 100 % cette année. Des travaux de finition restent à faire.

Perspectives 2024

- Poursuite du programme de restauration et de valorisation du canal de la Bruche :
 - o remise en état de l'ouvrage de prise d'eau du canal de la Bruche à WOLXHEIM,
 - o restauration de l'écluse n° 3 à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE,
 - o restauration des déversoirs n° 3 (ERGERSHEIM) et n° 4 (ERNOLSHEIM).
- Poursuite des missions de maîtrise d'œuvre sur le barrage de la Lauch sur le dossier d'autorisation environnementale, intégrant la décision prise par la CeA de rehausser de 3 m le barrage existant afin d'optimiser son rôle de rétention des crues et de soutien des étiages ;
- Poursuite des négociations pour le transfert en propriété et en gestion du réseau des canaux de la Hardt.

Focus 2023 : Restauration du Canal de la Bruche :

Outre les 20 km de voie d'eau, le domaine du canal est constitué de 11 écluses avec leurs dépendances, et de l'ancien chemin de halage transformé depuis 1987 en itinéraire cyclable. Il comprend également les ouvrages d'alimentation et de régulation des débits

(barrage et prises d'eau), ainsi que les seuils déversoirs permettant de desservir 11 petits cours d'eau diffluentes (les Muhlbach) qui irriguent les communes riveraines.

Son état de vétusté a conduit la CeA à engager en 2019 un vaste projet de 14.5 M€ sur 7 ans pour le restaurer. Fin 2023, 11 ouvrages (sur un total de 21) auront été remis en état pour un montant de près de 6 M€. 10 ouvrages (écluses, déversoirs ainsi que le barrage d'alimentation) seront restaurés dans les 6 années à venir.

Ces investissements doivent permettre de mieux maîtriser les prélèvements en rivière ainsi que les écoulements du canal lui-même dans un contexte de raréfaction et de tension de plus en plus prégnante sur la ressource en eau.

Afin de réduire leur empreinte carbone, les travaux de restauration, prévoient le réemploi systématique des matériaux constitutifs des anciens ouvrages (pierres de tailles et maçonnerie de grès des Vosges), ainsi que l'utilisation de matériaux de construction d'origine locale (carrière de grès) ou en provenance de la vallée de la Bruche.

Ces travaux structurants s'accompagnent d'opérations variées de gestion écologique de la végétation le long des berges : restauration de la ripisylve, plantations d'arbres d'alignement et de fruitiers, gestion des plantes invasives, maîtrise des massifs d'orties, fauches tardives des accotements, Sur la période 2020-2022, près de 250 000 € y ont été consacrés.

Ils contribuent aussi à la valorisation paysagère et écologique de cette voie d'eau qui constitue un élément majeur d'une importante trame verte et bleue reliant directement STRASBOURG au piémont vosgien.

En outre, le canal propose un itinéraire cyclable dans un cadre naturel remarquable, support d'activités sportives et de loisirs décarbonées (randonnée, vélo, promenades, pêche, ...) très appréciées des habitants et des touristes.



Restauration de l'écluse n°5 à KOLBSHEIM (avant – pendant – après travaux).

2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie



Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) consistent en des aides financières attribuées pour une période de 5 ans aux exploitants agricoles volontaires, en contrepartie de pratiques respectueuses de l'environnement. Elles sont spécifiques à des territoires et des enjeux bien définis (biodiversité, eau, érosion, sol, etc.) et sont cadrées par un document appelé Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). La nouvelle programmation s'étend de 2023 à 2027.

Les nouveaux PAECs alsaciens 2023-2027 ont été construits sur la base des nouvelles mesures issues du Plan Stratégique National français et validées par la Commission Européenne et en partenariat avec les différents organismes alsaciens (Chambre Agriculture Alsace, Direction Départementale des Territoires /DDT, Etablissements Public de Coopération Intercommunale /EPCI, Région, opérateurs Natura 2000, associations naturalistes...).

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone :

Poursuivre cette politique en faveur de la préservation des milieux prairiaux afin de favoriser le stockage de carbone.

Bilan 2023

Les PAECs ainsi déposés par la CeA pour la période 2023-2027 sont les suivants :

- ✓ PAEC Territoires du Haut-Rhin (hors montagne vosgienne) : son objectif est le maintien et la création de prairies pour toutes les aménités que ces dernières procurent. La CeA est porteur de ce PAEC avec les structures intercommunales engagées dans un GERPLAN ainsi que les animateurs Natura 2000 concernés. L'animation est assurée par la Chambre d'Agriculture Alsace.

Ce PAEC est découpé en 3 territoires en fonction des enjeux :

- PAEC Territoires du Haut-Rhin - Biodiversité : correspond aux zonages établis par les structures intercommunales haut-rhinoises ayant validé leur programme d'actions GERPLAN (hors COLMAR Agglomération),
- PAEC Territoires du Haut-Rhin - Eau : correspond au zonage des aires d'alimentation de captages dégradés,
- PAEC Territoires du Haut-Rhin - Natura 2000 : correspond aux zonages Natura 2000 suivants : zones agricoles de la Hardt, Jura Alsacien et Vallée de la Largue.

- ✓ les Rieds bas-rhinois : dans le cadre des priorités définies par le Schéma Départemental des Espaces Naturels, la CeA est porteur, animateur et cofinancier de 2 PAECs :
 - le Ried de la Zorn, qui comprend la vallée de la Zorn de SAVERNE a WEYERSHEIM et le Ried Nord entre WEYERSHEIM et SCHIRREIN, avec des enjeux liés à la protection des captages, de l'avifaune et de la flore,
 - les Rieds de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau qui portent sur des périmètres d'interventions historiques de la CeA en intégrant les enjeux spécifiques aux habitats et aux espèces prioritaires de Natura 2000.

Jusqu'à la programmation 2015-2022, la CeA pouvait financer ces mesures (financement possible aux côtés de la Région Grand Est). Mais pour la nouvelle programmation 2023-2027, la Région Grand Est s'étant désengagée des mesures surfaciques, il n'est désormais plus possible pour la CeA de financer ces mesures. Une solution pour la campagne 2023 a été trouvée avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, qui se substitue à la CeA pour les mesures non concernées par les zonages Natura 2000. Les exploitants qui ont souscrits des mesures dans l'ancienne programmation 2015-2022 restent encore engagés jusqu'à la date de fin de contractualisation, pouvant aller jusqu'à 2025 pour certaines mesures.

De même, l'intervention de notre collectivité sur d'autres PAECs « Montagne vosgienne » et « Vosges du Nord et Alsace Bossue » reste pour l'instant soumise à une évolution réglementaire, et les financements prévus seront pris en charge par l'Etat et l'AERM.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Au-delà de leur bénéfice en matière de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, la préservation de ces prairies permanentes reste aussi fondamentale en terme de stockage de carbone (entre 80 à 100 T par hectare), avec une plus-value à minima de 30 T /ha par rapport aux terres cultivées.

Perspectives 2024

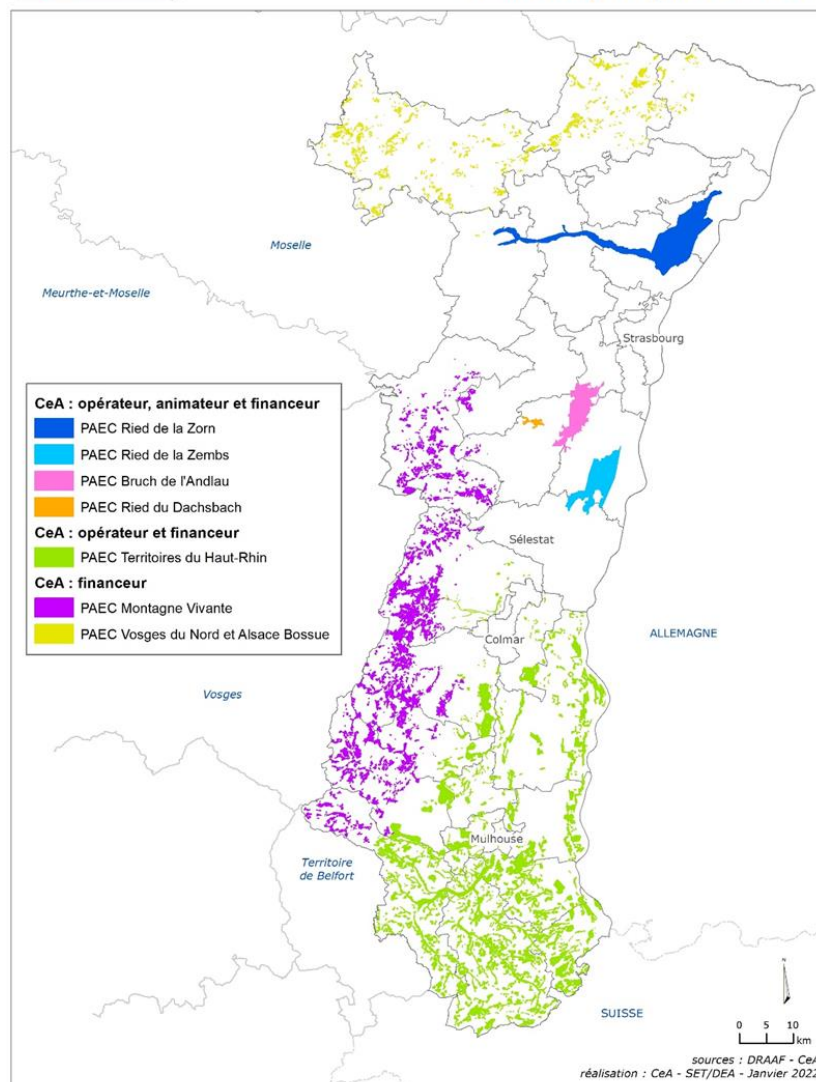
Perspectives générales

La candidature et la mise en œuvre des nouveaux PAECs en 2024 par la CeA reste à ce stade dépendante de la position des ministères sur le sujet du financement, et des disponibilités budgétaires de la DRAAF et du FEADER pour 2024.

A minima, des animations et formations seront à prévoir auprès des agriculteurs ayant souscrits des mesures en 2023, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Poursuite du portage des PAEC, pour préserver les prairies permanentes et leur capacité de stockage.



Focus 2023

La nouvelle programmation 2023-2027 est plus exigeante que les précédentes en termes de contraintes de mise en œuvre et moins rémunératrice pour les bénéficiaires. De même, il existe maintenant une obligation de réalisation de diagnostics d'exploitation dès qu'une MAEC est souscrite et de plans de gestion selon les mesures engagées.

L'estimation des engagements souscrits par les exploitants reste conforme aux attentes :

- 470 ha ont été renouvelés dans le PAEC « Territoires du Haut Rhin » sur 23 exploitations,

- 803,41 ha ont été souscrits dans les PAEC Rieds de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau, dont 295,58 ha dans les zonages « papillons », 503,41 ha dans les zonages oiseaux, et 4,42 ha en zones refuges ; sur 74 exploitations,

- 345,63 ha ont été souscrits dans le PAEC Ried de la Zorn, dont 136,4 ha dans le zonage papillons et 209,23 ha dans le zonage avifaune, sur 28 exploitations.

Lutte contre les moustiques

Lutte anti-nuisances :

La lutte anti-moustiques est régie par la loi du 16 décembre 1964 qui a introduit les notions de zones de lutte créées par arrêté préfectoral. La loi de finances de 1975 a conféré à ces dépenses un caractère obligatoire pour les départements (à hauteur de 50 % minimum) et pour les communes.

Ces opérations consistent à contrôler les populations de moustiques d'un secteur pour diminuer les nuisances qu'ils occasionnent. Depuis les années 1980, cette lutte est réalisée par des opérateurs publics désignés par arrêtés préfectoraux. Ces opérateurs réalisent des traitements ciblés des zones de pontes en fonction de la densité des larves, essentiellement dans les zones humides et les forêts alluviales, à pied ou par hélicoptère, à l'aide d'un insecticide biologique le BTi, spécifique aux larves de moustiques.

Dans le territoire du Bas-Rhin, le Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67) est en charge de ces opérations. Sur le territoire du Haut-Rhin, cette lutte est conduite par la Brigade Verte. En 2023 la participation financière de la CeA, est de 208 000 € pour le SLM67 (50 % de l'assiette éligible). Le budget de la structure est calibré pour faire face à des circonstances parfois exceptionnelles (crues et précipitations importantes, couplées avec des pics de températures favorables à l'éclosion des larves de moustiques).

Les missions de lutte contre les moustiques ne concernent qu'une dizaine de communes adhérentes à la Brigade Verte et font l'objet d'une contribution annuelle forfaitaire de 48 000 €.

Prévention contre le moustique tigre :

Détecté pour la première fois en Alsace en 2014, le moustique tigre, *Aedes albopictus*, s'est implanté de façon irréversible en 2015. Ce moustique est particulièrement agressif et nuisant, et peut, dans certaines conditions, être vecteur des maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika.

Jusqu'en 2019, les trois piliers de la lutte anti-vectorielle contre cet insecte (surveillance entomologique, lutte autour des cas, prévention/communication) relevaient de la compétence des Départements, ainsi que la charge financière correspondante (50 000 € dans le territoire du Bas-Rhin).

Le décret du 29 mars 2019 a confié la responsabilité des deux premiers volets à l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui les a attribué, au SLM 67 sur le territoire du Bas-Rhin et à la Brigade Verte sur le territoire du Haut-Rhin.

Le 3^{ème} volet relatif à la prévention, qui reste une compétence des départements, est en partie confié au SLM 67 et à la Brigade Verte : sensibilisation et formation des élus et services communaux, sensibilisation des jardiniers des jardins familiaux des zones colonisées (articles, manifestations grand public, ...), prévention dans des EHPAD en zones colonisées. L'accent est mis sur les actions collectives et la formation des relais locaux, en commune en particulier.

Le partenariat avec la CeA permet au SLM 67 et à la Brigade Verte d'apporter une assistance technique pour les communes colonisées en répondant à leurs interrogations concernant les techniques de lutte et de prévention.

Pour ces actions, le SLM 67 et la Brigade Verte perçoivent respectivement une aide de la CeA de 15 000 € et 12 000 €, soit 80 % de leur budget prévisionnel. Certaines opérations sont réalisées en régie.

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

L'utilisation de véhicule électrique pour se rendre en réunion ou la tenue de temps d'échange en visio-conférence sont à privilégier.

L'épandage par voie aérienne des traitements préventifs relatifs au développement du moustique autochtone sont effectués par hélicoptère. Aucune méthode alternative n'est aujourd'hui possible néanmoins les opérations d'épandages dans le Nord du Bas-Rhin sont mutualisées avec nos voisins Allemands.

Bilan 2023

Les traitements contre les nuisances dues aux moustiques « locaux » ont été réalisés à pied et par hélicoptère. L'année se situe « dans la moyenne » au regard de l'incidence de la météo.

Une étude est en cours, avec le SLM 67 et l'ENGEES, visant à évaluer l'impact des traitements sur les autres espèces : des pièges à émergences ont été mis en place dans des secteurs traités au BTi et dans des zones non-traités. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année.

Par ailleurs, suite à l'installation par la CeA en 2020 et 2021 de gîtes à chiroptères dans des casemates de la ligne Maginot situées dans l'ENS de LEUTENHEIM, 2 barbastelles ont été observées. L'objectif est d'une part de favoriser la biodiversité en facilitant l'installation de ces espèces prédatrices des moustiques et d'autre part, d'utiliser ces opérations pour sensibiliser le public notamment scolaire à la biodiversité.



Barbastelle dans un gîte mis en place dans la casemate de KAUFFENHEIM

A l'inverse des moustiques « locaux », la zone colonisée par le moustique tigre a fortement augmenté cette année, notamment dans le territoire du Bas-Rhin.

La commune de ROESCHWOOG a servi de cadre à une journée de formation organisée par le Centre National de la Formation Publique Territoriale (CNFPT) sur le moustique tigre. Les aménagements réalisés par la CeA, pour limiter la prolifération de cet insecte, sur le site pilote de la Maison du Département de BISCHHEIM, ont permis d'illustrer les préconisations, ainsi que les diagnostics des sites de l'Hôtel de la CeA et du bâtiment

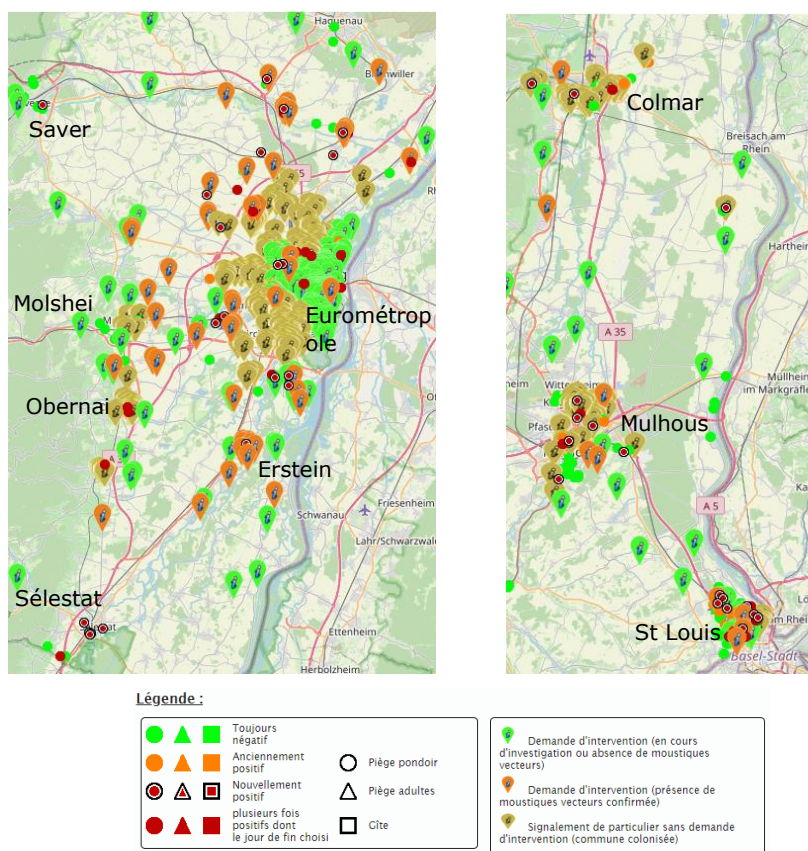
Vauban à STRASBOURG. Ces derniers ont permis d’inventorier les gites potentiels à moustique tigre et d’envisager leur suppression.

Les agents techniques de l’ensemble des collèges alsaciens situés en zones colonisées ont été sensibilisés à la lutte préventive contre le moustique tigre.

Perspectives 2024

Ces actions vont être poursuivies et adaptées, en tenant compte de l’évolution de la colonisation pour ce qui concerne le moustique tigre.

Zones colonisées par le moustique tigre au 07/09/2023



Dispositifs de soutien aux partenaires locaux, GERPLAN et préservation du cadre de vie

Dispositifs de soutien aux partenaires locaux en faveur de la biodiversité, de l’agriculture locale et de la protection de l’environnement : aides GERPLAN, opération « jachères mellifères » et installation de ruches dans le cadre du programme national « L’abeille, partenaire de la biodiversité »

La CeA, soutien les partenaires locaux à travers des dispositifs de soutiens et opérations en faveur de la biodiversité, de l’agriculture locale et de la protection de l’environnement :

- Démarche GERPLAN,
- Opération Jachère mellifère,
- Ruches.

1. **Le GERPLAN** est une démarche volontaire de gestion durable de l'espace rural et périurbain, initiée depuis plus de 20 ans afin de concilier plusieurs enjeux et à coordonner au niveau local les actions qui en résultent :
 - ✓ le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs,
 - ✓ la préservation du patrimoine naturel et paysager,
 - ✓ la préservation de la qualité de l'eau,
 - ✓ la maîtrise du développement périurbain,
 - ✓ la résilience et l'autonomie des territoires en matière alimentaire,

Ce dispositif d'aide est porté par les structures intercommunales et associe via une concertation élargie, tous les acteurs locaux du territoire concernés (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale/EPCI, communes, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs) et à des structures plus institutionnelles (Chambre d'Agriculture Alsace, organismes professionnels agricoles, Direction Départementale du Haut-Rhin /DDT 68, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges /PNRBV, Région Grand Est, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural /PETR, Agence de l'Eau Rhin-Meuse /AERM, ...). Depuis 2003, 6 M€ ont été mandatés par la CeA pour la mise en œuvre de près de 1 400 actions (hors MAEC et hydraulique).

Parallèlement à cet engagement partenarial et financier sur la gestion de l'espace rural et périurbain, le volet biodiversité est également investi au travers d'opérations en faveur d'insectes pollinisateurs, auxiliaires de cultures et de la petite faune :

2. **L'opération « jachères mellifères »** proposant un fleurissement des jachères agricoles auprès des exploitants volontaires dans l'objectif de :
 - rendre attractives les parcelles agricoles pour favoriser la présence d'auxiliaires de cultures, d'insectes pollinisateurs, de certains oiseaux et petits mammifères,
 - créer des noyaux de biodiversité et des corridors écologiques,
 - améliorer visuellement le cadre de vie des alsaciens.

Le travail du sol et du semis est pris en charge par la CeA (300 €/ha) et les semences sont fournies par les partenaires agricoles ou fédérations.

A noter que d'autres politiques départementales complètent ce dispositif en faveur des pollinisateurs, en préservant des vergers traditionnels : opérations Vivent les vergers et Sainte Catherine (Cf. fiche dédiée).

3. **L'installation de 6 ruches sur la terrasse de l'Hôtel d'Alsace à COLMAR**, dans le cadre du programme national « L'abeille, partenaire de la Biodiversité » afin de :
 - contribuer au maintien des abeilles domestiques et sauvages pour la pollinisation,
 - sensibiliser le public à cet enjeu (animation et visites des ruches).

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

Ces dispositifs de soutien sont vertueux car ils œuvrent pour le maintien de la biodiversité et des paysages. Ils agissent également en faveur de l'agriculture locale et des circuits courts ou encore favorisent une prise de conscience des habitants sur les impacts environnementaux de nos modes de vie. Ces dispositifs contribuent ainsi à des changements de pratiques et impactent potentiellement positivement les émissions de gaz à effets de serre.

Bilan 2023

GERPLAN

De nombreuses communes (RIXHEIM, BOLLWILLER, ATTENSCHWILLER, OSTHEIM, PFASTATT, ...) ont souhaité en 2023 créer en milieu urbain, des zones végétalisées pour lutter contre les îlots de chaleur en plantant des arbres et des plantes couvre-sols résistants à la chaleur et demandant peu d'apport en eau. L'émergence de ces projets traduit la nécessaire adaptation du dispositif GERPLAN à ce nouvel enjeu qu'est la résilience.

Le bilan estimatif 2023 est le suivant :

- Nombre d'actions engagées : 92 actions éligibles déposées en 2023
- Répartition selon les thématiques GERPLAN :
 - Patrimoine naturel : 36 actions,
 - Cadre de vie et paysage : 33 actions,
 - Agriculture : 3 actions,
 - Sensibilisation du public : 19 actions,
 - Autres : 1 action.

Jachères mellifères

En 2023, le montant de l'opération « Jachère mellifère » s'élève pour la Collectivité à 17 595 €.

Ainsi, ce sont 57 agriculteurs qui ont participé à l'opération, soit un total de 144 parcelles et une surface de presque 60 hectares. La cartographie des parcelles engagées est visible sur le [site datasace.eu](http://site.datasace.eu).

Ruches

En mai 2010 et mai 2011, 6 ruches ont été installées sur la terrasse de l'Hôtel d'Alsace à COLMAR. Monsieur André FRIEH, Président de la Fédération Départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin, a en charge le suivi et l'entretien des ruches ainsi que la mise en pot du miel. Le bilan 2023 est le suivant :

- couverture géographique : siège du Département avenue d'Alsace + env. 3 km aux alentours,
- montant alloué depuis 2010 : 54 500 € dont 3 000 € attribué en 2023,
- indicateurs quantitatifs 2023 : au total, 109 kg de miel ont été produits : 25 kg de miel de fleurs, 34 kg de miel d'acacia et 50 kg de miel de tilleul. Depuis l'installation des ruches, 984 kg de miel ont été produits, soit en moyenne 70 kg/an. La mise en pot se fera courant octobre 2023 avec proposition d'animations aux agents de la CeA.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Le soutien aux actions de plantation d'arbres, de haies, ou de renaturation de milieux humides permet de favoriser le stockage du carbone par les milieux naturels.

Perspectives 2024

GERPLAN

Afin de renforcer l'action de la Collectivité en faveur de la préservation de l'environnement, le dispositif GERPLAN doit évoluer afin de rendre le dispositif plus :

- attractif aux EPCI Bas-Rhinois, dans le cadre d'une perspective de déploiement à l'échelle Alsacienne,
- performant, pour faire émerger des projets environnementaux ambitieux,

- adapté aux enjeux du changement climatique : îlots de fraîcheur et plantation d'arbres, ressource en eau et gestion raisonnée des ressources, résilience des territoires, etc.

Jachères mellifères

Poursuivre l'opération et mieux la faire (re)connaître côté bas-rhinois.

Ruches

Le volet « animations et visites des ruches » à destination des agents de la CeA et des scolaires sera reconduit en mai et juin 2024.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Les différentes réunions de travail sont, dans la mesure du possible, réalisées en visioconférences pour limiter les déplacements.

Le Service Environnement privilégie l'utilisation de véhicules électriques pour les déplacements courts.

Le co-voiturage, l'usage des transports en commun ou de mobilités douces seront promus dans la cadre de l'organisation d'évènements.

Illustration

GERPLAN



Jachères mellifères



En partenariat avec :



Ruches



Etiquette de la cuvée 2022, de nouvelles étiquettes seront créés prochainement

Focus 2023

GERPLAN – Focus Territorial Agglomération de MULHOUSE



Dans le cadre de la démarche GERPLAN de MULHOUSE Alsace Agglomération (M2A) portée par la CeA, la Ville de MULHOUSE a souhaité valoriser un espace situé le long du canal du Rhône au Rhin. L'action nommée « bosquet des jeunes pousses » a permis la plantation (2 unités au m²) de 800 jeunes arbres et arbustes en un bosquet dense. De nombreux bénévoles (parents et enfants) ont été conviés à participer à l'opération.

L'enjeu du projet est multiple :

- créer un réservoir de biodiversité (typologies végétales, habitat et nourrissage), dans la ville en proposant des espèces locales adaptées au sol et au changement climatique en limitant le nombre d'essences pour un entretien limité ;
- renforcer le réseau d'espaces verts déjà existant sur le territoire pour contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbain ;
- sensibiliser les habitants mulhousiens à l'environnement en les associant à la plantation.

Quelques chiffres :

- 800 jeunes plants forestiers (scions ou 60/80 max.) en «bosquets», plantations denses (2U/m²),
- Adaptation des essences au changement climatique et entretien limité avec 11 essences arborées et 5 essences d'arbustes,
- Coût du projet : 18 000 € TTC env. dont financement dans le cadre du GERPLAN 2023 (3 916 €).

Focus territorial Territoire Sud Alsace

Regroupées pour travailler en étroite collaboration, les trois communautés de communes Vallée de Saint-Amarin, Vallée de la Doller et du Soultzbach et Thann-Cernay proposent aux habitants des communes de leur territoire, une commande groupée d'arbres et d'arbustes à tarif préférentiel.

L'opération « Plantez le décor ! » soutenue dans le cadre de la démarche GERPLAN permet aux habitants d'acquérir des essences locales principalement labellisées « végétal local », favorables à la biodiversité et adaptées aux conditions climatiques de notre région.

- Objectifs : sensibiliser et inciter les habitants du territoire à planter des essences locales adaptées aux conditions climatiques et favorables à la biodiversité, former les habitants à des pratiques d'entretien plus vertueuses pour l'environnement, améliorer le cadre de vie des habitants,
- Coût total du projet pour les 3 communautés de communes : 7 341 €, soit une aide de la CeA dans le cadre du GERPLAN de 3 670 € pour l'année 2023.

Ruches



3 visites des ruches ont eu lieu en mai et juin dernier. Monsieur FRIEH a durant une heure expliqué la vie des abeilles et de la ruche et répondu aux nombreuses questions des invités.

Lors de la Journée mondiale des abeilles, 8 éco-délégués du collège Victor Hugo de Colmar et douze agents (notamment l'équipe d'animation du Territoire de Colmar) ont pu participer à une de ces animations.



Photo : © CeA/Sébastien SUTTER



Photo : N. GOYAUX

Soutien à la profession agricole, partenariat avec la chambre d'agriculture

L'agriculture occupe 40 % du territoire alsacien pour 6 300 exploitations agricoles 10 % de la surface agricole utile est en agriculture biologique ou en conversion. L'agriculture représente un enjeu majeur pour l'économie alsacienne, mais également pour l'aménagement, le dynamisme et la diversité du territoire. Les agriculteurs produisent nos aliments, entretiennent nos paysages, créent de l'emploi et contribuent à la vitalité de nos territoires ruraux.

Objectif

La politique agricole de la CeA, menée en étroit partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, vise à promouvoir une agriculture alsacienne compétitive, durable, respectueuse de l'environnement, génératrice d'emplois et de richesses. La Collectivité soutient et porte des projets pour adapter nos territoires ruraux au changement climatique et permettre à l'agriculture de s'inscrire dans des démarches vertueuses pour de la création d'emplois saisonniers ou pérennes, des productions de qualité, une transformation et une commercialisation de proximité en ménageant les paysages, l'eau et la biodiversité.

L'aménagement foncier : un outil au service de l'économie, de l'environnement et de la société

L'aménagement foncier est une compétence de la CeA. Une de ses missions est de contribuer à préserver les ressources en eau, la biodiversité et les continuités écologiques entre les milieux naturels. Il constitue à ce titre un levier pouvant permettre d'engager des programmes de restauration de milieux naturels.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture : pour l'emploi, les circuits courts et le développement des territoires ruraux

L'agriculture a besoin de main d'œuvre notamment saisonnière, et peut ainsi constituer une passerelle pour le retour à l'emploi de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) ou simplement éloignées de l'emploi. Le partenariat entre la CeA et la Chambre d'agriculture Alsace permet de mobiliser des agriculteurs ayant des besoins de main d'œuvre, de proposer ces emplois à des BRSA et si besoin d'organiser des formations ou un accompagnement facilitant la reprise d'emplois. Cette démarche a permis de recenser 275 offres saisonnières auprès de 50 entreprises, de former 7 BRSA sur les métiers liés à l'aménagement paysager, d'organiser 10 stages de découverte des métiers et de réaliser 100 missions d'emplois. La possibilité offerte aux BRSA de cumuler le RSA et un salaire sur une courte période est à cet égard une mesure qui est appliquée sur l'ensemble de l'Alsace pour des activités saisonnières comme les vendanges, la récolte des fraises, des asperges ou du houblon.

Les circuits courts : organiser les filières de produits locaux, du producteur jusqu'à l'assiette du consommateur.

La CeA mène une démarche globale de promotion de la qualité des 6 millions de repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio.

La CeA a engagé une action sur l'approvisionnement bio et local en direction des autres établissements qui entrent dans son champ d'intervention : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

En particulier plusieurs réunions d'échanges entre producteurs locaux et cuisiniers de collèges ont été organisées dans les territoires. Le site internet « mafermeAlsace recensant les producteurs alsaciens en vente directe a été mis à jour.

Le soutien de la CeA à la Chambre d'agriculture Alsace a permis de réaliser des études sur l'opportunité de créer des outils de transformation des légumes, des produits laitiers dans nos territoires et sur les filières alsaciennes adaptées à la restauration collective. Ces études alimentent les réflexions sur les projets alimentaires territoriaux et sur le développement des circuits alimentaires de proximité.

Budget

Budget consacré à ces actions en 2022 : 1.5 M€.

Focus 2023

Le soutien de la CeA et l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture ont permis à la CUMA Alsa Pommes d'automatiser sa chaîne de conditionnement des pommes produites et commercialisées en Alsace. La production de pommes en Alsace ne couvre en effet que 30 % de la consommation. Cette coopérative d'utilisation de matériel agricole basée à BRUMATH qui regroupe une douzaine de producteurs de pommes sur tout le territoire alsacien peut ainsi mieux répondre à la demande des consommateurs alsaciens et promouvoir les pommes produites localement.



Focus Agglomération de MULHOUSE : Association ECOVIE

Transformer un terrain de 5 000 m² cultivé en blé, en une terre de maraîchage ouverte sur la Nature environnante (aide Fonds Social de Transition /FST)

La CeA soutient l'association ECOVIE, collectif de 10 personnes, qui a comme objectif la création d'un jardin potager de 5 000 m² en osmose avec la Nature à Kingersheim.

Le terrain situé en limite d'un quartier résidentiel, est un trait d'union entre l'espace urbain et agricole. La présence d'une haie champêtre et fruitière a permis à la petite faune locale de s'épanouir, malgré la proximité de la Ville.



Les porteurs du projet et membres de l'association Ecovie

L'association profitera des richesses naturelles du site pour implanter des abris, nichoirs, cabanes et organiser des animations et ateliers pédagogiques à destination des scolaires des écoles maternelles, élémentaires et des collèges des communes environnantes. En parallèle, plusieurs espaces de maraîchages en sol vivant ont été créés pour produire des légumes dans un environnement naturel, qui seront vendus lors d'organisation de marchés de terroirs et manifestations organisées par l'association.

L'association compte ainsi présenter la complémentarité entre espace naturel et maraîchage de manière pédagogique et promouvoir un mode d'agriculture, d'alimentation durable et responsable en lien avec la préservation de la nature.

2.4 Sensibilisation et à Education l'Environnement



La CeA, de par ses actions et ses partenariats, s'investit pour que le patrimoine naturel alsacien soit mieux connu du plus grand nombre pour être mieux préservé.

Brigade verte

La Brigade Verte a été créée il y a plus de 30 ans sur l'initiative de l'ancien Président de Département du Haut-Rhin. L'idée de la création de ce syndicat intercommunal des gardes-champêtres était d'offrir aux petites communes à faibles moyens financiers la possibilité de mutualiser un garde-champêtre. Pour la CeA, il s'agit d'un formidable outil pour la surveillance et la protection de la nature et de l'environnement, notamment sur ses Espaces Naturels Sensibles. En tant que membre fondateur, la CeA, est fortement représentée dans les instances de gouvernance de ce syndicat aux côtés des élus locaux des communes membres. La Collectivité apporte une contribution statutaire au budget de fonctionnement du syndicat à hauteur de 40 % des dépenses, soit en 2023 un montant de 1,68 millions d'euros.

Bilan 2023

La Brigade Verte intervient pour la CeA, sur les missions suivantes :

- le suivi et la surveillance de l'ensemble des propriétés de la CeA à vocation environnementale et paysagère (dont les Espaces Naturels Sensibles),
- l'observation et la transmission des informations éventuelles liées au respect des baux à clauses environnementales sur des propriétés départementales,
- le signalement et la surveillance des arbres remarquables inventoriés par la Collectivité,
- le transport des oiseaux ou de la petite faune blessés ou malades en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- la participation à l'opération « Protection des Batraciens »,
- la participation aux campagnes de ramassage de déchets,
- le rôle de médiateur « faune sauvage » et « plantes exotiques envahissantes »,
- la présence de la Brigade Verte aux diverses campagnes d'information et de sensibilisation de la CeA dans le domaine de l'environnement.



En 2023, la Brigade Verte a continué à déployer son action vers les communes bas-rhinoises. Ce sont ainsi 7 nouvelles communes bas-rhinoises qui ont rejoint le syndicat, rattachées au poste de VILLE.

Perspectives 2024

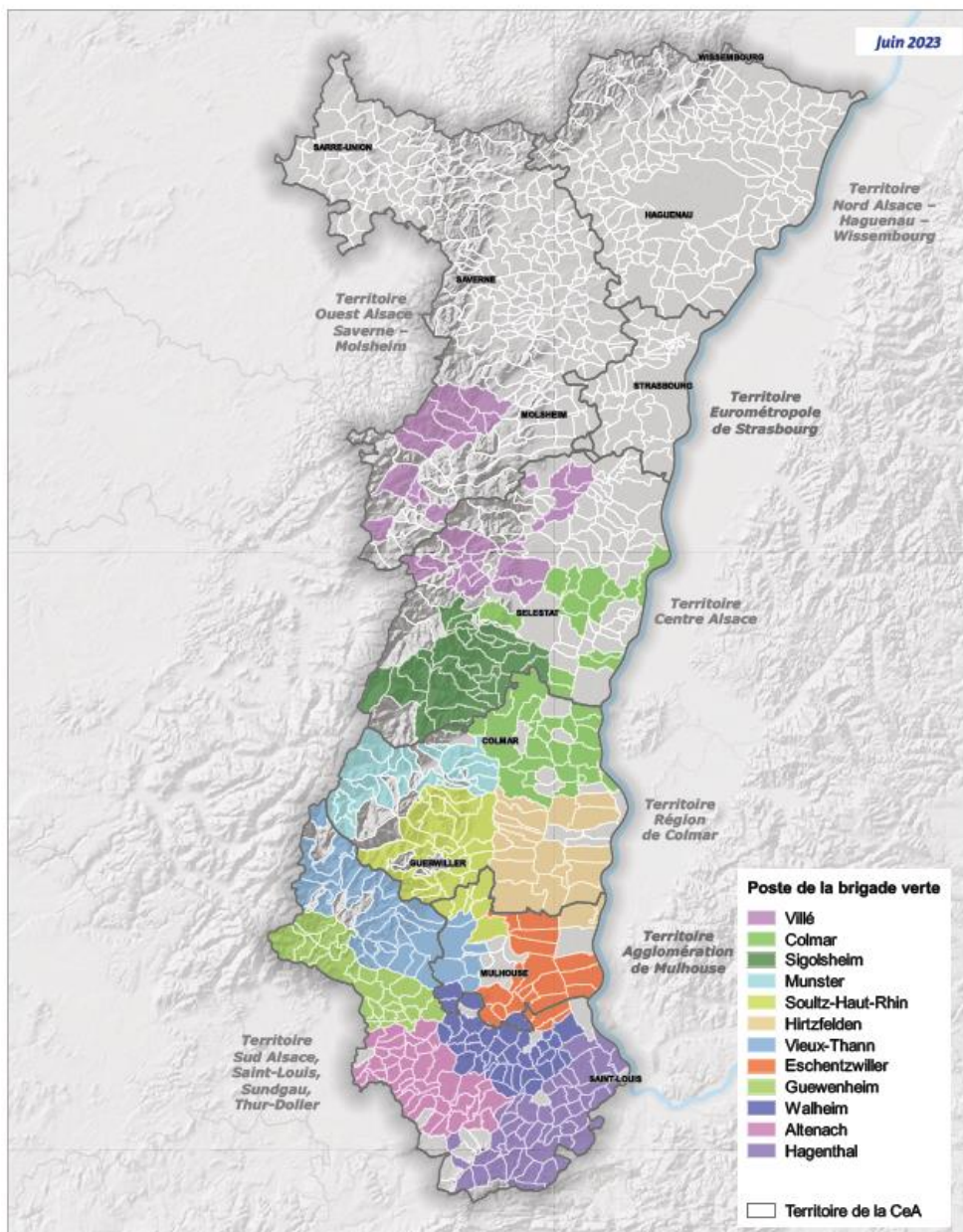
Le déploiement vers le Bas-Rhin va se poursuivre, progressivement du sud vers le nord, de sorte à ce que les nouveaux agents puissent s'appuyer sur les antennes déjà en place. Une révision des statuts est en cours, intégrant entre autre ce changement territorial, et la gouvernance associée.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Encourager la structure à une réflexion sur la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Focus 2023.

Communes adhérentes à la brigade verte



Source : CeA / Brigade verte (2023)
DITPAUGD/TL
contact : ugd@alsace.eu
3/7/2023
Portraits territoriaux_2023_pdrin@ires.ggz



Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, de la transition énergétique et de la protection et de la préservation des Espaces naturels sensibles, la CeA, soutient des actions de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable. Depuis la création de la CeA, deux dispositifs de soutien à l'éducation à l'environnement coexistent en Alsace. Une convergence est prévue en 2023. Le montant total des subventions pour 2023 s'élève à 1 187 832 € au titre du fonctionnement et 23 930 € en investissement. La Collectivité s'appuie pour ces actions sur le réseau associatif alsacien en éducation à l'environnement coordonné par sa tête de réseau ARIENA, ainsi que sur des relais locaux territorialisés qui sont des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE).

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

La politique concertée d'Éducation à l'Environnement vise à changer les comportements et à adopter les bons gestes en faveur de la protection des milieux, de la biodiversité et des ressources. Les écogestes, actions en faveur d'économies d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre font partie des axes développés dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Bilan 2023

Ce sont en tout quelques 250 000 personnes par an qui bénéficient d'animations pédagogiques, souvent inscrites dans la durée, auxquelles s'ajoutent environ 150 000 personnes pour des manifestations grand public. Le public scolaire, dont des collégiens (6 %), est majoritairement bénéficiaire des animations, suivi des activités de loisir et de grand public. Des animations vers des publics spécifiques prioritaires pour la CeA (public fragile, en situation d'handicap et petite enfance) sont également proposées et en forte augmentation depuis quelques années. Les thématiques abordées en lien avec les priorités de la collectivité sont : les Espaces naturels sensibles et plus globalement le patrimoine naturel alsacien, l'alimentation durable, la réduction du gaspillage alimentaire et les circuits courts, enjeux autour de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que de la transition énergétique.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Afin de favoriser la transition énergétique et d'éveiller les consciences en éco-geste en faveur de la réduction des gaz à effets de serre, la CeA a notamment soutenu en 2023 l'Association Alter Alsace Energie à hauteur de 7 140 € qui intervient auprès des scolaires, du primaire au lycée, et du grand public.

Perspectives 2024

Perspectives générales

La convergence des deux dispositifs d'aide vise une harmonisation des critères d'éligibilité en renforçant les actions en faveur des thématiques et publics prioritaires pour la collectivité. Un travail renforcé entre les CINE et les 7 territoires de la Collectivité est également envisagé.

Illustration

Le réseau alsacien d'éducation à l'environnement :



Focus 2023

En 2023, environ 70 évènements / animations / actions ont été réalisés sur des sites naturels remarquables (Espaces Naturels Sensibles notamment) à destination de différents publics (collégiens, grand public, personnes en situation de handicap, de précarité sociale) afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la perte de biodiversité, au changement climatique et aux comportements éco-citoyens pour un quotidien durable.

Focus territorial – Région de COLMAR

Plusieurs sorties de terrain ont été organisées depuis début 2023 au sein de l'équipe d'animation du Territoire de la Région de COLMAR afin de sensibiliser aux enjeux en

matière de biodiversité et observer concrètement les actions menées par la CeA en la matière.

Campagne de sauvetage des amphibiens lors de leur migration printanière
(site de SOULTZBACH-LES-BAINS)



Photo : M.O. HAEGY



Photo : E. LEVASSEUR

Visite de découverte des arbres remarquables situés à COLMAR identifiés dans le guide des « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin » publié dès 2006 par l'ex Conseil Général du Haut-Rhin.



Photos : P. MERCKLE

L'opération « Sainte-Catherine » s'inscrit dans la politique de la CeA, en faveur du patrimoine arboré et plus spécialement des vergers traditionnels et patrimoniaux. Elle a été initiée en 2001 dans le Haut-Rhin, suite à la tempête du 26 décembre 1999.

Objectif(s) :

Elle vise à réhabiliter auprès des alsaciens les fruitiers haute tige de variété locale et ancienne comme élément fort de nos territoires d'un point de vue environnemental, paysager et patrimonial, et de leur faire gagner un de ces arbres via un jeu concours publié dans le Magazine « Toute l'Alsace » et les réseaux sociaux de la collectivité.

Les objectifs concrets recherchés sont les suivants :

- favoriser la diversification des milieux et des habitats pour les insectes, oiseaux et petits mammifères inféodés aux vergers ou à ce type d'arbre,
- participer à la création et au maintien de noyaux de biodiversité et de corridors écologiques,
- maintenir et/ou recréer une ceinture verte faisant tampon entre zone urbanisée et espace rural,
- structurer les paysages alsaciens, notamment en plaine, les fruitiers haute tige ayant un port d'arbre imposant et prégnant visuellement,
- réhabiliter le bois d'œuvre d'espèce fruitière.

L'opération « Sainte-Catherine » est menée en partenariat avec la Fédération des Arboriculteurs du Bas-Rhin, la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin et leurs associations locales.

Budget

Le budget prévisionnel pour 2023 s'élève à 26 640 € pour une prévision de 840 fruitiers haute tige offerts par la Collectivité.

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone (Changements entrepris et à entreprendre pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre : émissions directes et indirectes).

L'opération Sainte-Catherine permet la plantation d'arbres fruitiers, qui vont permettre le stockage de carbone au fur et à mesure de leur croissance.

Bilan 2023

Le jeu concours a été organisé en 2023 avec plus de 2 800 participants. Le tirage au sort du jeu concours permet de faire gagner 100 arbres fruitiers haute-tige par territoire soit un total de 700 pommiers qui sont remis à des particuliers le 25 novembre 2023.

140 arbres sont également remis aux communes et bénévoles associés à la plantation des vergers communaux.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, le règlement a été adapté en 2023 en proposant aux gagnants de venir chercher leurs arbres dans les points de distribution de leur choix pour plus de proximité.

Ainsi, un habitant de la ville de COLMAR pourra, s'il le souhaite, venir chercher son arbre au point de distribution du territoire Centre Alsace situé à BERGHEIM plutôt qu'au point de distribution du territoire de la Région de COLMAR situé à BLODELSHEIM.



Perspectives 2024

Poursuite de l'opération en 2024

Focus territorial Agglomération de MULHOUSE : Opération Sainte Catherine 2023

L'opération Sainte-Catherine du territoire de l'Agglomération de MULHOUSE a eu lieu le 25 novembre dans le verger communal de MORSCHWILLER-LE-BAS. Cette opération a pour but de mettre en avant les vergers traditionnels haute-tige, caractéristiques des ceintures vertes des villages alsaciens, aujourd'hui de plus en plus morcelées.

Un chantier de 10 bénévoles organisé par la Commune a permis de planter 10 arbres fruitiers haute-tige dans le verger communal,



qui accueille également une dizaine de ruches. Ce verger servira de support pédagogique à l'association locale d'arboriculture pour sensibiliser les habitants de la commune, notamment les jeunes, à l'environnement et aux paysages et créer une dynamique associative autour du verger.

En parallèle, une distribution d'arbres fruitiers à destination de 100 habitants du territoire a eu lieu. Ces arbres haute-tige d'espèces locales ont été offerts gracieusement suite à l'opération Saint Catherine de la CeA, qui a pour objectif d'encourager les alsaciens à planter des arbres autour de chez eux.

Focus territorial Territoire Sud Alsace : arbres de la Sainte-Catherine 2023 à BURNHAUPT-LE-HAUT

Dans le cadre du Plan Arbres, la Sainte-Catherine dans le territoire Sud Alsace, organisée le 25 novembre 2023 au Collège de BURNHAUPT-LE-HAUT, vise à inciter la plantation d'arbres fruitiers à hautes tiges pour favoriser la biodiversité. Ces arbres constituent l'habitat naturel de nombreux insectes et oiseaux. Grâce à leur bonne adaptation aux conditions locales, et s'ils sont bien entretenus, ces arbres produisent régulièrement des fruits qui peuvent être transformés en de nombreux produits mais aussi en bois d'œuvre indispensable pour l'ébénisterie.

Par ailleurs, ce sont des éléments structurants du paysage qui jouent le rôle de brise-vent naturel et permettent d'éviter l'érosion des sols.

Ainsi, l'opération des Arbres de la Sainte-Catherine consiste à offrir 100 arbres (sur chacun des 7 territoires de la CeA) en faveur des alsaciens lauréats du jeu-concours. A noter que 352 participants du Territoire Sud Alsace ont répondu correctement au questionnaire de la CeA sur les arbres fruitiers.

Cette opération permet également de doter la commune-hôte, BURNHAUPT-LE-HAUT, de 20 arbres fruitiers à hautes tiges en vue de la plantation d'un verger participatif et citoyen sous l'égide des arboriculteurs locaux. Cinq de ces arbres sont plantés au sein du Collège en continuité géographique avec le verger citoyen.

La Sainte-Catherine rassemble ainsi citoyens, écoliers de la commune, collégiens, arboriculteurs, élus, agents, ... autour d'animations valorisant le respect de la nature et de l'environnement.

Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

La solidarité entre individus, entre générations, au sein d'un même territoire et entre les territoires est l'un des principes majeurs et fondateurs du développement durable. La CeA est un acteur clé en la matière. Elle est au cœur de nombreux dispositifs au bénéfice des publics dits « prioritaires » ou « vulnérables » : personnes âgées et handicapées, allocataires du rSa, petite enfance, personnes et familles en difficulté ou isolées, ... Son objectif principal est de limiter toute forme d'éloignement qu'il soit géographique, social et générationnel, afin que le territoire et sa population se développe de façon harmonieuse.

3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté



Conventions d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été initiée par le Président de la République en septembre 2018. Elle s'articule autour de deux axes majeurs : l'action dès le plus jeune âge pour éviter une reproduction sociale de la pauvreté, et une sortie de la pauvreté par la formation et l'accompagnement vers l'emploi.

Pour faire vivre cette stratégie, deux conventions d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi ont été signées par les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec l'Etat, qui reposent sur trois axes d'intervention identiques :

- **Accompagner l'accès à la majorité** pour les jeunes les plus fragiles, pour préparer l'accès à l'autonomie des jeunes et éviter les ruptures ;
- **Accompagner l'accès aux droits et garantir à chacun « un pouvoir vivre » réel**, pour permettre à tous l'accès aux besoins fondamentaux que sont le logement, la nourriture et la santé ;
- **Accompagner vers et dans l'emploi**, pour sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et passer à un système qui les prévient et ainsi donner à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité et de reconnaissance sociale, une place dans la société et dans l'emploi et des perspectives.

Les Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ont constitué, pour les Départements, une opportunité de repenser leurs modes d'action auprès des plus précaires en adoptant une approche d'investissement social. S'il est indispensable d'accompagner les publics qui sont aujourd'hui en situation de pauvreté, l'impératif de la prévention a été rappelé : les jeunes d'aujourd'hui ne doivent pas devenir les pauvres de demain. En outre, ces conventions contribuent à garantir une certaine équité nationale d'accompagnement des publics en situation de précarité.

Afin d'agir dans ces différents champs, les Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi se sont déclinées en actions opérationnelles dont le socle est partagé par l'ensemble des Départements ayant contractualisé avec l'Etat, et dont une partie relève de l'initiative des collectivités. L'Etat apporte des recettes équivalentes à la moitié des dépenses faites pour mener les actions obligatoires. Les actions cofinancées ou à l'initiative des Départements obéissent à des clés de répartition qui peuvent différer selon les sujets. En 2023, la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté représente un volume de dépenses de **7,7 millions d'euros** pour la CeA.

Face à l'enjeu fondamental de lutter contre la pauvreté, renforcé par la survenance de la crise du covid-19 qui impacte profondément notre modèle social et économique, les Départements, en tant que chefs de file de l'action sociale, ont fait de cette lutte une priorité absolue.

En prenant appui sur leurs moyens d'agir traditionnels (Plan Départemental et appels à projets pour l'Emploi et l'Inclusion, Plan Départemental d'Action Sociale de Proximité, Plan d'actions enfance, jeunesse, famille) et qui ont pu être adaptés aux besoins en faisant preuve de souplesse et d'innovation, les Départements ont su démontrer leur capacité de répondre à l'urgence tant sanitaire que sociale.

Bilan 2023

L'année 2023 constitue la dernière période de mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée en septembre 2018. Les contributions financières conjointes de la Collectivité et de l'Etat ont permis d'améliorer nos politiques publiques traditionnelles dans le champ des solidarités, en proposant notamment :

- Une prise en charge plus rapide des bénéficiaires du rSa dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, grâce à 8M€ de dépenses effectuées. Les mesures mises en œuvre ont bénéficié aux 28 000 bénéficiaires qui ont intégré le dispositif depuis 2020 et ont permis de réduire les délais d'orientation vers un référent de 6 mois à 1 mois aujourd'hui,
- De conforter la qualité de l'accueil, inconditionnel et de proximité, que nous proposons à tous les alsaciens, grâce à 2,2M€ de dépenses effectuées depuis 2018.

La Collectivité a également déployé des projets nouveaux, innovants ou expérimentaux, susceptibles d'apporter des réponses efficaces en matière de lutte contre la pauvreté, parmi lesquelles peuvent être cités :

- Les jardins solidaires, qui constituent un outil de lutte contre l'isolement et pour l'insertion sociale et professionnelle des publics (110 personnes ont pu bénéficier de ce support d'insertion, pour une dépense totale de 300 000 €) ;
- L'équipe mobile santé précarité, qui permet à des publics en rupture de reprendre un parcours de soins mis de côté depuis longtemps (6 300 accompagnements réalisés depuis le lancement de cette offre de service dans le Bas-Rhin fin 2018, pour un montant de dépenses de 1,7M€).

Perspectives 2024

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prend fin au 31 décembre 2023. Elle doit être remplacée par le Pacte des Solidarités, dont les modalités de mise en œuvre et de financement sont encore inconnues. Toutefois, les grands axes de ce Pacte sont déjà identifiés et seront les suivants :

1. L'investissement social sur la petite enfance,
2. Le retour et l'accès à l'emploi,

3. La lutte contre la grande exclusion et l'accès aux droits,
4. La transition écologique et solidaire.

Insertion et politique Revenu de Solidarité Active (RSA)

Pour répondre aux enjeux de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et tout particulièrement des bénéficiaires du RSA, la CeA a développé une stratégie articulée autour de principes qui ont notamment permis depuis 2021 de constater une baisse du nombre de foyers allocataires du RSA (moins 6 000 foyers allocataires payés entre 2020 et 2023) :

- **Une prise en charge rapide des bénéficiaires du RSA dès l'entrée dans le dispositif** via des plateformes d'accueil et d'orientation. Mises en place en 2020 dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin respectivement depuis 2011 et 2016 sur le territoire de MULHOUSE et de COLMAR, l'enjeu actuel est d'harmoniser leur fonctionnement et de les inscrire durablement dans l'organisation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). A cela est associée, une politique active du juste droit permettant une gestion saine des deniers publics dans un contexte où les dépenses sociales, en particulier celles liées au RSA, restent soumises à une forte pression. On comptabilise ainsi à ce titre plus de 10 M€ de non-dépense RSA en 2022.
- **Une orientation et un accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous** (cible de 70 % d'orientation professionnelle) grâce à un réseau étendu de référents sur le territoire qui assurent l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'activité et l'emploi. Ces accompagnements sont réalisés par les opérateurs de l'insertion, les équipes de Pôle Emploi, les travailleurs sociaux de la CeA et de la Ville de STRASBOURG (dans le cadre de la délégation des compétences sociales et médico-sociales). Sont mises en avant dès l'orientation, les potentialisés des bénéficiaires du RSA de manière à permettre leur orientation majoritairement vers un accompagnement emploi
- **La levée des freins périphériques à l'emploi et la réponse aux besoins des bénéficiaires du RSA** (mode de garde, mobilité, pratique de la langue, santé, logement, formation, accès à l'entreprise...) en coordonnant les différentes offres d'insertion des partenaires du consortium alsacien du SPIE.

Objectif(s)

Compte tenu du contexte de forte inflation que nous connaissons depuis la crise économique et sociale sans précédent de 2020, la CeA se doit de poursuivre et renforcer ses efforts en faveur d'un Service Public alsacien de l'Insertion et de l'Emploi efficace dans la prise en charge des bénéficiaires du RSA et en termes de sorties à l'emploi du dispositif (fluidification, dynamisation des parcours).

L'approche résolument territoriale des programmes d'actions tout comme la transversalité entre les politiques publiques départementales (inclusion, insertion socioprofessionnelle, dynamique et attractivité du territoire) permettent d'adapter nos politiques et actions publiques aux potentialités des individus et des territoires, et non plus l'inverse.

La mise en œuvre de parcours sur mesure vers l'activité et vers l'emploi d'abord, continue de se construire en articulation étroite avec les territoires, dans un cadre partenarial formalisé (consortiums) et en intégrant les bénéficiaires du RSA et les opérateurs dans la démarche.

Elle a permis :

- Une approche de l'accompagnement tournée vers l'activité et l'emploi pour objectif prioritaire, en identifiant tout d'abord les potentiels, les talents et les capacités individuelles pour agir en simultané sur les difficultés, afin qu'elles ne constituent plus des freins le moment venu,
- La création et l'ajustement en continu de nouveaux outils,
- L'adaptation des pratiques des opérateurs, des référents et des développeurs techniques tout en préservant la place de l'individu au cœur de son parcours,
- Une dynamique de participation au changement par l'ensemble des acteurs (consortiums, gouvernance ouverte de la CeA avec l'appui de ses opérateurs...).

Bilan 2023

La poursuite de la mise en œuvre du consortium alsacien du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Elle s'est traduite par la réunion très dynamique des groupes de travail sur les différentes thématiques (mode de garde, mobilité, santé, logement, pratique de la langue, relation aux entreprises) de manière collégiale et par la concrétisation des pistes d'action pour une meilleure connaissance et complémentarité des offres de chaque partenaire identifié : Région Grand Est, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales (CaF), Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS), Pôle Emploi.

La mesure des résultats des opérateurs externes financés par la CeA, dans une logique d'objectifs et de résultats, par le biais d'un appel à projets

La CeA s'est attachée en 2022 à faire converger et rénover le cadre d'intervention des opérateurs de l'insertion, à travers l'appel à projets qui avait pour enjeu principal de poser une logique d'objectifs de moyens et de résultats (taille des portefeuilles, fréquence des rendez-vous, nombre de sorties positives, etc.). L'accent a aussi été mis sur l'outillage des opérateurs afin qu'ils puissent réaliser les accompagnements dans les meilleures conditions : possibilité de prescription des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), recours à l'outil Oui FORM.

En conséquence, en 2023, ce sont 13 493 places d'accompagnement qui ont été financées en complément de l'intervention des travailleurs sociaux et de Pôle Emploi pour un montant de 10 M€.

Les résultats sont très positifs avec 7 680 personnes bénéficiaires du RSA qui ont pu retrouver, grâce à l'accompagnement, une activité et un emploi dont 47 % d'emploi durable.

L'entrée en vigueur des règlements individuels du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour mieux répondre aux besoins des publics précaires

Suite à des travaux conséquents de convergence, menés de manière très partenariale avec les financeurs et utilisateurs du Fonds, le premier règlement intérieur du FSL de la CeA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Il repose sur les principes cadres suivants :

- Adapter le périmètre pour toucher davantage de types de publics en difficulté et mieux répondre aux besoins...,
- Renforcer les principes de prévention et de la responsabilisation : recherche et traitement des causes structurelles, développer l'accompagnement social, développer les parcours résidentiels, conditionnalité des aides en cas de répétition (à une évaluation approfondie, à un accompagnement, etc.), mobilisation à cet effet du prêt,

- Mieux articuler le FSL avec les autres leviers du logement des personnes défavorisées à rechercher : autres dispositifs et aides (IML, ASVL...), politique de l'habitat, lutte contre le non-recours, veille sociale, précarité énergétique,
- Renforcer l'efficacité générale du dispositif : lisibilité et simplicité, territorialisation, tout en garantissant l'équité, amélioration du dispositif et des outils de pilotage.

La mise en production du règlement intérieur du FSL de la CeA s'accompagne d'un plan de communication à destination des opérateurs (en interne et externe) ainsi que du grand public de manière à donner davantage de lisibilité aux usagers sur les possibilités d'aides déployées par la CeA, dans un contexte socio-économique tendu qui impacte fortement les budgets des ménages (charges d'énergie, déplacements professionnels, alimentation).

Perspectives 2024

Poursuite des travaux de convergence en matière d'insertion : plateformes d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA (modalités de fonctionnement, diagnostic socioprofessionnel, suspensions 100 %) et Contrats d'engagements réciproques.

En complément des axes prioritaires de la politique d'insertion et d'emploi et des convergences, seront développés les axes suivants :

Trouver des solutions d'accès aux droits des bénéficiaires du RSA pour lesquels la retraite serait possible et faciliter les reconnaissances handicap de ceux qui ne peuvent retrouver une activité professionnelle. Particulièrement pour les personnes depuis plus de 10 ans dans le dispositif. En complément des conseillers sociaux intervenant sur le territoire Haut-Rhinois, une expérimentation de même nature est engagée sur le territoire de MULHOUSE dans le cadre du Laboratoire de la pauvreté,

Renforcer l'accompagnement des jeunes âgés entre 25 et 30 ans, en diminuant par ailleurs significativement le nombre de situations sans solution d'accompagnement,

Sur le volet logement, lancement des travaux de convergence relatifs aux accompagnements sociaux liés au logement (ASLL), en complément des aides financières désormais convergées au titre du Fonds de Solidarité logement. Il s'agira notamment d'établir un diagnostic des modalités de financement et des résultats constatés de part et d'autre des territoires 67 et 68 avant de pouvoir proposer des modalités communes et partagées.

Focus sur la réforme France travail

En juin 2023, dans l'objectif de parvenir au plein emploi, le gouvernement a déposé un projet de loi qui porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socioprofessionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin, et une transformation du service public de l'emploi et de l'insertion.

La réforme se décline en 10 principes :

- 1. Une inscription généralisée le plus tôt possible auprès de l'opérateur France Travail et diagnostic partagé,*
- 2. Assurer un accompagnement adapté à la situation des personnes, avec davantage d'accompagnements intensifs, et accélérer ainsi le retour à l'emploi du plus grand nombre,*
- 3. Un contrat d'engagements réciproques France Travail,*
- 4. Aider les entreprises à recruter plus simplement et plus rapidement,*
- 5. Un accès à la formation plus ciblé sur les plus éloignés de l'emploi, des achats de formations plus directement dictés par les besoins des employeurs,*
- 6. La transformation du SI de Pôle emploi en plateforme de données et de services numériques,*

7. *Plan d'accompagnement des professionnels assurant le lien avec les publics : l'Académie France Travail,*
8. *Transformer Pôle emploi et mettre par ailleurs en place une gouvernance duale, simplifiée et territorialisée,*
9. *Un pilotage par les résultats et des indicateurs communs,*
10. *Un projet qui se construit graduellement par et pour l'ensemble des acteurs dans une logique d'investissement social.*

A noter que cette réforme qui vient interroger les modalités de travail, le partenariat et les expériences positives de la CeA sur l'insertion et l'emploi, est déjà en partie préfigurée par la stratégie insertion et emploi de la CeA mise en œuvre dans le cadre du SPIE et de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP).

Action sociale de proximité

La politique d'action sociale de proximité s'inscrit au cœur de nos politiques en **proximité de l'usager** grâce à un maillage territorial dense et de qualité au travers des Espaces Solidarité Alsace, manifestant le souhait renouvelé de la CeA d'agir au plus près des habitants et des territoires.

L'action sociale de proximité offre un accueil, une écoute, une évaluation, une aide ou un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, éducatif, financier, ou encore en termes d'insertion ou de logement et de perte d'autonomie. Il s'agit donc d'un maillon essentiel du Service Public Alsacien au sein duquel s'inscrivent l'ensemble des agents de la collectivité.

Elle vise une approche globale de la personne en difficulté (aborder toutes les difficultés qu'elles peuvent rencontrer : d'ordre financier, problématique éducative par rapport aux enfants, ...). Elle est structurée par des valeurs fortes, notamment autour d'un **accueil inconditionnel et humain de la population en difficulté** en proximité. Elle est également attentive à l'observation partagée et territorialisée des publics, pour comprendre les évolutions sociétales et adapter les réponses en conséquence et à la mise en compétence permanente des professionnels sur le travail social.

De plus, la politique d'action sociale de proximité de la CeA s'inscrit dans une **démarche résolument partenariale au sein des territoires**, avec l'ensemble des acteurs concourant à l'accompagnement des personnes en difficulté (Villes et CCAS, associations, CAF, CPAM, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Pôle emploi, ...) dans l'objectif d'apporter la réponse la plus pertinente, complète et coordonnée possible aux différentes difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone :

A l'occasion du mois de l'énergie de novembre 2022, l'ensemble des équipes (650 agents de l'action sociale de proximité) a contribué à identifier diverses marges de progression en faveur de la sobriété énergétique (fluides, déchets, déplacements, bureautique ...) et mis en œuvre des initiatives spécifiques (exemple : implantation d'arceaux à vélo devant l'ESA de BISCHHEIM pour inciter les professionnels comme les usagers à modifier leurs habitudes de déplacement).

Bilan 2023

2023 a été marqué par l'impact massif et durable de l'inflation sur la situation socio-économique des ménages alsaciens, fragilisant un pan de plus en plus important de la population. Pour en amortir les effets, diverses initiatives ont été prises par la Collectivité, avec comme boussole le déploiement d'actions au plus proche des besoins dans une approche résolument territorialisée conformément aux valeurs du service public alsacien.

Parmi les actions 2023 on retiendra :

- Les professionnels de l'action sociale de proximité ont été tout particulièrement mobilisés afin d'assurer l'accueil et l'accompagnement humain au plus proche de tous les Alsaciens qui en manifestent le besoin, et notamment des personnes fragilisées par le contexte inflationniste,
- A cet effet, l'action sociale de proximité a donné la priorité à l'accès aux droits en structurant un partenariat renforcé avec la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA et les Maisons France Service. En complément, le Digibus (bus numérique) sillonne désormais une partie du territoire avec des conseillers numériques formés pour guider les publics dans l'appropriation des démarches dématérialisées,
- Le déploiement du référent de parcours, garant de la transversalité et de l'efficacité des interventions pour des situations sociales complexes et la contribution forte à la mise en œuvre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) s'est poursuivi,
- L'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap fait l'objet d'un focus spécifique en lien avec la direction de l'autonomie, la MDPH et la Direction de l'innovation et de la transformation publiques au travers d'une expérimentation en faveur d'une offre de service renouvelée, adaptée aux enjeux démographiques et sociétaux,
- Dans le cadre du Labo de Lutte contre la pauvreté expérimentée sur le canton de MULHOUSE 2, des actions innovantes et durables en faveur d'un public en grande précarité se déploient en lien étroit avec les forces vives du territoire, notamment par le biais d'un appel à projet,
- Les élus de la CeA ont également souhaité marquer plus fortement leur engagement en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire au travers d'un soutien financier renforcé aux acteurs caritatifs, abondé par la Stratégie Nationale de Lutte contre la Précarité, mais également en soutenant des partenariats de projet de proximité ou encore par le biais de l'organisation d'une rencontre annuelle des acteurs à l'échelle alsacienne.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre :

- A l'instar des autres directions de la collectivité, les agents de la Direction de l'Action Sociale de Proximité, soucieux de contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, se sont engagés dans des actions de sobriété énergétique par la promotion et la généralisation des éco-gestes au sein des 135 lieux d'accueil du public. Au travers du télétravail, du co-voiturage, du recours à la visio conférence, de la dématérialisation des process, ... les pratiques professionnelles évoluent de manière vertueuse,
- En parallèle, des actions individuelles ou collectives de sensibilisation et d'accompagnement des publics sont déployées par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique avec pour point d'orgue diverses animations pédagogiques à l'occasion de la journée dédiée du 24 novembre.

Perspectives 2024

- Poursuite du déploiement des valeurs du service public alsacien dans un souci de proximité, d'efficacité, de simplicité et de citoyenneté par le renforcement des multiples partenariats, afin de créer des synergies et un écosystème vertueux au bénéfice des alsaciens,
- Prise en compte du contexte économique et de l'inflation dans le cadre du Labo de lutte contre la pauvreté, de la refonte du partenariat avec les associations caritatives et les épiceries sociales, de la convergence de certaines aides financières, de la participation à la Journée de lutte contre précarité énergétique...,
- Renforcement de la territorialisation des interventions par le biais de nouvelles convergences organisationnelles et la conduite d'un projet de direction destiné à garantir la qualité et l'équité de traitement des publics accueillis.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration :

- Le projet de direction qui sera conduit en 2024 intégrera les enjeux de sobriété énergétique/décarbonation dans sa réflexion autour de la simplification des processus.

Illustration

Inauguration le 15 mai 2023 du nouvel Espace Solidarité Alsace de CERNAY implanté dans les locaux réhabilités de l'ancienne gare, pour offrir au public sur un site unique et avec une bonne accessibilité les services médico-sociaux regroupés du secteur de Thann-Cernay.



Focus – chiffre clefs 2023 (hors ville de STRASBOURG)

- 135 lieux d'accueil du public,
- 641 professionnels de différentes disciplines et expertises,
- 281 900 accueils réalisés,
- 30 360 ménages accompagnés.

La CeA cofinance les Banques alimentaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (fonctionnement – chantier d’insertion), diverses structures de l’aide alimentaire alsaciennes (associations caritatives), ainsi que les Epicerie sociales dont un réseau de 32 épicerie sociales réparties sur l’ensemble du territoire alsacien. La Banque alimentaire du Haut-Rhin est animée par 150 bénévoles et 6 salariés. La Banque Alimentaire du Bas-Rhin emploie 6 salariés, 35 personnes en insertion professionnelle (chantier d’insertion sur des postes de chauffeur/livreur, préparateur de commandes, cariste réceptionnaire, gestionnaire de stock ou agent de collectivité et de nettoyage) et compte 120 bénévoles réguliers (5 000 bénévoles au moment de la collecte annuelle).

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone :

La promotion des circuits courts en privilégiant les approvisionnements de proximité constitue une tendance de fond appelée à se renforcer. C’est tout l’enjeu des Programmes Alimentaires Territoriaux, des partenariats avec les producteurs locaux, des réflexions sur le bien manger, etc.

Bilan 2023

2023 a été marqué par l’impact massif et durable de l’inflation sur la situation socio-économique des ménages alsaciens, fragilisant un pan de plus en plus important de la population avec un impact sur la satisfaction des besoins primaires et notamment alimentaires. Les acteurs caritatifs, eux-mêmes impactés budgétairement par l’inflation (fluides, transport, denrées), sont confrontés sur la période à un double mouvement : hausse de la demande et baisse des dons.

Pour préserver la capacité d’action de ces partenaires incontournables, les élus de la CeA ont souhaité marquer plus fortement leur engagement en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire au travers d’un soutien financier renforcé, abondé par la Stratégie Nationale de Lutte contre la Précarité, mais également le déploiement de partenariats de projet de proximité et l’organisation d’une rencontre annuelle des acteurs à l’échelle alsacienne :

- La CeA a apporté un cofinancement d’un montant total de 353 000€ € à 32 épicerie sociales alsaciennes. Ces épicerie sociales accompagnent des familles dont des foyers bénéficiaires du RSA, par une aide alimentaire, des entretiens individuels et des temps collectifs (lien social ou caractère pédagogique),
- La CeA a également soutenu 10 associations du champ de l’aide alimentaire pour leurs actions et projets en direction des publics les plus précaires à hauteur de 124 000 €, tout en prenant part à la coordination départementale de l’aide alimentaire, animée par la Direction Départementale de l’Emploi du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, à celles de l’Eurométropole de STRASBOURG, de MULHOUSE et de COLMAR,
- La CeA a fait évoluer son implication dans le partenariat avec les acteurs à l’échelle alsacienne en organisant en juin 2023 la 1^{ère} rencontre annuelle des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. Objectif : partager l’identification des besoins émergents et tracer des pistes de collaboration autour des outils d’aide existants (fonds territoriaux, PAT, ...) mais également de nouvelles pistes de travail (groupement d’achat associatif par exemple),

- Engagement porté via la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, des projets de Jardins solidaires ont été déployés dans le Bas-Rhin (BISCHHEIM, OSTWALD, ERSTEIN) comme dans le Haut-Rhin (COLMAR, MUNSTER).

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre :

- Jardin solidaire de BISCHHEIM : 900 Kg de légumes produits, redistribués en circuit court auprès des jardiniers et des associations locales de solidarité du territoire.

Perspectives 2024

- Prise en compte de l'évolution du contexte inflationniste dans les réflexions relatives à la lutte contre la précarité alimentaire,
- Animation des réseaux d'acteurs locaux pour renforcer les articulations partenariales avec les Epicerie sociale notamment,
- Poursuite du déploiement de Jardins Solidaires sur le territoire alsacien,
- Inscription de l'action de la CeA dans le cadre du futur Pacte des Solidarités.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration :

- Travail sur les circuits d'approvisionnement de proximité avec nos partenaires notamment dans le cadre du groupement d'achat.

Focus 2023

- **480 000 €** pour le soutien aux associations de lutte contre la précarité alimentaire,
- **42 structures soutenues** en 2023,
- **36 participants représentant 21 associations** réunis à l'occasion de la première rencontre alsacienne des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire.

Illustration

Le 26 juin 2023, échanges riches entre Fatima JENN Vice-Présidente en charge des solidarités et les acteurs alsaciens de la lutte contre la précarité alimentaire à Strasbourg.



3.2 Autonomie



Faciliter le parcours des seniors, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Permettre aux aînés et aux personnes en situation de handicap d'être le plus autonomes possible, le plus longtemps possible et d'exercer leur libre choix, telle est l'ambition qui préside aux initiatives menées par la Collectivité. Il s'agit de permettre à chacun de rester acteur à part entière de la vie de la cité et acteur de son parcours de vie, quels que soient sa situation et son lieu de résidence.

Tenant compte à la fois du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, mais aussi et surtout des attentes et aspirations des personnes et de leurs proches, l'enjeu essentiel demeure celui de l'adaptation de l'offre d'accompagnement proposée et l'organisation des réponses dans une logique de proximité et de parcours pour améliorer la qualité du service rendu.

Le souci constant de l'amélioration de la relation à l'utilisateur reste plus que jamais au cœur de l'action de la Collectivité dans le champ de l'Autonomie pour proposer un accueil et un service de qualité.

Chiffres clés :

- Au 1^{er} janvier 2023, on estime à plus de 59 000 personnes ayant 85 ans et plus en Alsace. Ils seront 65 000 en 2030 et 100 000 en 2040 soit une progression de + 55 % sur la période 2023/2040. La part des 75 ans et plus en 2020 était de 8,7 % elle passera à 11,4 % en 2030 soit une évolution de +36 % et à 14,3 % en 2040 soit une évolution +29 % sur la période.
- Les bénéficiaires d'aides au 31/12/2022 :
 - Aide personnalisée d'autonomie (APA) domicile : 23 187 bénéficiaires,
 - APA établissement : 15 808 bénéficiaires,
 - Prestation de compensation du handicap (PCH) : 9 738 bénéficiaires.
- Les places en établissements au 31/12/2022 :
 - 217 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)/ établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)/ petites unités de vie (PUV) soit 17 240 places,
 - 39 Résidences Autonomie et 2 347 places,
 - 106 établissements Personnes Handicapées (PH) relevant de la compétence départementale soit 3 364 places.

- 129 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés
- 125 lieux d'accueil à travers tout le territoire alsacien pour accueillir, renseigner et orienter les usagers (Espaces Solidarité Alsace et sites de la Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Eléments budgétaires - budget de fonctionnement :
 - Pour les personnes âgées (BP 2023) : 212,4 millions d'€
 - Pour les personnes en situation de handicap (BP 2023) : 284,3 millions d'€.

Bilan 2023

- Favoriser l'expression de la parole des usagers et leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques à destination des personnes âgées et des personnes handicapées, dans le cadre du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie :
 - Près d'une cinquantaine de réunions du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) Alsace depuis début 2022 : plénières, Bureau, commissions thématiques (aide aux aidants, attractivité des métiers, habitat, information et communication, prévention et santé, ressources),
 - Organisation en novembre 2022 du Forum des Aidants à MULHOUSE,
 - Lancement du projet « Donner la voix aux sans voix », soutenu par la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), pour promouvoir un outil de mesure de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap,
 - Lancement de l'initiative des « parcours de découverte » pour permettre aux collégiens de 3^{ème} de découvrir la diversité et la richesse des métiers du soin et de l'aide à la personne (stage de découverte d'une semaine dans différentes structures intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap).
- Accompagner la transformation de l'offre pour répondre au mieux aux attentes de la population et diversifier l'offre disponible :
 - Soutien aux projets d'habitat inclusif (23 ouverts au 31/12/2022 – objectif d'une quarantaine finançable au titre de l'aide à la vie partagée),
 - Mise en place de l'Aide à la Vie Partagée dans les habitats inclusifs,
 - Poursuite d'une démarche conjointe entre la CeA, les délégations territoriales de l'ARS, les caisses de retraites et mutuelles complémentaires, sur l'aide aux aidants dans le cadre de la Conférence des Financeurs,
 - Mise en place de la dotation qualité (dotation complémentaire de 3 € / heure, financée à 100 % par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) auprès des Services d'Aide à Domicile qui s'engageront par convention dans des démarches de qualité de vie au travail, d'accompagnement des personnes très isolées et de couverture de zones géographiques pas assez pourvues en services),

- Accompagnement des revalorisations salariales des professionnels en établissements et soutien des établissements face à l'inflation (notamment lié à l'augmentation des dépenses énergétiques).
- Poursuivre la montée en puissance des actions de prévention de la perte d'autonomie et d'aide aux aidants :
 - En 2022 : au total, plus de 20 000 seniors ont participé aux actions de préventions retenues dans le cadre de la Conférence des Financeurs, dont 8 000 résidents d'EHPAD. Les actions d'aide aux aidants mises en œuvre ont touché environ 1 000 personnes,
 - En 2023, une programmation de 144 actions pour les seniors vivant à domicile pour environ 2 millions d'€, 126 projets organisés en EHPAD pour 1,2 millions d'€ (dont 855 000 € de crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)), et 49 projets d'aide aux aidants pour un montant total toutes aides confondues de 512 000 € (dont 236 000 € de crédits CNSA et 191 000 € de la CeA).

Perspectives 2023/2024

- Travaux d'élaboration du nouveau schéma de l'autonomie alsacien,
- Lancement du nouveau fond volontariste d'aide à l'adaptation du logement,
- Développer et structurer l'aide aux aidants – le souhait de maintien à domicile engendre une sollicitation de plus en plus forte des proches aidants, qu'il faut soutenir et accompagner (notamment en développant les solutions de répit et de relayage) et mieux faire connaître l'offre existante,
- Poursuivre les efforts en prévention, notamment pour toucher davantage les plus fragiles et les plus isolés,
- Territorialisation Autonomie : par un accueil spécialisé, mettre en proximité les équipes en charge de l'évaluation du besoin d'accompagnement des personnes retraitées, avec une approche globale et un regard élargi à l'ensemble de leurs problématiques (dépendance, précarité économique et sociale).

Focus 2023 : ALSA'DANCE, Olympiades des aînés et programme « aidants »

« ALSA'DANCE : Préserver ensemble l'autonomie des seniors »

Ce projet, porté par le lycée Schattenmann de BOUXWILLER vise à proposer des ateliers de danse, animés par des professionnels, dans le cadre d'un séjour intergénérationnel entre seniors et des élèves d'une classe de Bac professionnel.

Le séjour a été organisé du 27 au 31 mars 2023 au Chalet de la Haute Joux dans le Jura. Il a permis de réunir une vingtaine de seniors et autant de lycéens.

Chaque élève a été chargé d'accompagner au quotidien un senior (constitution de « binômes »). En plus des ateliers de danse, un programme d'activités et de découverte de la région a été organisé, un reportage photo et une vidéo ont été réalisés.

Le vecteur de la danse a été choisi afin de faciliter les échanges intergénérationnels, mais aussi pour favoriser l'autonomie, la mobilité et la motricité des seniors.

Les seniors ont été pleinement impliqués dans la conception du projet et plusieurs réunions de préparation ont été organisées en amont du séjour.

La grande majorité des séniors ne pratiquait pas d'activité physique du type "gym/ danse". Ces ateliers ont permis de montrer des mouvements simples à réaliser à la maison.

Le séjour a obligé les séniors à s'organiser et à se gérer pendant 5 jours dans un autre cadre. Beaucoup n'étaient plus partis depuis quelques années (crise sanitaire, veuvage) et ont dit qu'ils ne seraient pas partis dans un voyage organisé classique. La présence des jeunes a apporté gaité et "fraîcheur" dans la vie des séniors ; les échanges ont été nombreux et riches.

Ce projet est soutenu dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

« Les OLYMPIADES des Aînés »

Ce projet, coordonné par le service MAIA de la CeA, a permis de proposer aux résidents d'une trentaine d'EHPAD haut-rhinois de participer à des Olympiades sportives.

Les objectifs :

- ✓ Ralentir la perte d'autonomie des résidents (quel que soit leur degré d'autonomie) par la pratique d'une activité physique adaptée,
- ✓ Animer les liens inter-EHPAD et contribuer à développer une dynamique différente entre les équipes professionnelles et les résidents,
- ✓ Rompre l'isolement des personnes âgées,
- ✓ Mieux faire connaître les EHPAD au grand public.

Une séance hebdomadaire d'activité physique adaptée était proposée dans chaque EHPAD, pendant un an, sur la base de 6 disciplines communes. Ces disciplines sont adaptées aux capacités de la personne (ex : adapter la hauteur de la cible, possibilité de jouer assis ou debout...). De plus, une séance hebdomadaire d'animation (réalisation des T-shirts, de la mascotte...) était proposée dans chaque établissement.

5 poules territoriales ont été organisées, suivies d'une finale départementale.

Le projet a suscité une large adhésion et a été plébiscité par les établissements participants (équipes et résidents).

En tout, ce sont près de 500 personnes qui ont bénéficié de cette action.

Une étude d'impact sur les gains/ralentissement de la perte d'autonomie a été réalisée en collaboration avec un laboratoire universitaire.

Ce projet est soutenu dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Aidants : Rester actifs

Ce projet, porté par le Collectif Or du commun vise à :

1. Agir sur le repérage précoce des aidants dans le contexte de déficit d'auto-reconnaissance,

2. Sensibiliser et outiller les employeurs du territoire à l'accueil et au maintien en emploi des aidants,
3. Faciliter la vie et préserver la santé au travail des aidants,
4. Mettre les aidants actifs en réseau pour prévenir leur isolement,
5. Contribuer à la dynamique territoriale et à la valorisation des ressources autour des aidants actifs.

Grâce à la mobilisation des acteurs du territoire, différentes actions d'information et de sensibilisation des employeurs sont organisées, les formations de référents "Care" sont déployées et des interventions ambulantes d'une conciergerie des aidants sont mises en place.

Il s'inscrit dans la poursuite et en complémentarité des projets « Pair-formance » et « Aide et emploi », qui visent à favoriser l'insertion professionnelle de parents en situation d'aide, pour concilier vie personnelle et vie professionnelle et à proposer les accompagnements nécessaires. Des flash-web interactifs ont été organisés, de même que des bilans d'orientation professionnelle.

Ce projet est soutenu dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

3.3 Solidarité territoriale



Santé publique et Santé de la mère et de l'enfant

La politique en faveur de la Santé Publique :

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

La CeA est un acteur de santé publique dont les compétences permettent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

La prise en compte de la santé de façon transversale dans la plupart de ses politiques permet d'agir sur les conditions de vie des alsaciens (action sociale, logement, insertion, autonomie et handicap, éducation, culture, activités sportives, politiques jeunesse et aide sociale à l'enfance) et sur leur environnement de vie (aménagement du territoire, infrastructures et équipement, transports, qualité des milieux...) contribuant à leur bien-être et bien-vivre.

La CeA exerce pour l'Etat des compétences déléguées par convention dont la lutte contre la tuberculose, la promotion de la vaccination et la prévention des cancers et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les Pays européens transfrontaliers partenaires et signataires du schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Actrice dans les domaines de la prévention sanitaire et de la promotion de la santé, la CeA compte également investir dans une stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les alsaciens et notamment les plus vulnérables afin de lutter contre les inégalités territoriales de santé entre les alsaciens.

La CeA soutient par ailleurs certains projets de recherche appliquée en santé notamment pour lutter et prévenir les pathologies surreprésentées en Alsace.

Bilan 2023

- Poursuite de la mission de prévention et de lutte contre la tuberculose à l'échelle de la CeA avec une intensification de la démarche « d'aller vers » les populations les plus vulnérables : établissements carcéraux, centre d'hébergement, migrants et mineurs non accompagnés...,
- Renforcement du soutien financier aux associations et structures œuvrant dans le domaine de la prévention sanitaire, des conduites à risque, du suicide et du mal être chez les jeunes, lutte contre le VIH et les addictions, prévention du cancer et pour l'accès aux soins des populations vulnérables,
- Soutien aux réseaux d'activité physique adaptée,
- Mise en œuvre de la campagne de vaccination anti-papillomavirus des collégiens en classe de 5^{ème} (7 000 élèves/an à vacciner),
- Mise en œuvre des actions du volet santé du schéma alsacien de coopération transfrontalière dont les objectifs visent sur les 3 territoires frontaliers (France, Suisse et Allemagne) à optimiser l'accès transfrontalier aux soins, à développer l'offre de soins et à développer des synergies dans le domaine de la prévention et de la perte d'autonomie,
- Engagement dans la gouvernance et la mise en œuvre des contrats locaux santé et participation au projet territorial de santé mentale.

Perspective 2024 :

- Contribution au réseau médiation en santé de Médecins du Monde et notamment pour les interventions en faveur des gens du voyage,
- Poursuite du déploiement de la campagne de vaccination contre le papillomavirus auprès des collégiens alsaciens,
- Soutien aux dispositifs d'aller vers (bus santé en direction des populations éloignées du soin et de la prévention, renouvellement de l'unité mobile de dépistage de la tuberculose),
- Développement d'actions de soutien à l'accès aux soins de proximité et d'actions de promotion de la santé notamment dans le domaine du sport santé.

La politique en faveur de la Santé de la mère et de l'enfant :

La politique de Protection Maternelle et Infantile (PMI) recouvre les domaines de la santé de l'enfant et de la famille, du soutien à la parentalité et des modes d'accueil de la petite enfance.

Son positionnement unique, à l'intersection du sanitaire et du social, place cette politique au cœur de la santé publique et du développement social au service des familles. Il s'agit d'une politique de prévention précoce qui promeut l'éducation à la santé et à la parentalité comme vecteur d'amélioration durable de la santé de l'enfant et plus largement de son bien-être. La gratuité et la proximité de son offre de soin constituent un pilier historique de la politique de prévention en santé, qui contribue à l'accès aux soins des plus vulnérables, et permet ainsi de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui touchent

les enfants dès le plus jeune âge. De même son offre d'accompagnement à la parentalité promeut la bientraitance et l'éducation sans violence et lutte contre les inégalités de destin et leur reproduction transgénérationnelle.

Cette approche globale de la santé est conçue dès les origines comme un parcours de prévention médicalisée précoce et de soutien à la parentalité. Centrée sur la promotion de la santé de l'enfant, cette stratégie de parcours débute dans le domaine de la santé sexuelle, où elle permet de lutter contre les grossesses non désirées, les violences liées au genre et d'éduquer les adolescents à une vie sexuelle et affective respectueuse de l'Autre. Le suivi médical préventif des femmes enceintes vulnérables permet de diminuer les complications de la grossesse liées aux risques médico-psychosociaux et de préparer la naissance dans les meilleures conditions possibles.

Bilan 2023 :

- Poursuite des actions de lutte contre les addictions : des actions ont été menées sur tout le territoire alsacien, en lien avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie,
- Développement des actions de prévention en santé sexuelle (31 000 jeunes alsaciens bénéficiaires),
- Poursuite de l'action : « une naissance-un arbre » pour qu'un arbre ou arbuste d'essence locale soit planté à chaque naissance sur le territoire alsacien,
- Développement des actions de prévention en santé sexuelle, en lien avec les Hôpitaux alsaciens,
- Diversification des actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens : sensibilisation des femmes enceintes et parents aux risques liés aux substances chimiques (tabac, monoxyde de carbone, pesticides, etc.) contenues dans leur environnement immédiat, informations, distribution de paniers bio aux femmes enceintes en collaboration avec la Ville de STRASBOURG,
- Développement du partenariat avec les caisses d'allocations familiales et Pôle emploi afin de développer des places en crèche à vocation d'insertion professionnelle.

Perspectives 2024

- Renforcement d'actions de prévention précoce en direction des jeunes enfants et d'éducation à la santé (exposition aux écrans, prévention des atteintes sexuelles, apprentissage des comportements favorables à la santé),
- Développement de l'accompagnement médical et psychosocial anténatal de la future mère pour répondre aux besoins en augmentation en lien avec les vulnérabilités issues de la crise sanitaire,
- Adhésion à la charte de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Focus: « Nono et les écrans » : outil de sensibilisation à destination des enfants :

L'exposition grandissante des jeunes enfants aux écrans est un enjeu majeur de santé publique et leur **utilisation excessive inquiète les spécialistes de la petite enfance** depuis plusieurs années déjà car elle intervient à une période clé du développement intellectuel et social.

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) se prononce toutefois en 2019 sur une durée : pour un enfant de 3-4 ans, « **une heure devant l'écran doit être un maximum ; moins, c'est mieux** ».



Plusieurs études internationales mettent en avant des **effets négatifs sur la santé des enfants, comme des troubles du sommeil, un surpoids, un retard de langage**. Depuis plusieurs années, le service de PMI communique à l'attention des parents sur les effets néfastes de la surexposition aux écrans des enfants.

L'action subventionnée par l'ARS dans le cadre d'un appel à projet se présente sous la forme d'une technique de contage d'origine japonaise, le kamishibai, basée sur des images qui défilent dans un butai (théâtre en bois) ayant pour but de sensibiliser les enfants scolarisés en école maternelle aux effets néfastes d'une surexposition aux écrans.

Il raconte l'histoire d'une famille lapin, dont le fils Nono, très dépendant des écrans a des difficultés d'endormissement, des troubles du sommeil, des difficultés d'apprentissage et un manque de relations sociales à l'école. La soirée de ce dernier va être fortement perturbée par une panne d'électricité l'empêchant de regarder la télévision et sa tablette, ce qui va engendrer chez lui une énorme crise de pleurs.

Ses parents bienveillants vont alors le réconforter et ils trouveront ensemble, et avec les copains de classe, des activités pour s'amuser sans les écrans.

Public cible : les enfants entre 3 et 6 ans scolarisés en école maternelle. Chez les enfants, les habitudes de vie sont en construction et les compétences en cours d'acquisition.

Cette population est particulièrement réceptive aux apprentissages et à la prévention. Les messages véhiculés lors de la préparation avec les enseignants, pendant l'intervention avec les professionnels de PMI, puis lors des échanges suscités avec les parents, permettent à l'enfant de disposer de ressources au vue d'une consommation raisonnée des écrans.

Au 30 juin 2023 : 28 animations et 1 007 enfants vus en école maternelle.

Accompagner les collectivités dans les politiques de transition énergétique

Les politiques de transition énergétique nécessiteront l'implication de toutes les collectivités et plus particulièrement celles du bloc local. Du fait des compétences de solidarité de la CeA, ces politiques impliqueront également les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

La première orientation propose de rencontrer les acteurs de terrain et d'animer en territoire des clubs de la transition énergétique pour faciliter la concrétisation de projets. Il s'agira d'associer les collectivités, les ESMS et les partenaires institutionnels pour partager l'urgence à agir, échanger sur les besoins d'accompagnement et les projets émergents (hydroélectricité, méthanisation, récupération de chaleur fatale, géothermie, ...) et soutenir auprès des chambres consulaires les filières de formation des métiers de la transition énergétique.

La deuxième orientation portera sur le soutien des projets de transition énergétique : rénovations, les réseaux de chaleur et plus généralement mutualisation des moyens de chauffage, la production d'Énergies Renouvelables (EnR), ... via la contractualisation, par l'assistance des partenaires dans leur recherche de financements (fonds européens notamment), avec l'appui d'experts pour améliorer la performance des projets (AMO pour les EHPAD par exemple).

Le soutien au bloc communal se fera par la contractualisation (soutien financier direct), l'ingénierie technique avec nos partenaires comme l'ATIP (pour faciliter l'émergence technique du projet) et l'ingénierie financière (pour rechercher des subventions

Europe, ...). Le soutien aux ESMS se fera par les dispositifs actuels et par une adaptation de ceux-ci au contexte de transition énergétique et écologique.

Objectif(s)

- Découpler les projets en territoire par un accompagnement des acteurs publics en facilitant l'accès aux cofinancements.
- Sensibiliser les collectivités alsaciennes et les ESMS, les accompagner dans leurs projets de transition énergétique & écologique, notamment via la contractualisation et l'adaptation des dispositifs existants.
- Proposer un service d'ingénierie financière pour les recherches de fonds européens et autres aides.

Bilan

Un Comité de Pilotage s'est réuni en mai 2023 pour entamer les réflexions.

Focus territorial : Territoire Sud Alsace : rénovation thermiques et photovoltaïque

Financement dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace (convention de partenariat):

- Plan solaire photovoltaïque sur le site de VILLAGE-NEUF porté par Saint Louis Agglomération : 87 000 €,
- Rénovation énergétique de l'espace loisirs de SAINT-LOUIS : 302 135 €,
- Rénovation énergétique de la Coupole portée par SAINT-LOUIS : 71 721 €.

Financement dans le cadre du Fonds Communal Alsace :

- Rénovation thermique du local associatif porté par la commune de HEIDWILLER : 43 218 €,
- Remplacement des fenêtres du bâtiment mairie-école de DOLLEREN : 18 000 €,
- Rénovation de l'église (vitreaux, chauffage et panneaux photovoltaïques) de SOPPE-LE-BAS : 100 000 €,
- Création d'une chaufferie biomasse à ALTENACH : 100 000 €,
- Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle communale La Tuilerie et remplacement de la chaudière par la commune de HAGENBACH : 44 445 €,
- Remplacement de la chaudière fioul des bâtiments communaux par une chaudière à pellet porté par la commune de COURTAVON : 9 000 €.

Focus Agglomération de MULHOUSE: Quand l'eau refait surface dans la ville

Depuis la création de Rivières de Haute Alsace, l'intervention de la CeA consiste en un appui financier (subvention) aux travaux de protection / renaturation des milieux aquatiques.

Grâce au soutien de la CeA et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la Ville de MULHOUSE et les syndicats mixtes de l'Ill et de la Doller ont entrepris un ambitieux projet de réouverture de leurs cours d'eau. Le projet qui a été lancé en 2018 s'insère plus globalement dans le programme de revitalisation et de renouvellement des quartiers mulhousiens.

Ce projet est appelé MULHOUSE Diagonales. Il se structure ainsi à partir de 3 « diagonales vertes » qui se croisent :

- Le Nouveau bassin et le canal de jonction,
- La plaine de l'Ill à la Doller,
- Le site DMC et le Steinbaechlein.

Une renaturation de 2,5 km le long de l'Ill, partant du cœur de la ville est actuellement en chantier.



Cette année, la Collectivité a soutenu le syndicat mixte de l'Ill à hauteur de 25 000 € pour la fin de l'opération.

Les travaux ont permis la finalisation des berges rive gauche de l'Ill le long du boulevard Roosevelt.

• Terrasses du Musée

Le projet des Terrasses du Musée se trouve au cœur du programme « MULHOUSE Diagonales » porté par la Ville de MULHOUSE. Il complète le travail de réouverture et reprofilage des berges de l'Ill dans la ville et permet ainsi de retrouver des espaces de respiration et de nature à destination des habitants du quartier.

A son échelle, le projet Terrasses du musée est à la croisée entre trois axes structurants, le canal de décharge de l'Ill, le Boulevard Roosevelt et l'Avenue de Colmar.



D'abord site industriel, puis utilisé par les services de propreté urbaine et du parc automobile, la zone de projet a nécessité, dans un premier temps, d'importants travaux de dépollution.

L'eau pourtant toute proche n'était pas mise en valeur, car canalisée et réduite à un mince bras d'eau. Dans cette continuité, l'aménagement du Parc des Terrasses du musée, doit permettre aux habitants de vivre avec le cours d'eau en favorisant la contemplation et la découverte de la rivière et de son milieu.

Le quartier offrait peu d'espace vert public. Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, un lieu de détente et de loisirs au contact de la nature a été aménagé, répondant également

à la problématique actuelle d'urbanisme et de santé, de connexion à la nature tout en développant des zones de rencontres pour les habitants. La Rotonde surplombant les Terrasses est en cours de restauration et des manifestations du quartier et de la Ville seront organisées sur le parvis des Terrasses.

Ce projet permet ainsi d'augmenter la place de la nature en ville à destination des habitants du quartier, de créer un îlot de fraîcheur, d'aménager une voie verte sur les berges, de végétaliser le parc et les berges pour assurer des continuités douces et de valoriser l'eau sous toutes ses formes.

La phase de travaux a duré une année. Le coût du projet s'élève à 3 317 000 €. La CeA soutient cette action au titre du Fonds d'Attractivité. L'aide de la CeA pourrait s'élever entre 10 % et 20 % du montant éligible des travaux (montant voté en Commission plénière de novembre 2023).



3.4 Lutte contre la précarité énergétique



Lutte contre la précarité énergétique et sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans le logement et aux travaux de réhabilitation énergétique

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 désigne les Conseils Départementaux comme chefs de file de la résorption de la précarité énergétique. Dans ce cadre, la CeA a adopté une politique de l'habitat dans laquelle la lutte contre le mal logement et la précarité énergétique constituent des axes prioritaires et accompagnent la transition écologique.

Les actions sont menées en direction du grand public, avec un focus sur les ménages les plus précaires.

Bilan 2023

➤ Axe 1 : La sensibilisation aux écogestes et à la réhabilitation énergétique

Des réunions collectives et publiques sont organisées autour de la connaissance des écogestes et de la maîtrise de l'énergie dans les logements.

Un accent particulier est mis sur la Journée Nationale de Lutte contre la Précarité Energétique, avec l'organisation d'expositions, de conférences et d'ateliers autour des écogestes.

Une participation active aux différents Salons de l'Habitat organisés sur le territoire permet d'informer les propriétaires, bailleurs ou occupants, sur les aides financières disponibles pour la réalisation de travaux, notamment celles relatives à l'isolation des bâtiments.

La Maison de l'Habitat à SARRE-UNION et le Point d'Information de l'Habitat à SCHIRMECK accueillent des particuliers afin de les orienter vers les opérateurs de la réhabilitation énergétique et les partenaires qui pourraient constituer un appui dans leurs projets (Agence Départementale d'Information sur le Logement /ADIL, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat/ANAH...).

➤ Axe 2 : Le repérage et l'accompagnement des ménages en précarité énergétique

Un programme de lutte contre la précarité énergétique, dénommé Slime, est déployé depuis 2013 dans le Bas-Rhin.

Le Slime permet le repérage et le suivi des familles modestes et très modestes, locataires ou propriétaires, en situation de précarité énergétique. Après un signalement de ces familles par les travailleurs sociaux, l'équipe des chargés de visite du Slime se rend à leur domicile afin d'effectuer un diagnostic de leur situation sociale et de l'état de leur bâti. Elle leur dispense des conseils relatifs aux écogestes et les accompagne dans un parcours social, (demande d'aides financières, relogement, droits...), ou/et dans un parcours d'aide aux travaux de réhabilitation thermique du logement.

Perspectives à venir

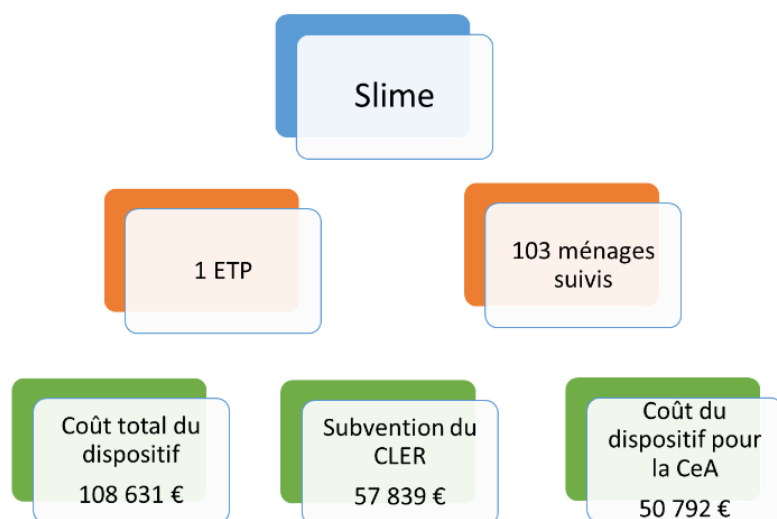
La lutte contre la précarité énergétique et la préservation de l'environnement sont des thématiques majeures portées par la collectivité. Le programme Slime devrait s'étendre à l'ensemble de la CeA en 2024 et passer progressivement de 100 à 450 ménages suivis annuellement.

Une demande d'arbitrage a été présentée au Président dans cette perspective.

Hors les territoires de STRASBOURG et MULHOUSE (qui ont la délégation de l'aide à la pierre), il s'agira d'accompagner les collectivités pour créer un service d'information de l'habitat. Les missions seront d'accompagner les alsaciens à rénover leurs logements.

Bilan de l'action du Slime 2022

(Le bilan 2023 ne sera disponible qu'en janvier 2024).



Focus Agglomération de MULHOUSE :

- **Rénover l'habitat pour consommer moins d'énergie et faire baisser les factures des ménages les plus modestes**

La Collectivité s'engage financièrement auprès des bailleurs sociaux au titre de sa politique « volontariste » Habitat. En partenariat avec M2A et d'autres cofinanceurs, elle soutient la rénovation thermique de logements locatifs sociaux, afin de permettre aux ménages modestes de bénéficier d'économie de charges et de lutter contre la précarité énergétique. Cette politique de rénovation thermique devient d'autant plus prioritaire du fait de la crise énergétique subie par l'Europe depuis cette année avec une hausse très forte du coût du gaz ou de l'électricité.

A titre d'exemples, la CeA a soutenu cette année, le bailleur social NEOLIA à hauteur de 44 000 € pour la réhabilitation thermique de 40 logements locatifs sociaux collectifs à MULHOUSE dans un secteur Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), ainsi que la Société Mulhousienne des Cités Ouvrières (SOMCO) pour la rénovation de 21 logements locatifs à ZILLISHEIM pour un montant de 23 100 €. Les travaux de cette dernière concernaient l'isolation de la toiture, la rénovation des murs extérieurs, l'installation de VMC hygroréglables, ainsi que des radiateurs à chaleur douce. Cette restauration a permis un gain énergétique de 158 kWh ep/m² par an.

Focus territorial Territoire Sud Alsace : Réunion publique sur la rénovation énergétique

Réunion publique sur la rénovation énergétique des logements le 1^{er} juin 2023 à DANNEMARIE en partenariat avec la Ville de DANNEMARIE, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, le Pays du Sundgau, France Rénov et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : présentation par ces partenaires de l'habitat ainsi que la Direction Territoriale Sud Alsace et la Direction de l'Habitat et Innovation Urbaine (DHIU) de l'ensemble des dispositifs d'aide et d'accompagnement à la rénovation énergétique auprès d'une cinquantaine de citoyens présents.

Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains

La déclaration de RIO rappelle dans son article 1 que « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » Pour y parvenir, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun (eau, nourriture, santé, éducation, logement, environnement sain) puissent être satisfaits, mais aussi que tous les individus aient accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs dans un cadre de vie agréable et bienveillant.

4.1 Culture



Stratégie en faveur du bilinguisme

La stratégie bilinguisme repose sur 4 piliers avec une politique volontariste en direction des plus jeunes, la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace pour rassembler, mutualiser et donner de la cohérence, le renforcement de la visibilité de la langue régionale dans l'espace public sans oublier la dimension transfrontalière.

Ainsi, si l'on considère les 5 finalités du développement durable (pm. qui sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, la transition vers une économie circulaire) nous pourrions rattacher les sujets suivants de notre stratégie à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains :

1. ambition de construire la nouvelle politique linguistique à partir des territoires : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie commune s'appuyant sur les compétences et ressources propres de tous les acteurs du bilinguisme : collectivités, éducation nationale, universités, tissu associatif, société civile, partenaires économiques, partenaires suisses et allemands et Eurodistricts...,
2. susciter une multiplication des initiatives en faveur de la langue régionale d'Alsace à l'échelle des bassins de vie du territoire alsacien,
3. structurer l'offre d'enseignement de la langue régionale d'Alsace dans le respect du principe de cohérence territoriale,
4. porter nos efforts en matière de politique linguistique en direction des plus jeunes (et dès le plus jeune âge),
5. élargir la logique actuelle (offre scolaire) aux autres temps de vie hors cadre scolaire (de la petite enfance aux adultes),
6. créer un office public dédié à la politique en faveur du bilinguisme pour rassembler tous les acteurs volontaires, mutualiser les moyens et donner de la cohérence à une politique qui se déploie actuellement dans des cadres variés, parfois étanches,
7. inscrire le bilinguisme dans une dimension transfrontalière afin de garantir une immersion la plus fréquente et la plus intense possible entre les différents territoires qui composent le Rhin Supérieur et de définir une politique commune en faveur du bilinguisme.

Bilan 2023

- Initier une politique volontariste en direction des plus jeunes en privilégiant le temps périscolaire et extrascolaire, l'accueil de la petite enfance, individuel et collectif ; dispositif des « Mittwoch uff elsässisch » et ambassadeurs du bilinguisme dans chaque EPCI,
- Avec ses ateliers « Animer en langue régionale : Einfàch & Lùstig - de la réflexion à l'action », la CeA accompagne les structures d'accueil périscolaire qui mettent en place des animations et activités visant à sensibiliser et éveiller à la langue et à la culture régionales,
- Plus largement, la question de l'accès des publics à des outils et des ressources pour la langue et la culture régionales est une préoccupation constante de la CeA. Dans le cadre du partenariat entre l'académie de Strasbourg, la CeA et la Région Grand Est, en étroite collaboration avec Réseau Canopé et l'Inspé, une plateforme de ressources pour les Langues et culture régionales (allemand et alsacien) est en cours de développement. Elle se nomme PLARELA.
- Renforcement de la visibilité et de l'usage de la langue régionale dans l'espace public avec les signalétiques (toponymie, documents publics, formulaires et documents susceptibles d'être utilisés de part et d'autre de la frontière et secteurs de la culture, de l'édition, de la création artistique, des loisirs, des médias, du tourisme,
- Inscription de la politique en faveur du bilinguisme dans une dimension transfrontalière en créant un site dédié aux échanges scolaires transfrontaliers individuels et collectifs tout en favorisant l'intensification des échanges scolaires dans l'espace rhénan,
- Démarche de « Collectivité exemplaire » : réflexe bilingue au sein de la CeA (visibilité renforcée : signalétique, signatures, supports de communication, ...)
- Mois du Bilinguisme – Elsässer Juni en juin 2023, qui a proposé une série de manifestations autour de la langue régionale, principalement en direction de la jeunesse. Ces événements ont été portés par la CeA et ses partenaires.

4.2 Tourisme et sites de loisirs



Politique « Tourisme »

La CeA porte la Stratégie de Développement Touristique pour l'Alsace, mise en œuvre par Alsace Destination Tourisme (ADT). Elle garantit une action au plus près du terrain, tout en étant une source d'innovation et de modernité pour s'adapter **aux nouvelles attentes de la clientèle et aux enjeux socio-économiques, environnementaux et climatiques. Cette stratégie comporte un axe fort pour le développement de l'itinérance douce.**

Dans ce cadre, la CeA pilote notamment le **collectif Alsace à Vélo** : l'Alsace brille à l'échelle nationale et internationale avec plus de 2 500 km d'itinéraires cyclables. L'enjeu majeur est de permettre aux visiteurs de découvrir l'offre touristique alsacienne sans voiture ! Son plan d'action pluriannuel et multipartenarial porte à la fois sur les infrastructures, les services, la communication et la promotion, ainsi que sur l'évaluation.

Bilan 2023 :

- **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »**. L'enjeu de cet AMI est de favoriser la réalisation, dans les territoires, d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et **éco-responsables, qui répondent aux besoins des touristes et des habitants de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux**. L'AMI permet à la CeA d'accompagner les investissements des opérateurs notamment publics et associatifs sur la mise en place d'une nouvelle offre touristique ou d'amélioration d'une offre existante.
12 dossiers pour près de 700 K€ engagés.
- **La CeA participe à la refonte du Schéma d'accueil de la Grande Crête porté par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**, avec pour objectif de définir un plan d'actions pour améliorer l'accueil le long de la route des crêtes, notamment en terme de préservation de l'environnement et de gestion des flux.
- **La CeA poursuit l'accompagnement de partenaires qui œuvrent à la mise en circulation de navettes vers des sites touristiques** et infrastructures majeurs : la navette reliant l'EuroAirport Bâle-Mulhouse à Saint-Louis, les navettes des Crêtes, les navettes vers des châteaux (Haut-Koenigsbourg, Fleckenstein), les navettes des neiges vers le Champ du Feu.
- Alsace Destination Tourisme (ADT) porte la **mission fleurissement en Alsace** et à ce titre informe et forme les professionnels des espaces verts ainsi que les élus et bénévoles engagés dans le fleurissement de l'Alsace. L'opération « plantes utiles à l'éco-jardinage » pour accompagner le jardinier amateur dans la gestion de son potager naturel a été renouvelée cette année.

Pour la saison 2023, les pots Elsass Géranium bénéficient d'un nouveau graphisme, en plastique et recyclable, ils sont promus en même temps que les végétaux et produits localement. Des efforts qui portent leurs fruits puisqu'en 2023, l'Alsace compte 341 communes labellisées.

- Alsace Destination Tourisme propose de guider les acteurs alsaciens vers une transition plus durable, les informer et sensibiliser pour susciter la prise de conscience et déclencher le passage à l'acte, à travers notamment la **création d'un Labo Tourisme Durable**, centre de ressources spécifique permettant d'échanger sur les bonnes pratiques.
- **Col'Attitude** : suite au succès de la deuxième édition qui a rassemblé près de 3 000 participants sur 6 événements en 2022, ce concept de col fermé à la circulation routière s'est déroulé en 2023 sur 8 sites dans le Massif des Vosges afin d'accueillir les cyclosportifs et cyclotouristes et leur offrir la possibilité de se retrouver sur des parcours totalement sécurisés pour profiter pleinement d'ascensions originales et de reconnexion à la nature.

Perspectives 2024

La CeA va faire évoluer sa Stratégie de Développement Touristique, dans la prolongation de la précédente, en l'adaptant aux enjeux actuels et en la rendant encore plus durable.

Illustration



Le fleurissement en Alsace : des efforts notamment en matière de gestion de l'eau



Navette des neiges au Champ du Feu.

Focus 2023 :

Formation au fleurissement sobre en eau (22/23) : 686 professionnels, élus et bénévoles, 273 communes.

Politique « Montagne »

La politique Montagne de la CeA s'inscrit dans un **modèle de développement durable conciliant emploi et écologie**, en s'appuyant sur le potentiel remarquable que représente la richesse du Massif des Vosges.

Les enjeux du changement climatique et les conséquences socio-économiques des crises actuelles affectent profondément l'économie touristique des territoires de montagne qui doit être orientée vers un tourisme durable et responsable.

Les soutiens de la CeA apportés au titre de la politique Montagne, notamment au travers des projets structurants portés par les syndicats mixtes de montagne (Lac Blanc, Vallée de Munster Hautes Vosges, Markstein Grand Ballon et Ballon d'Alsace) et par la CeA en direct au Champ du Feu, témoignent d'une forte mobilisation pour renforcer l'attractivité des territoires dans le cadre d'une démarche innovante qui favorise le **développement 4 saisons en réponse au réchauffement climatique**.

Cette politique montagne sera amenée à évoluer aux vues des conclusions de l'étude lancée en 2022 pour définir une politique globalisée sur l'ensemble des sites afin de capitaliser collectivement et de concrétiser par ce biais **l'ambition du Massif d'être une destination d'écotourisme 4 saisons** avec des **stations véritables fer de lance de cette transition**.

Objectif(s) :

- **inscrire** la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une **logique d'activités « 4 saisons »** et de stations vallées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (ADT, Offices de Tourisme, socioprofessionnels, ...),
- **positionner** les stations des quatre syndicats mixtes dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges en lien avec les autres filières touristiques : châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo...,
- **qualifier** l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité adaptés à la demande de la clientèle, en particulier la **clientèle « famille »** (Massif des Vosges en famille, Label « famille plus ») et la **clientèle « seniors actifs »**,
- **maintenir un équilibre entre aménagement des territoires de montagne et protection de la nature**,
- **favoriser** le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture en montagne et en particulier sur les stations, afin de répondre aux modifications des modes de consommation (applications mobiles, ...).

Budget 2023 en faveur de la politique montagne :

- Fonctionnement : 895 K€,
- Investissement : 1,13 M€,
 - investissement des syndicats mixtes : 932 K€,
 - investissement Champ du Feu : 200 K€.

Bilan 2023 :

- L'étude des sites de montagne portée par la CeA a comporté plusieurs phases :
 - Phase 1 : analyse fine de l'existant,
 - Phase 2 : benchmark et propositions d'évolutions des stations,
 - Phase 3 : détails du projet retenu : pertinence, projection économique et feuille de route.

Les scénarios présentés dans la phase 2 ont fait l'objet d'échanges au sein de la CeA. Le scénario 1 « recherche et valorisation de la performance » a été retenu et validé par le COPIL du 1^{er} février 2023. Ce scénario apparaît en effet comme le plus pertinent, avec le développement d'un modèle durable et responsable qui intègre l'annualisation des emplois, la diversification et d'autres sources de revenus.

- Champ du Feu : la CeA a organisé en juin-juillet 2023 une concertation publique sur le projet de modernisation-reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu. Ce projet répond à plusieurs objectifs :
 - permettre à tous les alsaciens d'avoir facilement accès à une montagne de proximité, pour se reconnecter à la nature et à ses bienfaits, dans le respect des lieux (reprendre racine),
 - permettre la pratique d'activités adaptées à chaque saison, afin de mieux répartir les flux de visiteurs à l'échelle du plateau du Champ du Feu en hiver et à l'échelle du massif du Champ du Feu toute l'année,
 - sensibiliser les usagers aux enjeux de protection de la nature et les inciter à adapter leurs propres comportements,
 - optimiser les équipements existants et soutenir l'activité économique locale, afin d'améliorer l'accueil du public toute l'année et d'inciter les usagers à prolonger leurs séjours sur place (pour mieux découvrir les sites et paysages du massif du Champ du Feu).

Perspectives 2024 :

Sur la base des résultats de l'étude des sites de montagne, il convient désormais d'engager la réflexion pour la définition de la nouvelle politique montagne de la CeA, en particulier :

- ses axes stratégiques, qui tiennent notamment compte des effets du changement climatique,
- les modalités d'accompagnement de la CeA au fonctionnement et aux investissements des stations.



Concertation sur les projets au Champ du Feu

Focus 2023 : La résorption de la friche Touristra au Markstein

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB) est entré en possession de l'ensemble foncier appelé « Touristra » en 2021. Il s'agit de l'ancien site touristique du Grand Hôtel du Markstein et de son bâtiment annexe « Valérianes », fermés depuis 1994, qui ont été démolis en 2023, dans l'objectif de faire émerger un nouveau projet hôtelier.

La CeA a soutenu le SMMGB à hauteur de 480 K€ pour l'acquisition et la démolition de cette friche, aux côtés de l'Etat (Plan Avenir Montagne) et des EPCI.



Le site Touristra – avant et après travaux de démolition.

Une consultation, lancée courant de l'été 2023, a pour objectif de trouver des candidats promoteurs/investisseurs qui proposeront sur ce site un programme immobilier destiné à accueillir une activité hôtelière et des services.

Le maître d'ouvrage devra accorder une grande importance à la qualité et à la pérennité des constructions en zone de montagne, à la bonne intégration paysagère des constructions et à la **performance environnementale de la conception des ouvrages et aménagements** : matériaux bio sourcés et naturels (pierre, bois, ...), efficacité énergétique, sobriété, ...

4.3 Citoyenneté et démarche environnementale



Impliquer les citoyens dans la démarche environnementale

L'obtention du Grand Prix de la Transition Énergétique le 8 juin 2022 sur la base d'une enquête de plus de 180 000 personnes à l'échelle nationale par le site « Mon Avis Citoyen » en lien avec Le journal des Départements met en évidence que l'action de la Collectivité est reconnue sur le territoire.

Fort de ce résultat, il est proposé d'impliquer plus encore les alsaciens dans la stratégie de transition énergétique et écologique par la mise en œuvre d'un défi écocitoyen s'adressant

à tous les alsaciens et prolongeant les défis des écodélégués des collèges. Il sera aussi proposé une journée du bénévolat dans les 7 territoires pour appuyer l'action collective au plus proche des lieux de vie.

Ces actions citoyennes s'ajoutent à celles citées dans les « 30 engagements pour 2030 » et liées à l'Eau (engagement n°7 / Grand Prix Rhénan de l'Eau) et à celles liées aux arbres (voir les engagements n° 9, 13 et 14 / Festiv'Arbres).

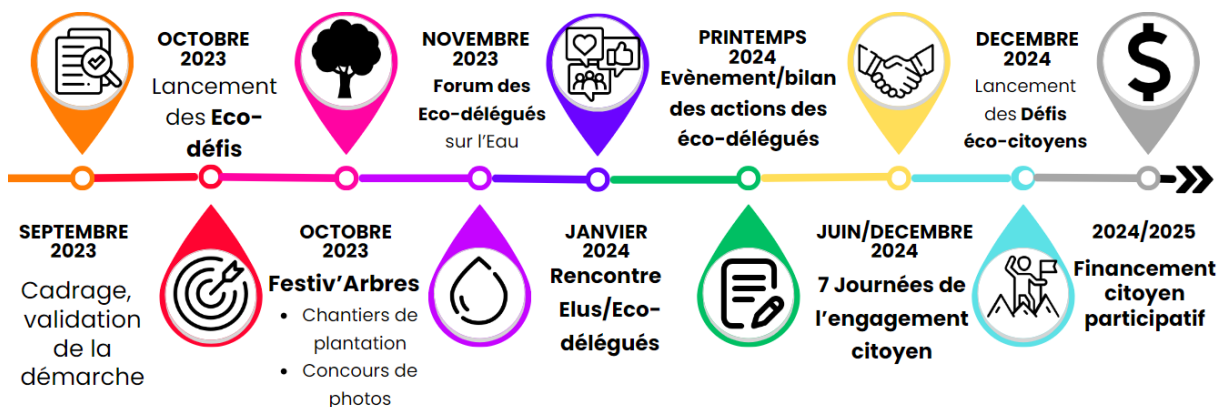
Objectif(s)

- En cohérence avec l'offre de Service Public Alsacien, faciliter l'engagement citoyen dans les thématiques de l'environnement et contribuer à la réussite collective de la stratégie à l'échelle du territoire.
- Proposer un ensemble de démarches originales permettant une implication active de l'ensemble des alsaciens à la transition énergétique et écologique de leur environnement.
- Mettre en valeur les initiatives et les bonnes pratiques proposées par les alsaciens (collectivités, entreprises, particuliers...).

Bilan 2023

Mise en œuvre d'évènements au sujet de l'Arbre en novembre 2023 (Festiv'Arbres) avec implication citoyenne, poursuite des défis avec les écodélégués, première journée du Bénévolat réalisée en 2023 à SAVERNE à titre expérimental.

Perspectives



4.4 Égalité femmes / hommes



Plan égalité professionnelle femmes / hommes

Approuvé par l'Assemblée de la CeA en mai 2021 pour la période 2021-2023, le plan répond à une obligation réglementaire au titre de l'article 80 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ce plan comporte 17 actions réparties en 5 axes de travail :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.
- Mettre en place des actions transversales de support : formation, communication, réseau, ...

Bilan 2023

- Chaque année un rapport de situation des inégalités de rémunération et de carrière est dorénavant établi pour être présenté lors du débat d'orientation budgétaire.
- La Collectivité a développé la communication égalitaire dans ses offres d'emploi.
- Un état des lieux des sanitaires et vestiaires séparés dans les bâtiments publics a été finalisé.
- Après un an et demi de fonctionnement et après bilan, le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été ajusté.
- Surtout, une réflexion collégiale avec les organisations syndicales et des groupes d'agentes et agents volontaires a été menée pour élaborer le nouveau plan égalité professionnelle femmes/hommes 2024-2026.

Perspectives 2024

Un nouveau plan égalité professionnelle femmes/hommes pour la période 2024-2026 va être mis en place après échanges avec les organisations syndicales et des groupes d'agentes et agents volontaires.

Voici le *bandeau* de notre documentation qui permet de donner à l'égalité professionnelle une identité visuelle :



Focus 2023

Elaboration du nouveau plan :

Avec les organisations syndicales :

- Bilan partagé en mars 2023 du plan 2021-2023.
- Groupe de travail en avril pour faire émerger les propositions pour le futur plan.

Avec les agentes et agents :

- Questionnaire intranet pour l'ensemble du personnel relancé à l'occasion de la journée internationale des femmes le 8 mars 2023.
- Six rencontres organisées pour faire le bilan des actions de chaque axe de travail du plan et faire émerger des propositions pour le prochain plan.

4.5 Politique Handicap



Politique handicap au sein de la CeA

La CeA mène des politiques publiques autour de fortes valeurs de solidarité et de cohésion sociale, socles des compétences et actions de la Collectivité.

Cet engagement se traduit dans la politique de ressources humaines de la CeA, qui fait une priorité du développement de l'intégration et du maintien à l'emploi de ses agents en situation de handicap.

En 2021, le Président de la CeA a souhaité étendre et développer une politique handicap lisible et ambitieuse, via un conventionnement avec le FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour la période du 1er avril 2021 au 30 mars 2024.

L'un des objectifs est d'améliorer l'insertion et l'inclusion des personnels en situation de handicap, leur offrir des perspectives de recrutement pérenne, ainsi qu'un accompagnement favorisant leur qualité de vie au travail et leurs perspectives d'évolution de carrière.

Un second objectif est d'augmenter le taux d'emploi direct (c'est-à-dire la part des agents en situation de handicap dans l'effectif) par le biais du recrutement et par l'accompagnement des agents dans une démarche de reconnaissance du handicap.

Pour ce faire, un plan d'actions s'articule autour de quatre axes : la structuration de l'intervention des acteurs du handicap au travail, la communication, le recrutement et enfin le maintien dans l'emploi.

Il est financé sur 3 ans, à hauteur de 750.400 € par le FIPHFP et 788.460 € par la Collectivité.

Bilan des actions menées en 2022/2023

La politique handicap au travail a été renforcée et valorisée, avec notamment la création d'un second poste de cheffe de projet en juillet 2022, afin d'accompagner les agents au plus près dans chaque territoire et développer de nouvelles actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Ainsi, cette année a été l'occasion de déployer une journée « handicap au travail de quoi parle-t-on? » le 14 mars 2023 sur COLMAR et STRASBOURG, avec des ressources en ligne : l'opportunité pour les partenaires internes et externes de se rencontrer et de travailler en commun et de présenter l'ensemble des intervenants aux agents.

Le plan de communication est toujours aussi riche :

- Mise à jour régulière de la page intranet dédiée au handicap au travail et d'actualités qui permettent de prendre connaissance des procédures et divers outils téléchargeables (exemples : demande Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, procédure de remboursement de prothèses),
- Nouveaux témoignages d'agents et de managers pour présenter l'accompagnement sur mesure opéré par la mission handicap,
- Participation à la journée nationale de l'audition, journée « handicap au travail de quoi parle-t-on ? », diffusion d'une campagne de sensibilisation à la langue des signes,
- Participation aux internationaux de tennis, placés sous le signe du handicap avec des témoignages d'agents et la diffusion d'un « spot » en faveur du recrutement des personnes en situation de handicap à la CeA,
- Lancement de la tournée des collègues du territoire de COLMAR, afin de sensibiliser les agents les plus exposés au handicap et de présenter la mission handicap,
- Mise en place de formations à destination des encadrants, des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des agents de la DRH,
- Accueil d'un Handi'chiot pendant 8 mois, afin de familiariser le futur chien d'aide à un environnement de travail.

Sur le plan du recrutement, la Collectivité a participé en novembre 2022 au Forum Emploi Handicap, ainsi qu'à l'opération DUODAY, plaçant une personne en situation de handicap avec un professionnel, afin de découvrir son métier et de s'immerger dans son quotidien sur une journée. Un autre levier est de donner les moyens à des jeunes en situation de handicap de se former aux métiers de la Fonction publique.

Une campagne de promotion de l'apprentissage au sein de la CeA a ainsi été développée, dans l'objectif d'accueillir progressivement plus d'apprentis travailleurs handicapés (TH) : ce sont ainsi 5 apprentis qui ont rejoint la Collectivité à la rentrée 2022 et 4 pour la rentrée 2023.

Enfin, afin d'accompagner la prise de poste et de permettre une intégration dans les meilleures conditions, un travail en lien avec le Service Emploi s'opère pour identifier les nouveaux recrutés et les contacter sur leurs éventuels besoins en amont de leur arrivée.

Au niveau du maintien dans l'emploi :

- 10 études ergonomiques,
- 25 études de poste dans le cadre du partenariat avec CAP EMPLOI (Organisme de Placement Spécialisé dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire), afin d'adapter les postes et environnements de travail,
- 13 remboursements pour l'achat de prothèses auditives,
- 39 mises en place de télétravail médical,
- 2 bilans de compétences réalisés par le Centre de Réadaptation de MULHOUSE, (établissement de rééducation, de soins et de formation professionnelle spécialisé dans l'accompagnement des personnes présentant un handicap, ou une fragilité, pour retrouver une autonomie et préparer leur réinsertion sociale et professionnelle),

- 230 accompagnements par l'équipe de la DRH (composée des référentes sociales du personnel, de la chargée de mission handicap, des conseillers de prévention, de l'ergonome et de chargées d'emploi) pour favoriser le maintien dans l'emploi,
- Mise en place du forfait mobilité durable handicap pour un agent,
- Possibilité de solliciter un soutien psychologique d'accompagnement au deuil du métier et à l'acceptation de la pathologie.

Perspectives 2023/2024

- Groupe de travail mobilité contrainte, afin de travailler en transversalité au sein de la DRH sur la thématique du reclassement, structurer et développer l'offre d'accompagnement de l'ensemble des services,
- Poursuite de la tournée des collèges sur un nouveau territoire,
- Poursuite des actions de sensibilisation annuelle : journée de l'audition, DUODAY,
- Nouvelles actions de sensibilisation : spectacle inclusif pour les enfants lors de la prochaine fête de Noël, actualités ciblées autour des pratiques inclusives,
- Participation au forum emploi lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées au mois de novembre 2023, afin de présenter les offres d'emploi de la CeA et de mettre en avant l'apprentissage,
- Poursuite du partenariat riche avec CAP EMPLOI, l'Association Départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI) et l'engagement de la mission handicap dans le réseau Grand Est HANDIPACTE,
- Elaboration d'une convention avec le Centre de Réadaptation de MULHOUSE (CRM) dans l'optique de mettre en place des parcours de formation spécifiques aux besoins « emploi » de la Collectivité,
- Poursuite de l'accompagnement au maintien dans l'emploi.

Afin de poursuivre nos actions, ainsi que nos objectifs de recrutement et taux d'emploi, l'ensemble du budget prévu pour les 3 années n'ayant pas été intégralement consommé, il a été proposé de solliciter la prolongation de la 3ème année de convention jusqu'au 31/12/2024.

Focus 2023 sur la sensibilisation au handicap pour les personnels des collèges

Une majorité des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH) de la CeA est issue des filières techniques. Le profil type est une femme de catégorie C, Reconnue en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

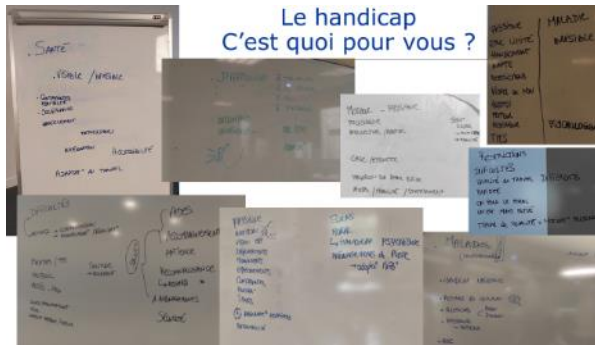
Fort de ce constat, une tournée de sensibilisation à l'attention de l'ensemble des agents techniques des collèges haut-rhinois a donc débuté sur le territoire de COLMAR, au courant du 1er semestre 2023.

Pour la Collectivité, cette opération est l'opportunité de sensibiliser l'ensemble des agents à la politique volontariste forte de la CeA en matière de handicap :

- Aller à la rencontre des agents, échanger avec eux,
- Rendre acteurs les agents les plus exposés au handicap en les outillant,
- Sensibiliser aux différences,
- Déconstruire les représentations, lever les tabous,
- Présenter les actions et les aides pour le maintien dans l'emploi,
- Présenter les accompagnements proposés par les chargées de mission,
- Plus largement, construire une culture partagée du handicap.

A cette occasion, il a été proposé aux 15 collèges du Territoire Région de COLMAR, un moment d'échanges de la Cheffe de Projet Handicap avec l'ensemble de l'équipe, avec des apports théoriques et aussi des mises en situation aux différents types de handicap.

Exemple de contenus :



Si vous aviez uniquement 12 cuillères par jour, comment les utiliseriez-vous ?

Vous avez mal dormi la nuit dernière ?

Enlevez 1 cuillère

Vous avez oublié votre traitement ou sauté un repas ?

Enlevez 1 cuillère

Vous avez un rhume ?

Enlevez 4 cuillères

La fatigabilité

QUE VAIS-JE FAIRE DE MES CUILLÈRES AUJOURD'HUI ?

Indiquez d'une croix le nombre de cuillères que vous allez utiliser pour chaque activité.

1x	2x	5x	4x
4x	3x	5x	5x
3x	5x	3x	4x
5x	2x	5x	4x



Evaluations par les agents

17,9/20



Mise en situation de handicap visuel

Atelier décrypter le message en braille

Joseph 2022

ALPHABET BRAILLE

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
k	l	m	n	o	p	q	r	s	t
u	v	w	x	y	z	,	.	é	ç

DÉCRYPTEZ CE MESSAGE BRAILLE

Le message ?

L'alphabète travaille fonctionne autour de 8 points en relief. Par exemple, la lettre « a » est représentée de cette manière :

A l'aide de cet alphabet, reconstituez toutes les lettres, juste au toucher.

MONTREMENT, à vous et jouer !

Mise en situation de handicap auditif

Mettez vous en équipe, par binômes

- 1 - le 1^{er} porte des bouchons d'oreille + le casque
- 2- le 2nd fait deviner des mots

Sur les 15 mots, combien en avez-vous trouvé ?



4.6 Formation et bien-être des agents de la collectivité



Bien-être au travail : semaine de la qualité de vie au travail

La **semaine de la Qualité de Vie au Travail** (QVT), pilotée nationalement par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), est déclinée chaque année à la CeA. Lors de ce moment privilégié de l'année, notre Collectivité choisit de mettre l'accent sur des temps organisés pour les agents et ainsi contribuer à leur bien-être sur le lieu de travail.



Bilan 2023

La semaine de la Qualité de Vie au Travail a eu lieu du 19 au 23 juin 2023, sur le thème de **la Santé globale**, pour être et rester en bonne santé au travail aussi.

Les actions et ateliers menés durant cette semaine ont été articulés autour des thématiques suivantes :

- Les acteurs intervenant dans le champ de la QVT,
- Les prestations d'action sociale,
- L'activité sportive et la lutte contre la sédentarité :
 - o Ateliers « les bonnes postures au travail » et « libérer vos tensions musculaires ».
 - o Séances sportives « découvertes » *via* les réseaux informels des « sportifs du midi ».
 - o Animations "vélos smoothies".
- La nutrition, indispensable d'une bonne santé :
 - o Organisation d'un concours de recettes saines.
 - o Organisation d'un challenge « petit déjeuner sain » par collectifs de travail.
- Création d'un dossier documentaire sur la thématique de la QVT et ateliers de présentation de jeux sérieux sur la QVT.

Perspectives 2024

Un engagement annuel à renouveler avec toujours plus de solutions pratiques à proposer aux agents pour améliorer la qualité de vie de chacun à la CeA.

Dans le cadre de sa **politique de prévention des risques professionnels et plus particulièrement des risques psychosociaux**, la CeA dispose de **dispositifs d'accompagnements individuels et collectifs**.

L'accompagnement social :

L'accompagnement social contribue à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail. Il est dispensé par les référentes sociales du personnel qui ont un rôle d'information, d'accompagnement et de conseil auprès de l'ensemble des agents de la Collectivité, en activité ou en arrêt maladie, quel que soit leur statut. Elles ont pour mission d'aider les agents à favoriser la conciliation vie personnelle/vie professionnelle, de les accompagner à la résolution de leurs difficultés sociales ou socio-professionnelles, rendant difficile l'adaptation, l'intégration ou le maintien sur le poste.

L'accompagnement intervient sur le plan professionnel, personnel ou familial et de la santé, au travers d'un accompagnement personnalisé, dans un lieu neutre.

Le coaching :

La Direction des Ressources Humaines propose un dispositif de coaching individuel, accessible à tous les agents.

Objectif : permettre au coaché de mieux exploiter ses ressources intérieures, de développer ses capacités d'adaptation en fonction du contexte professionnel et du besoin.

Le fonds de Solidarité :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CeA a institué un fonds de solidarité à destination des agents. Ce dispositif est volontaire et non réglementaire.

L'objectif du fonds est d'apporter une aide financière :

- Exceptionnelle et ponctuelle aux agents de la Collectivité confrontés à des difficultés financières momentanées, après évaluation sociale et financière de leur situation,
- En complément (exemple : orientation vers les dispositifs de secours...), ou dans l'attente d'accéder au droit commun,
- Et/ou en l'absence d'autre réponse (exemple : pas de possibilité d'échelonnement de factures),
- A tout agent exerçant au sein de la CeA, stagiaire, titulaire ou contractuel, quelles que soient la nature et la durée de son contrat.

Le Compte Epargne Temps Solidaire :

Le dispositif du Compte Epargne Temps Solidaire (CETS) permet d'exprimer sa solidarité et générosité aux collègues qui assument la charge d'un enfant gravement malade, ont subi le décès d'un enfant, prennent en charge un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie d'une particulière gravité, ou qui rencontrent une difficulté sociale ou familiale grave et exceptionnelle.

Les agents qui en éprouvent le besoin peuvent solliciter un don de jours.

Dispositif d'accompagnement des agressions :

La majorité des agents de la Collectivité exerce des missions de terrain, en proximité avec les usagers, qui peuvent engendrer des conflits et exposent les agents à des risques spécifiques : injures, outrages, menaces, agressions verbales et/ou physiques, harcèlement, diffamation, détériorations de matériels, poursuites judiciaires...

Quel que soit le type d'agression et son intensité, les séquelles peuvent évoluer dans le temps, qu'elles soient physiques ou psychologiques.

Une nouvelle procédure accompagne pour prévenir, réagir, soutenir et protéger les agents qui en sont victimes ou témoins, ainsi que la hiérarchie. Cette procédure vient affirmer l'engagement de la CeA auprès de ses agents et le principe de tolérance zéro en cas d'agression, pour éviter toute banalisation de ce risque professionnel.

Bilan 2023

L'accompagnement social :

Devant la charge de travail (800 agents rencontrés et 2 581 entretiens) et avec le projet de développer de nouvelles mesures d'accompagnement, l'équipe a été étoffée d'une 5^{ème} référente en février 2023.

Fonds de Solidarité/CETS :

Des campagnes de dons de congés sont réalisées ainsi que des actions de dons d'heures collectives (à vélo au boulot, bénévolat collecte Banque Alimentaire...). Le dépliant d'information du Fonds de Solidarité a été mis à jour et transmis.

En 2022 : 15 agents ont présenté une demande d'aide financière (14 accords et 1 refus) et 11 agents ont pu bénéficier de dons de congés.

Coaching :

Promotion du coaching à l'aide des témoignages des « coachés », articles et actualités intranet.

- Accompagnement des managers dans leurs missions d'encadrement avec :
 - Le recrutement, en mars 2023, d'un chargé d'accompagnement des managers,
 - La présentation et la promotion de cet accompagnement dans l'intranet et magazine interne,
 - La mise en place d'un rendez-vous mensuel d'échange et de réflexion dès septembre 2023 : les « rendez-vous des managers ». Il s'agit d'un format court d'1h30 destiné à tous les managers de la Collectivité. Une occasion de connaître les procédures et les outils internes, essentiels au management au sein de notre Collectivité, d'échanger sur des actualités mais aussi de créer un réseau de collègues, rencontrer ses homologues et partager entre pairs. Ces temps seront animés par les experts des Directions concernées par les actualités et dans le but de développer toujours plus les connaissances et compétences managériales.

- Accompagnement des collectifs, en proximité, dans des situations particulières :
 - Conduite du changement, problématiques d'environnement de travail, de communication, de cohésion...,
 - Recrutement, en juin 2023, d'un chargé d'accompagnement des collectifs.

Perspectives 2024

Harmonisation du dispositif d'alerte et d'accompagnement du mal-être :

Dans le cadre de la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS), il est proposé un dispositif harmonisé d'alerte et d'accompagnement du mal-être et de la souffrance au travail, quelle que soit son origine. Jusqu'à présent, les agents de la CeA bénéficiaient d'un dispositif d'alerte et d'accompagnement de la souffrance au travail propre à chaque Département : procédure « vigilance collègue » dans le Bas-Rhin, procédure « alerte souffrance au travail » dans le Haut-Rhin.

Les objectifs de la procédure sont :

- De repérer et de prendre en charge, aussi rapidement que possible et en toute confidentialité, les situations individuelles et/ou collective de mal-être,

- Mobiliser la vigilance de chacun et permettre à tout agent ou partenaire (Médecin du travail par exemple) d'alerter sur une situation, afin qu'un accompagnement puisse être proposé à l'agent et/ou au collectif de travail.

Tout agent de la Collectivité peut donner l'alerte : l'agent lui-même, un collègue, l'encadrant, l'assistant de prévention, le représentant syndical...

L'alerte est effectuée auprès d'une référente sociale du personnel, du Service Accompagnement Médico-Social des Agents (SAMSA), qui propose un accompagnement social personnalisé et évalue la nécessité de proposer à l'agent la saisie de l'Equipe Pluridisciplinaire (EP) interne au Pôle Accompagnements de la DRH, au regard du suivi social, ou de la nécessité d'actions complémentaires.

Focus 2023

Dispositif agressions :

A la suite de 114 déclarations d'agression, des démarches et différents accompagnements ont été engagés pour soutenir et prévenir :

- 27 dépôts de plainte par des agents de la CeA,
- 19 informations au Procureur,
- 6 dépôts de plainte de la CeA,
- 13 déclarations d'accident de travail,
- 9 arrêts maladie,
- 87 dispositions prises au sein du service (avertissements, changements de référent, nouvelles modalités de prise en charge, recadrages, entretiens conciliations...),
- 19 protections fonctionnelles,
- 106 accompagnements sociaux,
- 27 soutiens psychologiques individuels,
- 3 soutiens psychologiques collectifs,
- 1 médiation,
- 7 rendez-vous auprès du médecin du travail,
- 20 interventions du conseiller de prévention ou analyse avec mise en place de plans d'actions techniques et organisationnels (exemple : système d'alerte, travail isolé, modalités de communication, réunions d'équipes, « lieux » pour parler des situations difficiles, information aux nouveaux arrivants, ergonomie du poste de travail...).

Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

La CeA a créé en juin 2021 un dispositif destiné à recueillir les signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Les agents victimes ou témoins peuvent saisir des agents identifiés de la DRH afin que la DRH puisse traiter les faits et accompagner les agents.

Bilan 2023

Au 1^{er} janvier 2023 le dispositif a été modifié sur plusieurs points afin d'être plus transparent :

- Saisine par téléphone en plus de celle par mail et par courrier,
- Agents réceptionnant le signalement ont été clairement identifiés dans les documents de la procédure,
- La mise en place d'un binôme juriste/référente sociale du personnel pour le premier temps d'échange préalable avec l'auteur du signalement,
- La mise en place d'une commission accompagnement qui a pour objectif de faire des propositions d'accompagnement individuel et/ou collectif.

Depuis 2022, des sessions de formation sont faites auprès des agents sur la base d'un atelier-conférence qui permet de définir les contours juridiques des différents termes recouverts par le dispositif de signalement ainsi que des mises en situation pratique. Ces sessions se sont poursuivies sur l'année 2023.

Perspectives 2024

En 2024, l'objectif est de continuer à traiter les signalements et de former les agents. Un travail sera effectué sur les différentes formes d'accompagnement que la DRH peut proposer en cas de signalement ou suite à une enquête administrative.

Focus 2023

10 signalements ont été faits depuis le 1^{er} janvier 2023 et il y a eu 11 ateliers-conférences qui se sont tenus qui ont formé environ 250 personnes.

Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables

L'enjeu des décennies à venir est de réussir à faire cohabiter économie, emploi et environnement ; de renforcer l'attractivité de l'Alsace tout en permettant un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, en polluant moins et en consommant moins de ressources. L'innovation technique et sociale, mais aussi le bon sens, apparaissent alors comme essentiels pour mettre en place les bases d'un développement durable, créant de l'emploi et de nouvelles productions et modes de consommation plus responsables et écologiques.

5.1 Alimentation



Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent, par conséquent, bien à cet objectif d'alimentation durable. La CeA a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité.

Partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace pour encourager la production locale et les circuits de commercialisation de proximité

Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent bien à cet objectif d'alimentation durable. La CeA a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture a permis d'engager :

- ✓ Des études : sous la forme de contributions aux projets alimentaires territoriaux (PAT) mis en œuvre sur différents territoires en Alsace. Les PAT bénéficient en particulier de l'expertise de la Chambre d'agriculture pour la réalisation d'études d'avant-projet pour une conserverie et une unité de transformation du lait en Alsace Centrale. Le projet de conserverie est en bonne voie de réalisation, mais l'unité de transformation du lait ne connaîtra pas de concrétisation dans l'immédiat, la dimension du projet apparaissant insuffisante pour en garantir la rentabilité et donc la pérennité.

Une étude sur les filières alsaciennes adaptées à la restauration collective à l'échelle alsacienne est également en cours d'achèvement. Elle vise notamment à évaluer le

potentiel d'augmentation de la part des produits locaux dans l'approvisionnement de la restauration des collèges.

- ✓ Des formations et un accompagnement des producteurs ayant un projet de transformation à la ferme sont réalisés de manière récurrente par la Chambre d'Agriculture. L'Agriculture alsacienne s'est engagée depuis de nombreuses années dans le développement des filières de proximité et de la vente directe, grâce notamment à l'appui technique permis par notre partenariat.
- ✓ Un accompagnement pour les actions de promotion des produits fermiers (opération bienvenue à la ferme, appui à l'association des produits fermiers de la montagne, agritourisme dans les vallées de la Bruche et de Villé). Ces actions permettent de faire connaître l'agriculture et ses enjeux et contribuent également à l'animation et à la vitalité de ces territoires.
- ✓ Un accompagnement en direction de la restauration collective, en particulier des collèges, pour organiser des actions d'animation, une aide à la rédaction des marchés publics d'achats alimentaires, et en direction des sociétés de restauration pour mieux faire connaître l'offre en produits agricoles locaux.

Budget 2023

Budget consacré aux actions alimentation du partenariat : 360 000 €

Perspectives 2024

- Poursuivre le travail démarré en 2023 sur les outils de transformation locale (conserverie, développement de filières de valorisation de l'élevage autour de la modernisation de l'abattoir de CERNAY, réflexions autour du devenir de l'abattoir de HAGUENAU, gestion de l'eau en cultures maraichères et irrigation économe en eau) qui permettent aux producteurs de satisfaire la demande locale en leur garantissant une juste rémunération.
- Engager des démarches de rapprochement en direction de la restauration collective privée (restaurants d'entreprises) pour promouvoir les produits locaux et la réduction de l'empreinte carbone.

Focus 2023

Ces dernières années, 7 projets alimentaires territoriaux (PAT) ont émergé en Alsace. Ces différents PAT ont souvent conduit des réflexions similaires, centrées sur leur territoire même lorsque les enjeux justifiaient une approche sur des territoires plus larges.

La CeA, en lien avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et avec l'appui de la Chambre d'Agriculture a mis en place un groupe de travail InterPAT afin de partager les expériences, mutualiser les réflexions et les outils, et permettre l'appropriation des problématiques à l'échelle la plus adaptée.



La CeA a organisé plusieurs réunions du groupe de travail associant les animateurs et des élus pour aborder des problématiques telles que celles liées à la disponibilité du foncier, la précarité alimentaire, les filières et les outils de transformation, les actions d'animation.

Ce groupe de travail répond à un vrai besoin au niveau des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et a vocation à être pérennisé.

Focus territorial : Territoire Sud Alsace : participation au PAT Thur Doller

Participation de Direction Territoriale Sud Alsace au COPIL du Programme alimentaire territorial (PAT) Thur Doller

Le Pays Thur Doller a mené en 2022 et 2023 le travail de réflexion et de conception de son programme alimentaire territorial (PAT), auquel il a associé la CeA représentée par les conseillers d'Alsace et la délégation territoriale Sud Alsace.

Ce PAT est basé sur le plan d'action suivant :

- Préserver les ressources naturelles et agricoles,
- Favoriser les liens entre producteurs, acheteurs et « consomm'acteurs »,
- Encourager les pratiques alimentaires saines, durables et accessibles à tous.

Focus territorial : Agglomération de MULHOUSE : Plus c'est près, meilleur c'est !

La CeA fait la promotion des produits locaux de qualité auprès des alsaciens.



Sensible à la question de l'accessibilité à une alimentation de qualité, notamment pour les collégiens et tous les alsaciens, la CeA, au travers de la politique du Fonds d'Intervention Alsace, a soutenu la manifestation « ma planète bio » ayant eu lieu du 10 au 12 novembre 2023 à MULHOUSE.

Cet évènement promeut la culture « bio » dont les produits agricoles locaux de qualité. Il soutient et encourage tout acteur du territoire engagé ou souhaitant s'engager dans une démarche biologique, respectueuse de l'homme et de son environnement.

Les initiatives locales sont également mises en avant lors de cette manifestation afin de favoriser les échanges entre acteurs et visiteurs. Lors de ces journées, des espaces d'informations, de sensibilisation ont été proposés à travers des conférences, ateliers pratiques et animations pédagogiques.

Objectif(s)

Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent bien à cet objectif d'alimentation durable. La CeA a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité.

Bilan 2023 : La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges

Cette promotion s'appuie sur la formation et l'accompagnement des équipes, sur des animations, sur l'évolution de l'organisation dans les cuisines, ainsi que sur les pratiques d'achats :

- Concours culinaire « décroche ton étoile » en partenariat avec les chefs d'Alsace : 17 collèges ont participé à ce concours interne, qui s'est déroulé en 3 étapes autour des produits locaux et de saison : automne : légumes anciens / printemps : le végétal sous toute ses coutures (légumineuses) – printemps/été : défi fraises,
- Opérations « bio et local je me régale » mettant en lumière les produits locaux et de saison dans les collèges. Ces opérations se sont calées sur les dates et thématiques du concours culinaire. En particulier : Opération de promotion des légumineuses (pois chiches, lentilles) dans les restaurants des collèges lors de la semaine des alternatives aux pesticides. Une vingtaine d'établissements participent à chacune de ces opérations,
- Promotion du « fait maison » dans les restaurants des collèges par la formation des équipes de restauration. Par ailleurs l'expérimentation du recours à des bénéficiaires du RSA pour des travaux de pluche en cuisine s'est poursuivie au sein de 5 collèges. Le dispositif vise à permettre à ces bénéficiaires de reprendre une activité et aux restaurants de travailler des produits frais,
- Un plan d'équipement des cuisines en matériels (locaux à tubercules, bacs à fécule, éplucheuses, bars à salades, bar à chaud) est également mis en œuvre,
- Participation des collèges volontaires à la collecte de la banque alimentaire en novembre 2023, la CeA assure un relais d'information auprès des collèges,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : organisation fin 2022/début 2023 du « mois de la pesée » : 46 établissements participants, soit la moitié des cuisines de production. Les pesées sont réalisées sur 20 services successifs, soit un plan alimentaire complet.

Perspectives 2024

Les opérations « bio et local je me régale » seront reconduites.

Le déploiement à une échelle plus large de la pluche solidaire sera étudié.

L'opération de promotion des légumineuses sera également proposée aux périscolaires sur le territoire de l'Eurométropole et des autres Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), ainsi qu'aux lycées du territoire. Celle-ci se déroulera en avril, lors de la semaine olympique et paralympique, afin de faire le lien avec le sport et la santé.

Focus 2023 : Matinée d'animation sur l'alimentation au collège de MERTZWILLER

Le 7 juin 2023, une cinquantaine de collégiens volontaires du collège de MERTZWILLER ont participé à une matinée d'animations autour de l'alimentation organisée par la CeA, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et le Syndicat Mixte de Collecte et Tri des Ordures Ménagères (SMICTOM) Nord du Bas-Rhin. Au programme : découverte de l'agriculture alsacienne et des productions locales, sensibilisation au gaspillage alimentaire, quizz autour de l'impact de notre alimentation et analyse sensorielle autour des légumineuses.



Focus territorial Territoire Sud Alsace : Bouge ton assiette

Bouge ton assiette au collège Nathan Katz à BURNHAUPT-LE-HAUT

Il s'agit d'un programme d'éducation et de sensibilisation à une alimentation locale et durable ainsi qu'aux enjeux environnementaux pour les élèves du collège. Ce dernier a été retenu car il est déjà un établissement pilote dans le domaine de l'environnement comme le tri des déchets.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des semaines « Bio et local, je me régale », l'occasion pour les chefs de restauration des collèges alsaciens de mettre en valeur leur savoir-faire et les producteurs locaux. Pour l'année scolaire 2022-2023, de nouvelles semaines thématiques ont été organisées, avec, en particulier un concours culinaire à destination des collèges sous le parrainage du chef doublement étoilé Nicolas STAMM de la Fourchette des Ducs à OBERNAI.



Le Collège de la Largue à SEPPOIS-LE-BAS a été récompensé en obtenant la troisième place du concours.

Objectif(s)

La CeA souhaite étendre la démarche sur l'approvisionnement bio et local des collèges aux établissements qui entrent dans son champ de compétence : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

Bilan 2023

Quelques établissements volontaires ont ainsi été accompagnés dans leurs réflexions pour un changement de pratique depuis 2019.

En 2023, 4 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) volontaires du territoire ont expérimenté l'accompagnement « Nourrir c'est plaisir » pour une alimentation saine et durable.

Par ailleurs, l'intégration d'un volet « développement durable (dont alimentation) » dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec les établissements est prévue. Les discussions avec les établissements pour la mise en place de ces CPOM sont engagées.

Perspectives 2024

- Passation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens intégrés différents volets du développement durable.
- Evaluation du dispositif « nourrir c'est plaisir » et déploiement éventuel dans plus d'Ehpad.
- Accompagnement des établissements volontaires pour développer l'intégration de produits locaux dans les menus.

Focus 2023

Le dispositif « nourrir, c'est plaisir ! » testé en 2023 comprend une journée de formation par mois pendant 8 mois. Il doit permettre aux participants de développer une culture commune autour de l'alimentation et de la personne âgée et de construire un projet autour de l'alimentation au sein de l'établissement. La formation est ouverte à tous les métiers présents dans l'EHPAD et toutes les personnes intéressées par la démarche. Les journées de formation ont accueilli entre 5 (formations pratiques en cuisine) et 15 personnes selon les thématiques abordées et ont touché des cuisiniers, aides-soignants, infirmiers, gouvernantes, animateurs, ainsi que des représentants des directions des établissements.

Partenariat avec l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA)

Objectif(s)

La CeA et le Pôle alimentaire Alsacien partagent une volonté forte de développement des productions locales de qualité afin que nos concitoyens puissent y avoir accès chez eux comme en restauration hors domicile.

Par délibération du 31 mai 2021, la CeA a acté les contours d'une stratégie alimentaire locale autour des Marques « Savourez l'Alsace » (SA) et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » (SAPT) qui qualifient le savoir-faire et l'excellence des filières et des produits locaux pour favoriser la consommation de produits agroalimentaires alsaciens.

Cette stratégie vise à répondre aux nombreux enjeux qui s'inscrivent dans le développement des filières agroalimentaires notamment la santé publique, le développement durable dans un contexte de mondialisation et le maintien des emplois pour un pan d'activité qui représente le 2^{ème} secteur industriel en Alsace et compte 6 500 exploitations agricoles.

La Marque « Savourez l'Alsace » est portée par l'Association Régionale des Industries Agro-alimentaires (ARIA) qui identifie les produits alimentaires élaborés en Alsace.

La Marque « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », portée par Alsace Qualité, identifie les produits agricoles cultivés et élevés en Alsace et les produits agroalimentaires transformés en Alsace avec minimum 80 % de matière première alsacienne.

L'ARIA fédère 20 industriels alsaciens et Alsace Qualité a plus de 160 entreprises et filières agroalimentaires adhérentes. Le pôle alimentaire représente ainsi environ 50 % des entreprises des filières agroalimentaires concernées : 17 000 personnes environ travaillent autour du dispositif des marques « Savourez l'Alsace » (SA) et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » (SAPT).

Le partenariat développé permet d'afficher l'ambition forte de la collectivité de s'engager dans une démarche globale visant à renforcer la notoriété des Marques « Savourez l'Alsace » (SA) et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » (SAPT), à développer la présence de ces Marques en grande distribution, dans la restauration hors foyer, hors Alsace, de les développer également via les circuits courts et la vente en ligne et d'organiser les filières autour de ces Marques

Budget 2023

La CeA a décidé de soutenir ce projet à hauteur de 1,5 M€ sur 3 ans. La CeA, conformément à ses engagements initiaux, prend en charge l'intégralité du budget 2023 du Pôle alimentaire représenté par l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA) : « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ».



Le budget prévisionnel 2023 lié à ces actions s'élève à 400 000 €.

Bilan 2023

Au cours de ces derniers mois, l'APDMAA a participé à de nombreuses manifestations qui lui ont permis de promouvoir les marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », ainsi que ses adhérents :

- Salon International de l'Agriculture du 25 février au 30 mars : fréquentation soutenue sur le stand de 42 m². 13 filières et 21 entreprises ont participé, à tour de rôle, à la dynamique du stand. Les cuisiniers des collèges d'Alsace ont réalisé des Cook Show très appréciés,



- Salon CHR COLMAR (Cafés Hôtels Restaurants) des 27 au 29 mars 2023 : démonstration de cuisine du CFA hôtellerie-restauration de COLMAR avec la participation de l'APDMAA via les produits SA/SAPT,
- Année de la Gastronomie – Remise des Etoiles Michelin : valorisation des filières dans le livre rouge des recettes alsaciennes,



- Opération distributeur METRO : accès sur la restauration indépendante,
- Foire aux Vins de COLMAR du 28 juillet au 6 août 2023 sur le stand de la Chambre d'Agriculture,
- Foire Européenne de STRASBOURG en septembre : au sein de l'Espace Agricole, présence d'un stand de vente de produits sous les marques SA et SAPT,
- Salon Biobernai du 15 au 17 septembre qui fête ses 20 ans à OBERNAI : en partenariat avec Alsace Bio organisateurs de ce salon, l'APDMAA a pris en charge les frais d'inscriptions (100 € HT) pour les adhérents qui vendent des produits bios,

- Opération Dégustons l'Alsace durant les mois de mai et d'octobre : promotion des produits SA et SAPT dans l'univers de la restauration, environ 150 producteurs et industriels touchés pour plus d'une centaine de restaurants inscrits.



Concernant l'activité sur les réseaux sociaux, le passage de la page Facebook SA et SAPT à la page Facebook « Alsace » a permis une connexion directe aux 1,2 millions de fans, dont 120 000 en Alsace :

- Publications SA/SAPT,
- 7 225 000 affichages - 4 752 000 vues de vidéos,
- 529 000 interactions,
- 17 000 clics vers les sites web évoqués,
- 4 752 000 vues de vidéos.



Aujourd'hui, 4 356 références de produits sont listées et 120 entreprises sont déjà engagées dans cette démarche d'accréditation.

Focus 2023 : développement des marques hors domicile

L'association a souhaité développer la présence des Marques dans la restauration hors foyer (RHF) : cela nécessite un travail minutieux pour garder la noblesse des marques et que les logos ne soient pas utilisés à mauvais escient. L'association a élaboré une charte d'engagement et souhaite commencer par 5/6 restaurants pilotes pour travailler la connaissance et la reconnaissance des marques.

Perspectives 2024

Dans un contexte inflationniste et de négociations commerciales tendues avec certains distributeurs, les adhérents du Pôle alimentaire ont exprimé la nécessité de renforcer les

moyens destinés à la promotion. Les axes de partenariat pourront être consolidés sur les thématiques suivantes :

Axe 1 : Promotion des marques SA et SAPT : développer le nombre d'entreprises et de références produits porteurs d'une des deux marques.

Axe 2 : Développement des opérations commerciales :

- Promouvoir la présence des Marques en grandes et moyennes surfaces (GMS), accroître le nombre d'enseignes partenaires des marques, le nombre d'opérations enseignes valorisant les marques, le nombre et la part produits des deux,
- Développer la présence des Marques hors Alsace : renforcer les partenariats avec des enseignes GMS ou cafés hôtels restaurants (CHR), le nombre d'opérations valorisant les marques, le nombre de produits des 2 marques liés aux opérations, le nombre de magasins, restaurants, etc., participant aux opérations,

Axe 3 : Animation des réseaux d'entreprises : renforcer le nombre de grossistes partenaires des marques, le nombre d'opérations grossistes valorisant les marques, le nombre et la part produits des deux marques dans les catalogues liés aux opérations grossistes, le nombre de magasins et de restaurants participant aux opérations.

Axe 4 : Structuration des filières :

- Organiser les filières autour de la marque « Savourez l'Alsace Produit du terroir » en favorisant les accords agriculteurs/industriels de l'alimentaire,
- Alimenter la base de données des acteurs de l'agroalimentaire de la plateforme Business Sourcing développée par la CCI avec le soutien de la CeA.

Abattoir de proximité de CERNAY

Objectif(s)

L'abattoir de proximité de CERNAY est une propriété de la CeA. C'est un outil indispensable pour les éleveurs alsaciens. Les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant délégataire du service public ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue ainsi qu'à la limitation des intrants dans le sous-sol et les nappes phréatiques.

Bilan 2023

La société d'exploitation compte plus de 600 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu progresse depuis plusieurs années, avec toutefois une légère baisse en 2022, le tonnage s'élevant à 1 370 tonnes. Cette baisse s'explique par une baisse de la demande en vente directe pour la viande bovine, avec toutefois une augmentation de la demande en viande porcine.

La CeA, pour répondre aux besoins des éleveurs, a réalisé sur 2022 – 2023 des travaux :

- d'extension des locaux sociaux qui n'étaient plus adaptés pour accueillir convenablement le personnel et les services vétérinaires,
- d'amélioration du bien-être des animaux en modifiant la bouverie et le couloir d'amenée,
- d'augmentation des capacités de stockage froid pour s'adapter à la hausse du tonnage abattu,
- de création de locaux permettant à l'exploitant d'installer un atelier de préparation bouchère hachée et steaks hachés qui permettront aux éleveurs de mieux valoriser les animaux abattus,
- de modification du groupe froid en passant sur une technologie utilisant de l'eau glycolée, plus respectueuse de l'environnement, afin d'anticiper l'évolution des normes et d'économiser 50 % du gaz utilisé pour chauffer l'eau de nettoyage en récupérant la chaleur sur le nouveau groupe de production de froid.

L'atelier de préparation bouchère et les autres investissements de la CeA permettront au délégataire d'augmenter l'activité de découpe et ainsi d'augmenter le chiffre d'affaire pour garantir durablement l'équilibre financier de l'abattoir.

Leur coût total s'élève à 2,1 M€ H.T.

La délégation de service public (DSP) a été renouvelée à compter du 1er avril 2023 ce qui permet au nouveau délégataire de développer son activité de préparation bouchère hachée et de steaks hachés.

Perspectives 2024

Les investissements réalisés devraient permettre de conforter l'activité de l'abattoir, de renforcer sa mission d'abattoir de proximité en confortant la qualité des filières viandes de proximité. 2024 sera la première année pleine de fonctionnement de cet outil modernisé qui répond à un incontestable besoin sur le territoire du sud de l'Alsace.



5.2 Achats éco et socio-responsables



Adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Objectif(s)

La commande publique de la CeA représente aujourd'hui près de 250 millions d'euros HT par an et couvre, peu ou prou, l'ensemble des compétences de la collectivité.

Face aux différentes crises qui se sont succédées ces dernières années, elle constitue plus que jamais un levier indispensable pour soutenir le développement des territoires alsaciens et contribuer à la transition sociale et environnementale nécessaire à notre société.

Les importants travaux engagés sur la politique achats de la CeA ont trouvé une traduction concrète courant 2023 avec l'adoption de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Se voulant structurant, ce SPASER a été construit en intégrant trois piliers thématiques auxquels s'ajoute un socle transversal plus général. Les piliers Économie, Solidarité et Environnement, complémentaires les uns par rapport aux autres, doivent permettre aux achats de la CeA de contribuer au développement d'une société plus durable et plus inclusive. Le Socle transversal est lui présent pour globaliser la démarche achats responsables et étayer le SPASER, notamment sur les aspects de sensibilisation et d'acculturation.

Lors de la rédaction du SPASER a été fait le choix de donner une place importante, à la fois aux élus qui décident de la politique de la CeA sur ses compétences, mais également à l'administration qui met en œuvre leurs décisions, dans l'intérêt du territoire et des usagers du service public alsacien.

La gouvernance de ce schéma est donc partagée de manière à ce qu'il soit le plus efficace possible et le mieux adapté aux besoins des territoires.



Schéma tiré de la version synthétique du SPASER

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

L'un des axes stratégiques du pilier Environnement du SPASER est de lutter contre le dérèglement climatique et de contribuer à la neutralité carbone. Pour cela, trois objectifs spécifiques ont été fixés.

Le premier est de maîtriser au mieux les énergies et fluides en favorisant notamment l'achat et l'utilisation d'énergies décarbonées sur l'ensemble des sites de la collectivité.

Le second est de réduire l'empreinte carbone liée à nos achats en mettant en place un reporting carbone annuel de nos fournisseurs, en favorisant davantage le recours aux enrobés à froid ou à température moyenne sur nos chantiers routiers, mais aussi en intégrant des clauses relatives au transport raisonné dans nos marchés.

Enfin, le troisième objectif de ce pilier est de décarboner la mobilité professionnelle des agents de la CeA en travaillant avec les directions opérationnelles sur les moyens de réduire l'usage de la voiture et en mettant en place une politique mobilité adaptée aux enjeux de décarbonation, comme a récemment pu le faire la Direction des Achats de l'État par exemple.

Bilan 2023

Après un travail de près de deux années en lien avec les différentes directions opérationnelles de la CeA, l'adoption du SPASER est une première réussite collective pour les services.

Ce schéma structurant va permettre de donner une ligne directrice en matière d'achats responsables à l'ensemble de la collectivité, en s'appuyant sur les attentes et les ambitions de la collectivité, de ses élus et de son administration.

Perspectives 2024

Perspectives générales

Au second trimestre 2024 sera publié le premier rapport sur le SPASER de la CeA. Il dressera l'état des lieux relatifs aux différents axes traités et confirmera les indicateurs choisis pour suivre la réalisation des différentes actions qu'il contient.

Le processus global d'acculturation suivra également son cours, permettant aux agents de monter en compétences sur les différents piliers du SPASER et plus largement sur les enjeux liés au développement durable.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

En lien avec la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture, l'un des objectifs de l'année 2024 sera d'identifier avec précision quels sont les achats les plus carbonés de la collectivité et de travailler sur l'ensemble de la chaîne, de l'amont vers l'aval, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités.

De la conception des cahiers des charges à l'exécution des marchés, il s'agira de travailler sur plusieurs leviers permettant de rendre la commande publique toujours plus responsable et durable.

Le travail étant encore à son démarrage au niveau de la Direction des Achats et de la Commande Publique, les perspectives de développement de ces projets sont importantes et devraient permettre de réduire de manière significative le bilan carbone des achats de la collectivité.

Focus 2023 : réemploi de matériaux

Le réemploi étant l'un des leviers de la décarbonation des bâtiments et des achats de la CeA, c'est naturellement un projet s'appuyant sur ce type d'opération que nous souhaitons mettre en avant.

Dans le cadre des travaux consistant en l'aménagement des volumes intérieurs du Bastion de l'Etoile et du Kiosque pour y accueillir une partie des activités commerciales déléguées du château du Haut-Koenigsbourg à ORSCHWILLER (67), la construction de locaux provisoires pour l'installation d'un restaurant pendant la durée des travaux a été réalisée à l'aide de bois de charpente de réemploi issu d'une ancienne chapelle du département. Dans un cadre extrêmement règlementé tel que celui des monuments historiques, l'édification d'une structure de ce type est une réelle avancée.

Cette opération, et spécifiquement l'intégration d'une clause de réemploi dans un marché de travaux comme celui-ci, augure de très bonnes choses pour le développement de considérations environnementales sur les futurs marchés de la CeA, même dans des contextes aussi complexes que ceux des travaux castraux par exemple.



Photos de la structure en bois de charpente de réemploi

Focus : La clause sociale en soutien des personnes en insertion professionnelle

Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la CeA est « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. A ce titre, la solidarité est au cœur de sa politique d'achats, parallèlement à la recherche d'une meilleure performance de la commande publique.

Un exemple : l'utilisation de la clause sociale en soutien des personnes en insertion professionnelle

La CeA participe activement à la lutte contre l'exclusion et pilote notamment le dispositif RSA. Dans le cadre de sa politique d'insertion, elle soutient les chantiers et les entreprises d'insertion qui embauchent et forment les allocataires du RSA. Les publics potentiellement bénéficiaires de clauses sociales dans les marchés publics sont définis de manière large, ce qui permet une mise en œuvre facilitée de ces clauses. Pour la mise en œuvre de la clause sociale auprès des entreprises titulaires de marchés publics et des personnes éloignées de l'emploi, la CeA est accompagnée par deux facilitateurs : le Relais 2D et la MEF Mulhouse Sud Alsace.

Plusieurs actions ont été menées par la Direction de la Communication, fondées sur les principes de sobriété et d'économie circulaire :

- Achat raisonné des objets promotionnels avec une volonté d'avoir des objets utiles,
- Réutilisation des ressources,
- Volonté de limiter le « tout jetable »,
- Réservation du lot « textile » du marché « objets promo » à l'insertion,
- Utilisation de produits issus de matières recyclées et/ou recyclables en priorité,
- Up-cycling de objets autant que faire se peut,
- Moins d'impression papier : de plus en plus de numérique et une écriture retravaillée,
- Travail sur la pérennité des documents pour allonger leur durée d'utilisation, tout en restant d'actualité,
- Incitation au co-voiturage et à l'utilisation de transports collectifs.

Bilan 2023

- Lors de la Convention du personnel, pour éviter les gobelets jetables, la CeA a commandé 3 500 gobelets réutilisables, distribués à chacun des agents. Quant à la distribution d'eau, la demande a été faite au traiteur de prévoir uniquement des bidons d'eau (pas de petites bouteilles). Côté déplacements, mise en place d'une navette entre la gare de COLMAR et le parc des expositions de COLMAR, et mise en avant dans l'invitation à l'événement des solutions de transports en commun/covoiturage,
- Dans la suite du travail mené sur la simplification des courriers, un travail de simplification des écrits de la communication a été engagé. Il permet de réduire le calibrage des rédactionnels et par conséquent le volume des documents. Au fur et à mesure des besoins de réédition (rechargement, par exemple) des documents A4 sont ainsi retravaillés pour passer en A5. Sur des quantités importantes, cette réduction de moitié des quantités de papiers est significative.
- Par ailleurs, la Direction de la Communication travaille à rendre ses documents papier plus pérennes en traitant les longues listes de contacts non plus sur le document lui-même mais dans une version numérique facilement modifiable. Les informations à jour sont alors accessibles via un QRCode présent sur le document papier.
- Utilisation de carton plutôt que des bâches (en matière plastique) pour la réalisation de supports de communication « grands formats », en particulier sur les opérations événementielles très ponctuelles,
- Recyclage de grandes bâches en mobilier pour salons et expositions (fabrication de poufs à partir de bâches en matière plastique),
- Pour l'équipement et l'aménagement de stands, recours à des prestataires type Emmaüs qui proposent d'équiper les espaces d'exposition avec du mobilier de seconde main,

Perspectives 2024

- Réinterroger l'organisation interne afin d'étudier la dimension environnementale des projets (commande à réaliser par le service métier) pour produire des événements les plus « circulaires » possibles.
- Plus largement, communiquer, à la demande de la direction concernée, en interne au niveau de la CeA pour mettre en valeur, appeler ou déployer des idées, des actions individuelles ou de services liés au Développement Durable.
- Continuer à produire des objets promo utiles et en accord avec les valeurs de la Collectivité,
- Continuer à produire des objets textiles dans le cadre du lot réservé insertion,
- Continuer et augmenter l'up-cycling de tous les objets de communication possible (textile, pvc, ...).

Focus 2023 : L'utilité, la réutilisation, le local et l'insertion pour les objets promo

La Direction de la Communication utilise du matériel spécifique pour les événementiels (drapeaux, arches, ...) et de la publicité par l'objet pour certaines opérations.

Dans le souci d'économiser les ressources et ainsi d'avoir une démarche engagée en termes de développement durable, la Direction de la Communication réutilise dès que possible les anciens matériels de communication et objets publicitaires.

Une solution adaptée a ainsi été réfléchi pour chaque matériel afin de pérenniser les stocks existants.

Ainsi, les exemples suivants peuvent-ils être cités :

- réutilisation des drapeaux Haut-Rhin pour le Tour de France (le logo a été coupé afin qu'ils puissent resservir dans le cadre de la CeA),
- réutilisation du Tifo Tour de France Bas-Rhin pour l'édition 2023,
- commandes des textiles sur le marché réservé (Hoodies pour les espoirs sportifs par exemple)
- production d'objets et d'outils de communication pérennes. Les outils de communication événementiels (windflags, tours de cou, foulards, personnages en carton par exemple pour l'ADF) ne sont plus marqués au titre d'un événement spécifique. C'est ainsi que les commandes passées pour un événement sont donc ré-utilisables de nombreuses fois pour d'autres événements.